



REPUBLIQUE DU BENIN



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA GESTION DES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DU REBOISEMENT ET DE LA
PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIERES**

**DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES
(DGFRN)**

**CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
(CDB)**

Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
I. ETAT DES LIEUX DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DU BÉNIN	7
1.1. PRESENTATION SOMMAIRE DU BENIN.....	7
1.1.1. Localisation et contexte administratif.....	7
1.1.2. Principaux facteurs environnementaux du Bénin.....	7
1.2. SITUATION ACTUELLE DE LA BIODIVERSITE	7
1.2.1. Les espaces naturels.....	7
1.2.2. Les Eléments constitutifs des écosystèmes naturels, état de conservation et tendance	12
1.2.3. Les espaces artificiels et l'agrobiodiversité	15
1.2.4. Patrimoine génétique et connaissances traditionnelles associées	19
1.2.5. Importance de la diversité biologique pour le bien être humain et la lutte contre la pauvreté	19
1.3. SYNTHÈSE ET ANALYSE DE LA SITUATION.....	23
1.3.1. Développement de la biodiversité en réponse aux changements climatiques.....	23
1.3.2. Conflits entre l'utilisation des terres, des plans d'eau et la biodiversité	23
1.3.3. Problématique de la conservation des aires protégées	23
II. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ 2002-24	24
2.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB_2002 AU BENIN.....	24
2.1.1. Bref rappel de la genèse de la CDB et des SPAN	24
2.1.2. Examen des conditions de formulation et de mise en œuvre de la SPANB_2002 et de son plan d'action 26	
2.1.3. Les actions en faveur de la conservation de la diversité biologique	30
2.1.4. Autres actions en faveur de la SPANB_2002	31
2.1.5. Appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre de la SPANB_2002	33
2.1.6. Leçons à tirer	36
2.1.7. Les niveaux de performance atteints et les insuffisances à corriger	37
2.2. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	37
2.2.1. Que conclure de ce bilan de mise en œuvre de la SPANB_2002 ?.....	37
2.2.2. Les perspectives qui se dégagent.....	38
III. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SPANB 2011-2020	40
3.1. FORMULATION D'UNE VISION PARTAGÉE POUR LA BIODIVERSITÉ AU BÉNIN.....	40
3.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE	41
3.3. LES STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE	42
3.3.1. Objectif général.....	42
3.3.2. Les axes et buts stratégiques	43
3.3.3. Les objectifs stratégiques nationaux.....	46
IV. PLAN D' ACTIONS 2011-2020 POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU BÉNIN	55
4.1. IDENTIFICATION DES LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DE LA SPANB 2011-2020	55
4.2. PLANIFICATION DES ACTIONS RETENUES POUR LA SPANB 2011-2020.....	56
4.3. SYNTHÈSE DE L'EVALUATION DES COÛTS DE LA SPANB 2014-2020.....	66
V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE SUCCES DE LA SPANB 2011-2020	55
5.1. AMÉLIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET MÉCANISME DE GESTION DE LA SPANB RÉVISÉE.....	99
5.1.1. Le dispositif institutionnel	99
5.1.2. Le mécanisme de gestion	100
5.2. ADAPTATION DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	100
5.3. ORGANISATION DU MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION	101
5.4. RENFORCEMENT/ DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	102
5.5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET ÉCHANGES.....	102
5.6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	103
5.7. AUTRES MESURES INCITATIVES.....	104

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre, Superficie et état de conservation des différentes catégories d'aires protégées du Bénin...	8
Tableau n°2 : Principaux cours et plans d'eau du Bénin.....	9
Tableau 3 : Répartition des espèces clés floristique en relation avec les aires protégées.....	13
Tableau 4 : Récapitulatif des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement de 2002 à 2012.....	15
Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel national (Bovins, ovins, caprins, porcins et volaille).....	17
Tableau n° 6 : Degré d'exploitation et impact des principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin.....	20
Tableau n°7 : Principaux éléments de pressions et menace sur la biodiversité.....	20
Tableau n°8. : Quelques grands événements relatifs à l'environnement et au développement.....	25
Tableau n°9 : Avancées significatives et points d'insuccès par rapport aux orientations de la SPANB_2002...34	
Tableau n° 10 : Contribution à l'amélioration de l'état des différents types de diversité et menaces persistantes.....	36
Tableau N°11 : Objectifs stratégiques de la SPANB 2011-2020.....	47
Tableau 12 :Planification des actions de mise en œuvre de la SPANB 2011-2020.....	57
Tableau 13 : Planification des actions de mise en œuvre de la SPANB 2011-2020 au Bénin en fonction des objectifs et buts stratégiques.....	72

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Proportion des différents couverts végétaux du Bénin	8
Figure n°2 : Réseau des aires protégées du Bénin et sites RAMSAR du Bénin. (Source : CENATEL, 2010).....	10
Figure n°3 : Carte de situation des inselbergs et montagnes au Bénin.....	11
Figure n°4 : Dynamique de l'occupation du sol entre 1998 et 2007.....	11
Figure 5 : Evolution des unités d'occupation du sol du Bénin.....	12
Figure n°6 . Nombre d'espèces d'insectes classé dans les différentes catégories de l'UICN.....	14
Figure n°7 : Résultats des premières listes rouges du Bénin pour certains taxons de vertébrés en 2011	15
Figure n°8 . Tendance des superficies reboisées au Bénin de 2002 à 2012.....	19
Figure n°9 . Production en milliers de tonnes en 2008 des principaux types de cultures au Bénin.....	17
Figure n°10 . Indication des taux d'augmentation de certaines cultures au Bénin	18
Figure n°11 . Tendance évolutive en milliers de tonnes de viande produite par les animaux domestiques ou semi domestiques du Bénin.....	18

Préambule

Face à la dégradation inquiétante des éléments de la diversité biologique, la Communauté internationale avait adopté en Juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) entre autres Conventions, la Convention des Nations-Unies sur la Diversité biologique (CDB).

La ratification de cette Convention par le Bénin en Juin 1994, témoigne de la volonté politique manifeste de notre pays à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dont l'importance pour la survie de tous les êtres de la planète terre n'est plus à démontrer. Aussi le Bénin a-t-il pris l'engagement, à l'instar de toutes les autres nations parties prenantes, d'élaborer une stratégie et un plan d'actions national sur la Biodiversité (SPANB), engagement qu'il a honoré en 2002 en élaborant sa première SPANB avec le but ultime « d'arrêter la perte de la diversité biologique à l'horizon 2010 ».

Mais force est de constater que malgré les multiples actions engagées depuis 2002 et dont certaines ont produit des impacts positifs, la situation de la diversité biologique au Bénin ne cesse de s'empirer. En effet, les principales pressions d'origine anthropique qui continuent de peser sur la diversité biologique au Bénin ont pour noms : la perte d'habitats, l'utilisation non durable, la surexploitation des ressources et la pollution. Le constat est le même à l'échelle planétaire. C'est pourquoi la Communauté internationale a entrepris de réviser et d'actualiser le Plan stratégique antérieur et a adopté un nouveau Plan stratégique pour la période 2011 à 2020 avec des objectifs dits d'Aichi.

Prenant en compte les objectifs d'Aichi et les insuffisances liées à la formulation et à la mise en œuvre de la SPANB_2002, la présente SPANB révisée du Bénin élaborée sur une base hautement participative, met davantage l'accent sur :

- l'importance des fonctions/services écosystémiques ;
- la recherche, le développement des connaissances et la coopération (sur les plans scientifique et technique) ;
- la mise en œuvre plus hardie des réformes requises (politique, institutionnelle, législative/réglementaire, socio-économique...);
- le renforcement des capacités (transfert des technologies) selon les besoins à tous les niveaux mais notamment en matière de planification et de gestion ;
- l'amélioration de la gouvernance (participation, représentativité, équité, partage des avantages...);
- le développement de mécanismes de financement durable pour assurer la viabilité financière dans la gestion des écosystèmes ;
- le développement de systèmes fiables de surveillance/suivi/information... afin de suivre l'évolution/état/, les tendances, les menaces sur les éléments de la diversité biologique et enfin
- la conjugaison des efforts de tous les maillons de la vie nationale (gouvernement, collectivités locales décentralisées, société civile et communautés à la base) pour mettre en œuvre les mesures retenues.

J'exhorte donc les acteurs de tous les secteurs tant public que privé à utiliser notre SPANB comme instrument pour l'intégration efficace des objectifs de la diversité biologique aux politiques et stratégies sectorielles de développement et de réduction de la pauvreté, et aux processus des comptes nationaux, des secteurs économiques et d'aménagement du territoire.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer toute ma reconnaissance et à travers ma personne, celle de tout le peuple béninois aux partenaires techniques et financiers qui ont aidé à l'aboutissement du processus de révision de notre SPANB. Mes remerciements vont plus particulièrement à l'endroit du Fonds pour l'Environnement Mondial/FEM pour sa sollicitude constante aux côtés de notre pays.

J'ai bon espoir que la mise en œuvre concertée et efficiente de la présente SPANB garantira des lendemains enchanteurs pour la postérité.

Vivons en harmonie avec la nature afin que d'ici à 2050, la diversité biologique [notre capital naturel] soit mieux valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, pour que la planète soit maintenue en bonne santé et que des avantages essentiels soient procurés à tous les peuples.

**Le Ministre de l'Environnement, en charge des Changements Climatiques,
du Reboisement, de la Gestion des ressources naturelles et forestières**

Théophile C. WOROU

Sigles et Abréviations

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
AFD	: Agence Française de Développement
AP	: Aires Protégées
APA	: Accès aux ressources et Partage équitable des Avantages
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BD	: Biodiversité
BM	: Banque Mondiale
BMZ	: Ministère allemand de la Coopération et du Développement Economique
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CBD	: Convention sur la Biodiversité
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de Surveillance de la couverture forestière
CIPCRE-Bénin ONG	:
CITES	: Convention sur le Commerce International sur les espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction
CREDI ONG	: Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré
CT	: Connaissances Traditionnelles
CTB	: Coopération Technique Belge
DADOBAT-UE	Développement intégré du Baobab et Tamarinier-Union Européenne
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
ECOPAS-W	: Programme Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne Parc W
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
FFEM	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIZ	: Coopération Internationale Allemande
GIEC	: Groupe d'Experts International sur l'Evolution du Climat
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	: Coopération Technique Allemande
IDA	: Agence Internationale pour le Développement
IFN	: Inventaire Forestier National
IITA	: International Institute of Tropical Agriculture
KFW	: Kreditanstalt für wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la reconstruction)
LEC	: Lutte Etagée Ciblée
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPN	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MRB	: Marchés Ruraux de Bois
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONAB	: Office National du Bois
ONUDI	: Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSD	: Orientations Stratégiques pour le Développement
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PAP	: Plan d'Aménagement Participatif
PF	: Point Focaux
PFR	: Plan Foncier Rural
PIP	: Programme d'investissement Public
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Nationales
PNP	: Parc National de la Pendjari
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement

PNUE	: Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PNW	: Parc National du W
PSG	: Plan Simple de Gestion
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RBP	: Réserve de Biosphère de la Pendjari
SA	: Secrétariat Administratif
SGM	: Secrétaire Général du Ministère
SIEP	: Système d'Information et d'Evaluation Permanente
SPANB	: Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
SUN-UE	Sustainable Use of Natural Ressources- Union Européenne
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UCAO	: Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest-Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I. Etat des lieux de la diversité biologique du Bénin

1.1. PRESENTATION SOMMAIRE DU BENIN

1.1.1. Localisation et contexte administratif

Etat de l'Afrique de l'Ouest, la République du Bénin est située dans la zone tropicale, entre les parallèles 6°30 et 12°30 Nord et les méridiens 1° et 3°40 Est. Elle est limitée au Nord par le fleuve Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigéria et au Sud par l'Océan Atlantique. Elle s'étend sur une superficie totale de 114 763 km² (RGPH 4) avec une côte longue de 125 km et une distance à vol d'oiseau de 700 km de l'Atlantique jusqu'au fleuve Niger.

Administrativement, le Bénin est un Etat déconcentré et décentralisé avec 12 départements et 77 Communes.

1.1.2. Principaux facteurs environnementaux du Bénin

La protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures du gouvernement béninois. La zone côtière du Bénin abrite une biodiversité importante. La diversité de la faune et de la flore se concentre plus dans les aires protégées avec des menaces qui pèsent sur leur conservation. Ces menaces incluent l'expansion des feux de végétation, l'élevage extensif, l'extraction abusive des peuplements ligneux, la pratique de la transhumance caractérisée par le surpâturage, l'épandage des pesticides, l'intensification des activités de braconnage et l'expansion agricole. A celles-ci s'ajoutent le changement climatique et un cadre institutionnel et réglementaire peu approprié.

Le Bénin est caractérisé par une flore qui varie suivant le gradient climatique. Ses forêts, couvrent 68 % de la superficie totale assurant ainsi les fonctions écologiques (protection des ressources des sols et en eau, conservation de la diversité biologique, stockage de carbone et contribution à la réduction du réchauffement de la planète etc.), économiques et socio-culturelles.

La population béninoise croît de façon exponentielle. Ainsi, de 6.300.000 habitants en 2002 (INSAE, 2002), elle est évaluée en 2012 à 9.983.884 dont 51,2% de femmes, avec un taux d'accroissement de 3,5% sur la période 2002-2013. Inégalement répartie, 60% de la population est concentrée dans la partie méridionale représentant à peine 10 % de la superficie du pays.

Malgré la pauvreté du pays en ressources naturelles, il demeure riche en diversité biologique. L'état actuel des conditions de vie des populations révèle en effet, une pauvreté persistante. Selon les enquêtes Emicov 2011, l'indice de pauvreté global est passé de 35.21% en 2009 à 36.20% en 2011, avec une plus grande incidence en milieu rural (39,69%). Ces indicateurs ne sont pas de nature à réduire à court terme le niveau actuel des pressions sur la diversité biologique.

Le secteur rural assure au Bénin une autosuffisance alimentaire en produits de grande consommation tout en contribuant pour environ 40% au PIB, 80% aux recettes d'exportation et 75% des emplois, du fait de la disponibilité et de la qualité appréciable actuelle de sa diversité biologique.

Enfin la dégradation des ressources biologiques s'est également intensifiée ces dernières années. Pour palier à ce phénomène, le gouvernement a dû s'engager à accorder la priorité à la planification environnementale dans le processus de développement durable du pays.

1.2. SITUATION ACTUELLE DE LA BIODIVERSITE

1.2.1. Les espaces naturels

1.2.1.1. Les formations végétales

La distribution des unités d'occupation du sol est présentée à l'annexe 1. Elle montre que le pays est à moitié couvert par des savanes arborées et arbustives. Les superficies des cultures et jachères, la mosaïque de forêt claire et savane boisée couvrent respectivement 24 % et 13 % de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne représentent que 0,6 % et 2,5 % de la superficie totale. Les cultures et jachères sous palmiers retrouvées généralement au Sud du pays occupent 4 % du territoire alors que la superficie des plantations n'occupe que 2,11%.

La figure 1 ci-après indique les proportions des différentes formations écosystémiques du Bénin.

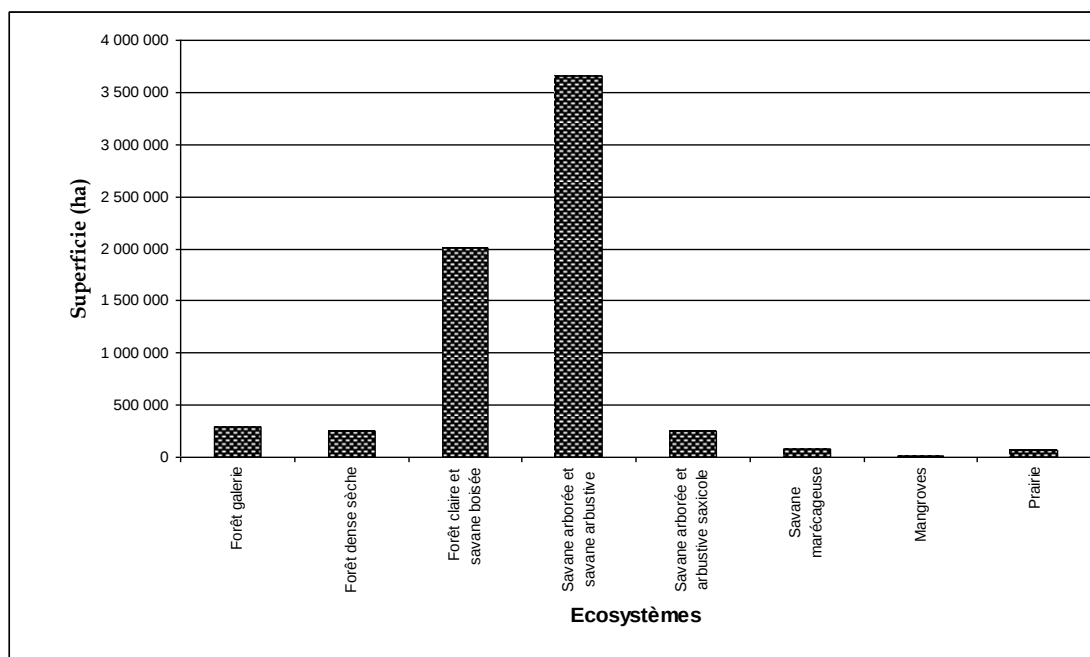


Figure 1. Proportion des différents couverts végétaux du Bénin

Source : Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest (Tome 1, Volume 1)

1.2.1.2. Les Réseaux d'aires protégées

Au Bénin 58 massifs forestiers classés et environ 3000 îlots de forêts sacrées, d'une superficie d'environ 2,7 millions d'hectares, occupant près de 22 % du territoire national constituant le réseau d'aires protégées (Figure 2). En fonction de leur richesse en espèces animales et végétales de valeur, les différents massifs classés ont été affectés à différents modes de gestion, comme l'indique le Tableau n°1 ci-dessous :

Tableau N°1. Nombre, Superficie et état de conservation des différentes catégories d'aires protégées du Bénin

Catégories d'aires protégées	Nbre	Superficies (ha)	Etat de conservation
Parcs nationaux	2	869867	Etat de conservation favorable (dotés de plan d'aménagement assez bien respecté)
Zones cynégétiques	4	443679	Etat de conservation acceptable
Forêts classées	46	1345298	Etat de conservation inadéquat (absence de plan d'aménagement ou doté de plan d'aménagement peu respecté)
Périmètre de reboisement	6	2734	Etat de conservation mauvais (absence de plan d'aménagement et en proie à des empiètements divers)

Source : DGFRN 2013, 5^{ème} Rapport national de mise en œuvre de la CDB

En dehors des parcs nationaux et des zones cynégétiques qui sont dans un état de conservation plus favorable à la conservation de la diversité biologique, les forêts classées sont très peu suivies. Excepté celle de la Lama qui fait l'objet d'attention particulière pour inverser le fort degré de fragmentation qu'elle avait subi avant 1980.

Le Bénin abrite environ 2.940 forêts sacrées dont les dimensions varient de quelques ares à des dizaines d'hectares et qui au total s'étendent sur une superficie de 18.360 ha soit 0,2% de la superficie du Bénin (Agbo et Sokpon, 1998). Ces forêts sacrées ont fait l'objet de conservation depuis des décennies et se distinguent les unes des autres par des fonctions particulières : couvents de divinités ou de sociétés secrètes, abris des génies, jardins des plantes médicinales, ou cimetières. Mais, bien que représentant ensemble des superficies non négligeables, ces forêts sont rarement prises en compte dans les statistiques des formations forestières du Bénin. Pourtant, les forêts sacrées sont mieux protégées que toutes les autres forêts du Bénin, car sacrées, elles sont respectées et protégées par un certain nombre d'interdits liés aux rituels qui y sont rattachés, ainsi

que leurs multiples utilités culturelles et cultuelles. Elles constituent une forme endogène de conservation *in situ* des espèces et les derniers refuges pour d'autres, ce qui fait d'elles un outil important de conservation durable de la diversité biologique. Elles renferment de nombreuses plantes médicinales, des espèces animales et végétales en disparition, de gros arbres considérés comme sacrés. Plusieurs essences fruitières de ces lieux attirent l'avifaune et d'autres animaux sauvages. Aussi les scientifiques s'intéressent-ils de plus en plus à ces forêts.

Malheureusement, le pouvoir des chefs traditionnels et des prêtres de ces lieux sacrés a considérablement baissé de sorte que les forêts sacrées sont, depuis quelques années, soumises à l'exploitation anarchique. A cet effet, l'Etat béninois a pris conscience des enjeux qu'elles représentent dans la conservation de la diversité biologique au point où il y consacre tout un projet dont la finalité est leur intégration aux réseaux des aires protégées du Bénin.,. Dans ce sens, plusieurs ONG développent des activités pour leur gestion durable.

1.2.1.3. Zones humides

Le réseau hydrographique comprend 3048 km de cours d'eau. Les lacs et lagunes connus sous le vocable plan d'eau couvrent plus de 333 km² de plans d'eau et sont localisés au sud du pays. Les principaux cours et plans d'eau sont présentés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Principaux cours et plans d'eau du Bénin

Cours d'eau (Fleuves et rivières)		Plans d'eau (Lacs et lagunes)	
<i>Fleuves (longueur)</i>	<i>Rivières (longueur)</i>	<i>Lacs (Superficie)</i>	<i>Lagune(Superficie)</i>
Ouémé : 510 km	Mékrou : 410 km	Nokoué : 150 km ²	Ouidah : 40 km ²
Niger : 120 km	Pendjari : 380 km	Ahémé : 78 km ²	Porto-Novo : 35 km ²
Mono : 100 km	Alibori : 338 km	Toho : 15 km ²	Grand-Popo : 15 km ²
	Sota : 250 km		
	Okpara : 200 km		
	Couffo : 190 km		
	Zou : 150 km		

Ces milieux regorgent d'une biodiversité floristique et d'une faunique très diversifiée. Cet ensemble forme un milieu écologique complexe qui constitue des habitats, des refuges, des lieux de reproduction et de migration de la faune. Les cours d'eau servent au transport fluvial, à l'irrigation, aux prélèvements de ressources halieutiques, etc.

Par ailleurs, le Bénin est signataire de la Convention RAMSAR sur les Zones Humides qui est entrée en vigueur le 24 mai 2000. A cet effet, il dispose actuellement de 4 sites désignés comme zones humides d'Importance internationale (Cf. figure 2), avec une superficie de 1 179 354 hectares. Il s'agit des sites : (i) 1017 d'une superficie de 47 500 ha (Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé), (ii) 1018 d'une superficie de 91 600 ha (Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué), (iii) 1668 d'une superficie de 895 480 ha (Complexe W) et (iv) 1669 d'une superficie de 144 774 ha (Zone Humide de la Rivière Pendjari) .

1.2.1.4. Aires marines

D'une superficie de 200 miles marins et d'un plateau continental de 3.100 Km², le Bénin a retenu quatre (04) aires marines protégées d'une superficie totale de 27.208 hectares (TROADEC et Coll. 1979). Ces aires se trouvent dans un état de conservation défavorable, du fait du non-respect de leur plan d'aménagement et de l'inexistence d'acte de désignation officielle au plan national.

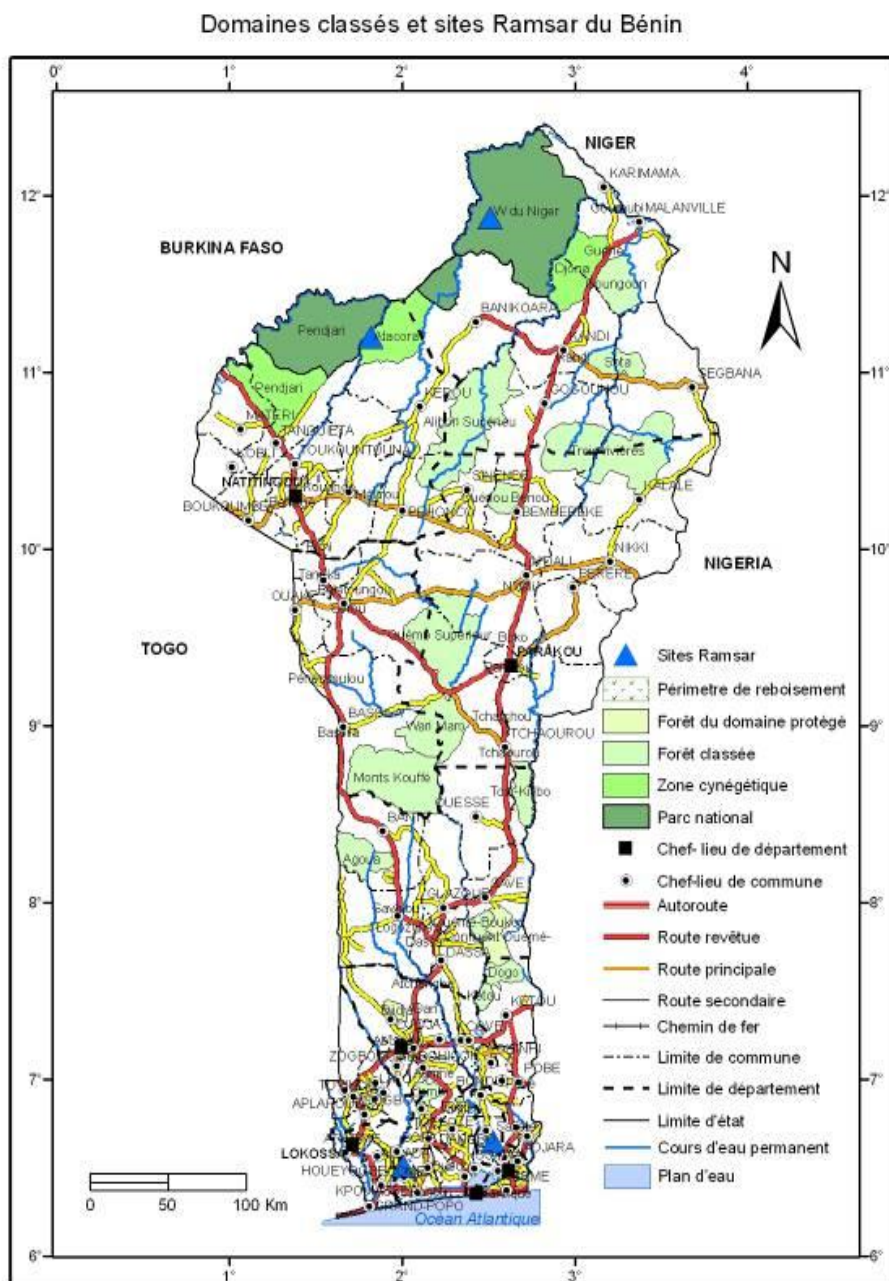


Figure n°2 : Réseau des aires protégées du Bénin et sites RAMSAR du Bénin. (Source : CENATEL, 2010)

1.2.1.5. Autres écosystèmes : inselbergs, montagnes et aires insulaires

Les inselbergs sont retrouvés au centre-Bénin (Savè, Dassa, Savalou) alors que la zone montagneuse se retrouve au Nord-Ouest du pays avec la chaîne de l'Atacora (figure 3) dont l'altitude par rapport au niveau de la mer est comprise entre 300 et 650 m. Au Bénin, les collines et montagnes ont fait l'objet de peu d'études en comparaison avec les écosystèmes sur terre ferme. Les travaux approfondis récemment réalisés sont ceux de Oumorou (2003), Porembski & Korte (2010), Wala & Sinsin (2010).

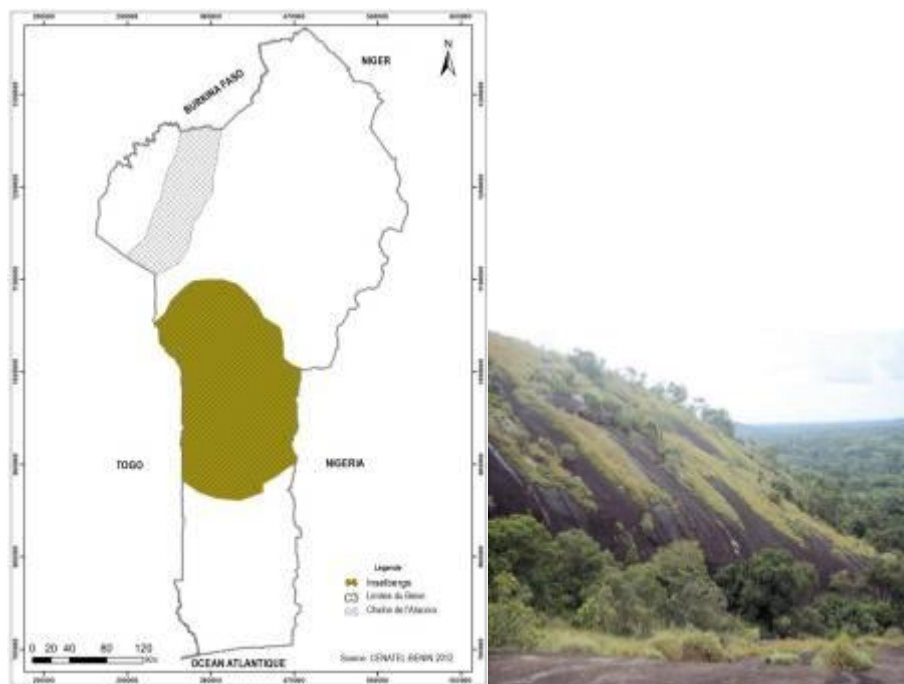


Figure n°3 : Carte de situation des inselbergs et montagnes au Bénin (Adapté de Wala & Sinsin, 2010 ; Porembski & Korte, 2010).

Photo n+1 : Un inselberg à Savè Source : Oumorou (2003)

1.2.1.6. Etat de conservation et tendance des espaces naturels du Bénin

La dynamique de l'occupation des terres réalisée entre 1998 et 2007 est présentée dans le tableau en annexe 1 et illustrée dans les figures N°4 et 5 ci-dessous. Elle montre non seulement une nette réduction des formations naturelles au profit de celles anthropiques, mais aussi des changements importants au niveau de chaque classe. Elles couvrent respectivement 74.00 % et 63.71 % de la superficie du pays en 1998 et 2007. Elles ont enregistré un recul de 10,29 % en 9 ans entre 1998 et 2007. Globalement les forêts accusent un léger recul de 0,31 % entre 1998 et 2007. Leur superficie est passée de 3, 42% en 1998 à 3,11 % en 2007.

Les autres éléments de l'occupation du sol notamment les plans d'eau et les habitats ont connu une hausse de 1,03 % de leur superficie entre 1998 et 2007. Cet accroissement est principalement dû à l'extension des centres urbains.

Ces évolutions observées durant la période d'exécution de la première SPANB, laissent apparaître clairement que les tendances à la régression des espaces naturels sont loin d'être inversées.

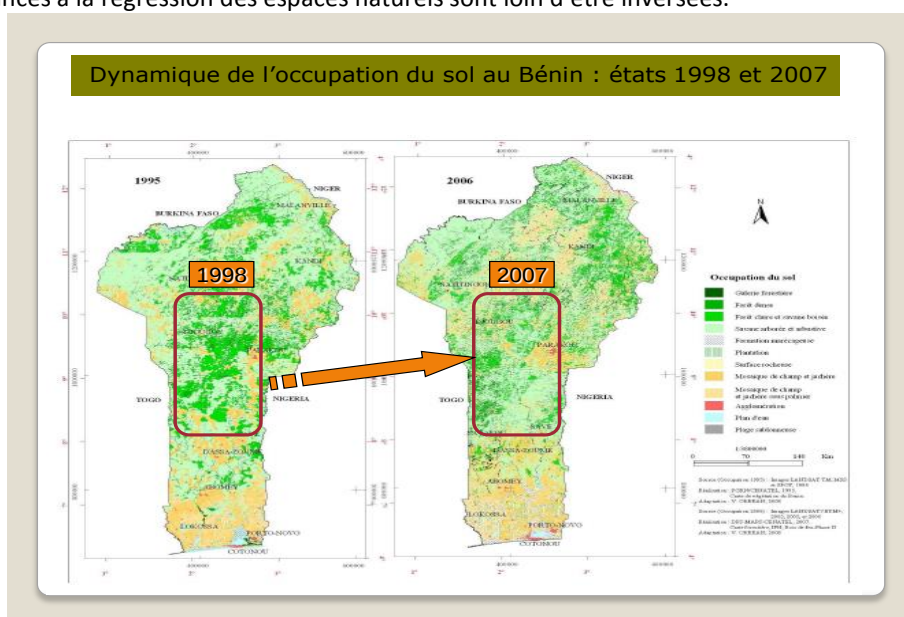


Figure n°4 : Dynamique de l'occupation du sol entre 1998 et 2007
Sources : CENATEL, 2000 et Projet Bois de Feu II /IFN, 2007

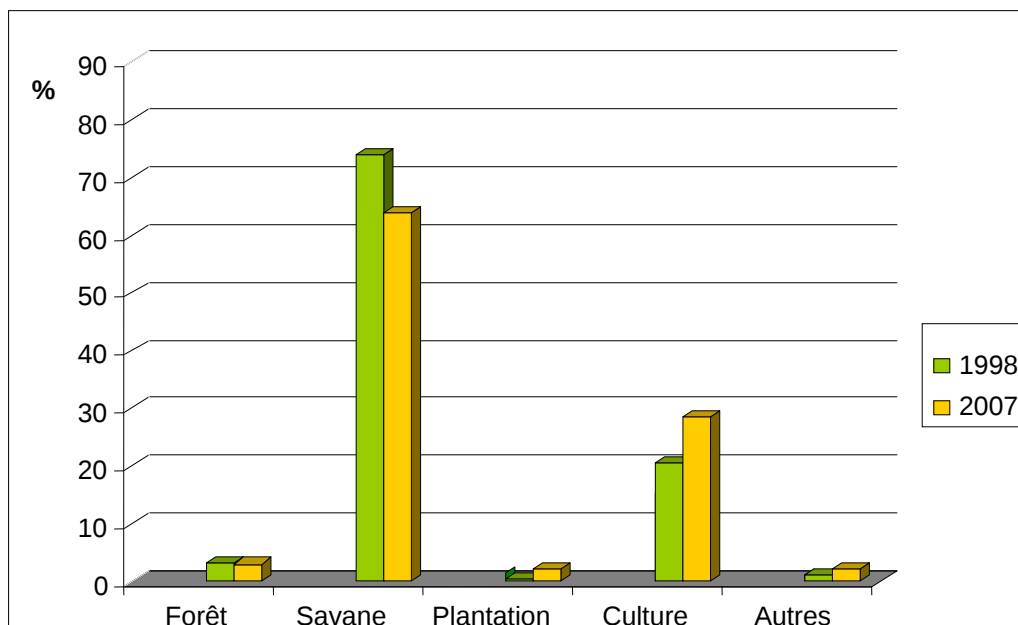


Figure 5 : Evolution des unités d'occupation du sol du Bénin
Sources : CENATEL, 2000 et Projet Bois de Feu II /IFN, 2007

Les écosystèmes susceptibles d'être reconvertis en espace agricoles sont les savanes. Sur une période de 9 ans (de 1998 à 2007), les savanes ont connu un recul de 10,29 % alors que la couverture des cultures est passée de 20,64 % à 28,55 %.

1.2.2. Eléments constitutifs des écosystèmes naturels, état de conservation et tendance

1.2.2.1. Les formes de vie

L'inventaire national et les études récentes sur le patrimoine naturel ont permis de recenser une diversité importante d'espèces : 2807 espèces de plantes réparties en 1129 genres et 185 familles (y compris celles cultivées) (Akoègninou *et al.* 2006). Quatre espèces végétales sont endémiques au Bénin : *Cissus kouandenensis*, *Thunbergia atacorensis*, *Ipomoea beninensis*, *Kyllinga beninensis*. Toutefois, la flore reste encore insuffisamment connue. Quant aux espèces animales, on en dénombre 4378 constituées aussi bien d'invertébrés que de vertébrés, répartis dans tous les groupes systématiques. Le Bénin regorge d'une diversité d'insectes auxquels très d'études ont été consacrées. Pour l'instant, 5000 espèces d'insectes ont été identifiées par l'IITA-Bénin dont 96 types de papillons. Cette diversité faunique est présentée à l'annexe 3. Le nombre d'espèces fongiques s'élève à 18 000, dont 20%, soit environ 3600 taxa, seraient constituées de champignons supérieurs (Yorou *et al.* 2007, 2009).

1.2.2.2. Etat de conservation et tendance des formes de vie

- **Au niveau des champignons**

D'après Yorou *et al.* (2007), plus de 15 espèces fongiques sont en danger critique d'extinction au Bénin et les auteurs proposent la forêt galerie de Bassila et celle des chutes de la Kota comme des sites exceptionnels d'intérêt écologique dont les statuts législatifs et de conservation devraient être renforcés. Treize espèces fongiques sont citées comme vulnérables étant donné qu'elles poussent dans des habitats (forêts denses notamment) soumis à un rythme continu de disparition.

- **Au niveau de la flore**

D'après les travaux d'Adomou (2005), la flore du Bénin compte une espèce éteinte (*Dodonea viscosa*), 280 espèces menacées de disparition (soit 10% de la flore totale) dont 90% présentent une forte probabilité d'extinction. Au nombre de ces espèces, 19 sont d'intérêt régional pour la conservation et 10 sont sur la liste rouge de l'IUCN. 77% des espèces menacées enregistrées appartiennent au centre d'endémisme du Guinéo-Congolais. Elles se retrouvent essentiellement dans les îlots de forêts denses humides. Les sites les plus riches en «espèces endémiques locales» sont Pobè (17 espèces exclusives), Dangbo (11 espèces exclusives), Ewè (9

espèces exclusives) et Ahozon (8 espèces exclusives). Ces sites qui abritent par ailleurs environ 20% de la flore nationale méritent donc une attention particulière pour la conservation de ces espèces. De même, la forêt marécageuse de Lokoli, la mangrove de Ouidah, les inselbergs du phytodistrict du Zou et la Chaîne de l'Atacora qui abritent une espèce (*Thunbergia atacoriensis*) nouvellement décrite, doivent faire l'objet d'une sauvegarde particulière.

L'étude phytosociologique en relation avec les facteurs pseudo-climatique ont permis au Bénin d'individualiser dix (10) district phytogéographique. A défaut de mettre en relation les espèces qui existent avec les espèces protégées, l'étude montre clairement l'existence de zone soudano-guinéenne et soudanienne. Les aires protégées se trouvent principalement dans les zones soudano-guinéenne et soudaniennes (voir tableau 4) :

Tableau 4 : Répartition des espèces clés floristique en relation avec les aires protégées

ZONE	AIRES PROTEGEES	ESPECES CARACTERISTIQUES
Soudano-Guinéenne	- Forêt classée d'Atchérigbé - Forêt classée de Ouémé-boukou - Forêt de montagne de Dassa, Savè et de Savalou	- <i>Daniellia oliveri</i> - <i>Parkia biglobosa</i> - <i>Terminalia glaucescens</i> - <i>Anogenssus leiocarpa</i> - <i>Acacia campylacanta</i> - <i>Terminalia macroptera</i> - <i>Isoblerlina doka</i> - <i>Detarium microcarpum</i>
Soudanienne	- Forêt classée Kouffé - Forêt classée Wari Maro - Forêt classée de Toui PK - Forêt classée Ouémé supérieur - Forêt classée de Ndali - Forêt classée de Tanéka - Forêt classée de Ouénou-Bénou - Forêt classée des trois rivières - Forêt classée d'Alibori - Forêt classée de Sota - Forêt classée Goungoun - Forêt classée de Bassila - Forêt classée d'Agoua - Forêt communale de Natitingou - Forêt classée kilir - Parc W - Parc Penjari - Forêt classée de Djona	- <i>Isoblerlina doka</i> - <i>Isoblerlina Tomentosa</i> - <i>Adansonia digita</i> - <i>Pterocarpus erinaceus</i> - <i>Afzelia africana</i> - <i>Erythrophleum guineense</i> - <i>Amblygonocarpus andongensis</i> - <i>Swartzia madagascariensis</i>

• **Au niveau de la faune**

Parmi les espèces d'entomofaune inscrites sur la liste rouge du Bénin, 7 sont classifiées comme en danger critique (CR), 5 en danger (EN), 18 sont vulnérables (VU), une est quasi menacée (NT) et 3 sont considérées à données insuffisantes (DD) (Figure 6).

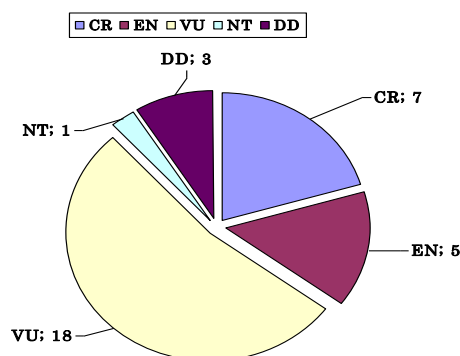


Figure n°6. Nombre d'espèces d'insectes classé dans les différentes catégories de l'UICN

Source : Sinsin & Kampmann (eds)(2010)

En ce qui concerne les oiseaux, Lougbégnon *et al.*, (2009) rapportent que 94 espèces des 570 connues soit 16 % de l'avifaune sont menacées. Dans cette cohorte, un quart environ concerne les espèces des milieux humides dont l'habitat se dégrade dangereusement. Les causes de menace sont principalement la déforestation (2/5), particulièrement dans le Sud du Bénin, les prélèvements directs (chasse, commerce d'oiseaux, etc.) portant sur 1/4 des 94 espèces.

Les grands carnivores (*Acinonyx jubatus*, *Panthera pardus*, *Panthera leo*, *Lycaon pictus*) sont classés dans la catégorie des espèces entièrement protégées. C'est le cas du guépard (*Acinonyx jubatus*) dont la densité estimée en 2006 dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (Berzins *et al.*, 2007) serait comprise entre 0,001 et 0,003 guépards/km², pour un nombre total compris entre 5 à 13 individus. Les raisons de la faible densité du guépard dans les aires protégées du nord Bénin restent à préciser. Le lycaon (*Lycaon pictus*) fait également partie des espèces de carnivores en danger critique d'extinction au Bénin (Di Silvestre *et al.*, 2003 ; Sogbohossou, 2007). Quant au lion (*Panthera leo*) et au léopard (*Panthera pardus*), ils sont classés comme espèces vulnérables au Bénin (Di Silvestre *et al.*, 2004)

Globalement les investigations sur la faune font état de plusieurs espèces menacées dont certaines sont signalées éteintes au Bénin. Selon la liste rouge du Bénin établie en 2011, les espèces menacées de disparition se répartissent comme suit :

- Certains mammifères terrestres et marins : 49 (le Bongo a disparu ; le Guépard, le Lycaon et le Lamantin sont en grand danger de disparition etc) ;
- les Reptiles : 15
- les Poissons : 22

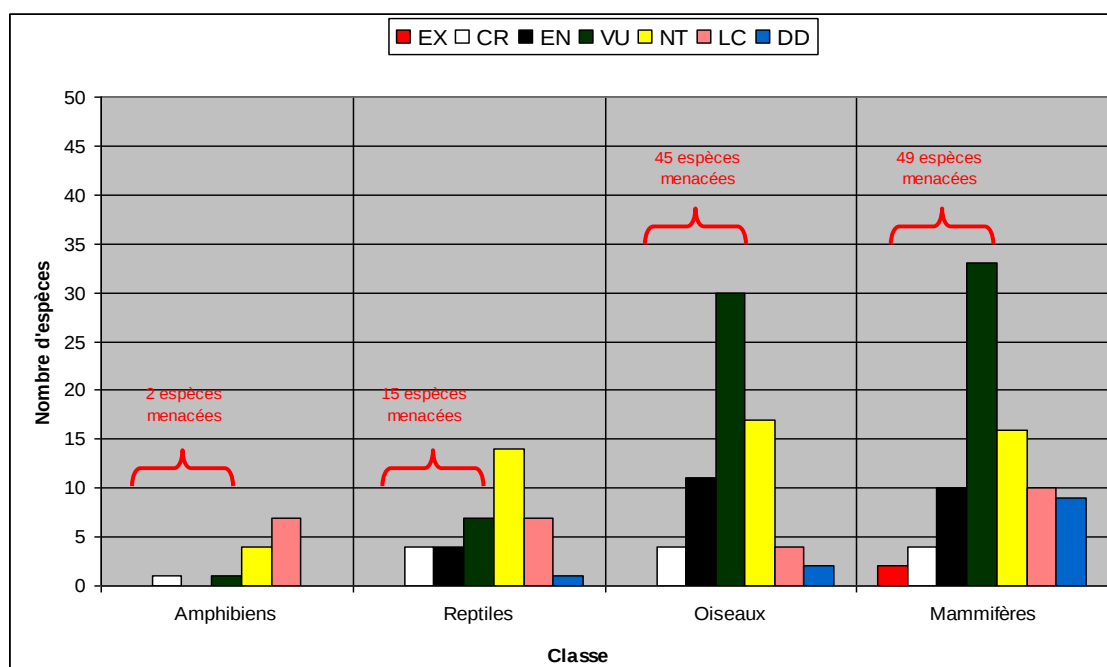


Figure n°7 : Résultats des premières listes rouges du Bénin pour certains taxons de vertébrés publiées en 2011. **Source :** Neuenschwander et al. 2010

N.B. : Un aperçu complet de l'état et des tendances de la biodiversité au Bénin (y compris la biodiversité agricole, fongique, botanique et zoologique etc.), est présenté dans l'ouvrage intitulé "Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest Tome 1, Volume 1 : Bénin" (Brice Sinsin & Dorothea Kampman (eds) 2010) qui traite également de l'utilisation des terres, des zones d'importance écologique particulières, des conflits et perspectives pour la conservation de la biodiversité au Bénin, et des déterminismes environnementaux de l'Afrique de l'Ouest

1.2.3. Les espaces artificiels et l'agrobiodiversité

1.2.3.1. Les reboisements

Le tableau 4 et la figure 8 ci-dessous montrent globalement une évolution en dents de scies des superficies reboisées de 2002 à 2008 (DGFRN, 2008). On note de performances remarquables au titre des années 2008 à 2010, avec une moyenne annuelle de plus de 9 millions de plants mis en terre, ce qui dénote de l'effort conjugué de reboisement consenti par les différents acteurs à l'échelle nationale. Cependant, il reste l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'assurance de la durabilité de l'action en tenant compte des diverses contraintes d'ordre socioéconomique, politique et environnemental.

Tableau 4 : Récapitulatif des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement de 2002 à 2012

Année	Nombre de plants mis en terre		Total plants	Total superficie (ha)
	JNA	CNR		
2002	171 545	4 421 819	4 593 364	3 393,63
2003	184 466	5 856 611	6 041 077	5 814,45
2004	277 344	3 610 005	3 887 349	3 450,04
2005	170 801	3 907 788	4 078 589	4 126,14
2006	136 278	3 536 810	3 673 088	4 095,68
2007	149 120	4 345 759	4 494 879	3 420,56
2008	91 945	9 282 928	9 374 873	5 770,19
2009	116 064	8 824 893	8 940 957	6 545,69
2010	128 436	8 681 672	8 810 108	7 267,28
2011	128 658	4 349 436	4 478 094	4 619,76
2012	189 992	5 550 737	5 740 729	5 404,80
Totaux	1 744 649	62 368 458	64 113 107	53 908,22

Source : DGFRN, 2013

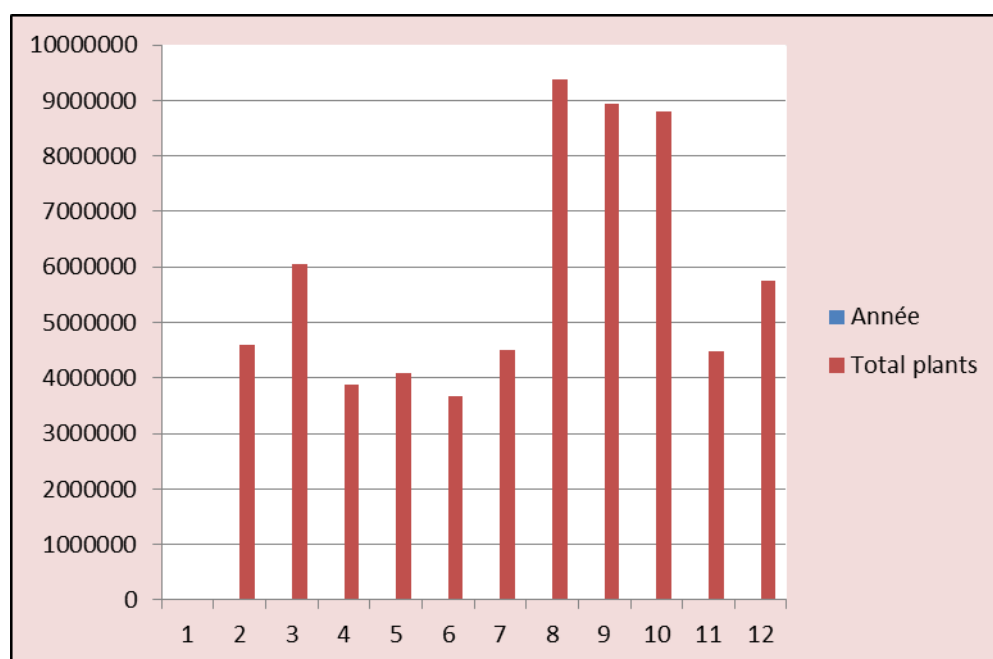


Figure n°8. Tendance des superficies reboisées au Bénin de 2002 à 2012

Par ailleurs, entre 1998 et 2007 les plantations d'anacardier ont vu leur taux d'occupation augmenter de 1,66%. Cette augmentation observée est principalement due à la promotion de l'espèce dans les régions des Collines, du Borgou et de l'Atacora.

1.2.3.2. L'agrobiodiversité

a. Etat des écosystèmes agricoles

Le Bénin est subdivisé en huit zones agro-écologiques et regorge d'une riche biodiversité agricole offrant des opportunités d'activités très variées. Les principales productions vivrières permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires, mais restent encore largement en deçà des potentialités offertes par les conditions écologiques du pays.

Par ailleurs, pour éviter les risques associés à la monoculture (coton et maïs), la diversification agricole est devenue une priorité nationale (MAEP, 2008).

La figure 9 résume la situation du Bénin en 2008 par rapport à la production agricole. La production de tubercules et racines domine largement avec une quantité totale estimée à 4595700 tonnes en 2008 (Zougrana *et al.*, 2008). Les productions céréalières, industrielles, maraîchères et légumineuses sont respectivement estimées à 1298100, 537200, 306050, 238500 tonnes en 2008.

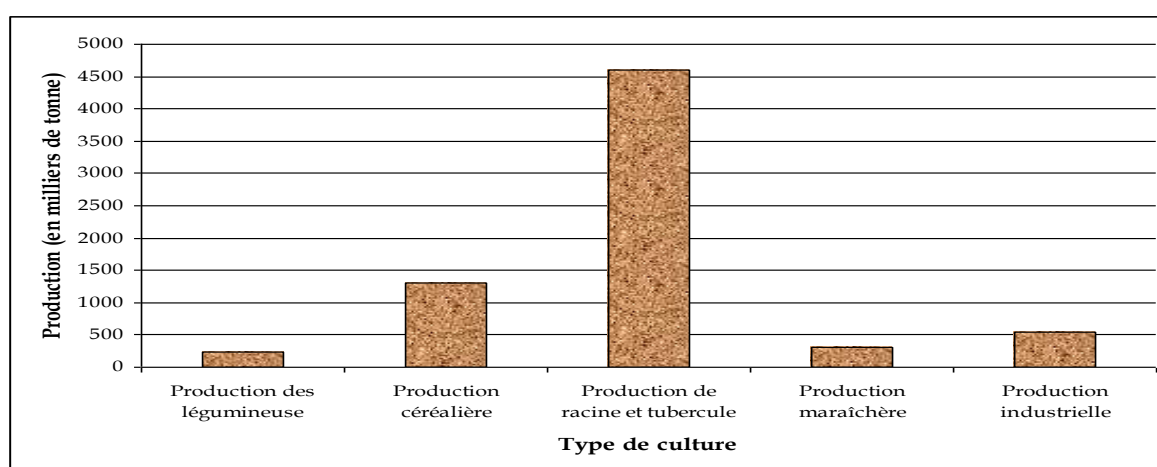


Figure n°9. Production en milliers de tonnes en 2008 des principaux types de cultures au Bénin
(Données MAEP, 2008)

Les statistiques existantes sur le sous-secteur de l'élevage (CARDER et DE), montrent que les effectifs du cheptel ont évolué de 2000 à 2012 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel national (Bovins, ovins, caprins, porcins et volaille)

Effectifs/Espèce (Nbre de têtes)	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles	Porcins
2000	1 509 000	658 164	1 198 548	11 700 000	-
2001	1 599 000	669 629	1 223 609	12 000 000	-
2002	1 640 000	673 614	1 275 497	12 500 000	-
2003	1 680 000	693 299	1 305 640	13 000 000	-
2004	1 722 000	707 400	1 345 100	13 500 000	-
2005	1 763 000	724 400	1 385 600	13 700 000	-
2006	1 810 000	742 304	1 427 004	14 000 000	-
2007	1 857 000	762 300	1 467 400	14 500 000	-
2008	1 909 000	780 597	1 514 841	15 000 000	-
2009	1 954 000	791 000	1 570 000	15 500 000	364 000
2010	2 005 000	808 000	1 605 000	15 900 000	368 000
2011	2 058 000	825 000	1 640 000	16 416 000	383000
2012	2 111 000	842 000	1 678 000	16 945 000	398 000

Source : DE/MAEP

L'évolution des effectifs durant les deux dernières décennies laisse apparaître que les espèces bovines et caprines ont connu respectivement une augmentation de 59% et de 25%, ce qui, au regard des pratiques d'élevage extensif très consommateur d'espace, constitue un risque évident.

b. Tendance des écosystèmes agricoles

L'agriculture béninoise est essentiellement de subsistance et presque exclusivement pluviale. Extensive et itinérante sur brûlis, elle empiète d'année en année sur la couverture forestière nationale et laisse derrière elle des écosystèmes anthropisés allant des parcs arborés aux jachères. La superficie cultivée s'élève à 3,02 millions d'hectares, dont 2,75 millions et 0,27 million occupés par des cultures pérennes. La plupart des cultures ont connu un taux d'augmentation de leur production entre 2007 et 2008 (figure 12). Le riz à lui seul enregistre un taux d'augmentation de 36 %, viennent ensuite le coton (21,5%), Manioc (15 %), le sorgho (13%), Maïs (11%), Igname (7%), pomme de terre (3%) et patate douce (2,4%).

Les superficies cultivées ont nettement augmenté de 20,64 % en 1998 à 28,55 % en 2007. Ceci correspond à une augmentation de 7,91 % sur 9 ans. Ces chiffres indiquent nettement que l'expansion agricole s'est faite à un rythme rapide au détriment des formations naturelles.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, la tendance du taux d'augmentation est moindre comparativement à la production agricole. La figure 13 montre la tendance évolutive en milliers de tonnes de viande produite pour six espèces d'animaux domestiques ou semi domestiques. Les bovins fournissent la majeure partie de la viande consommée au Bénin, avec un taux d'accroissement moyen d'environ 2,1% par an durant ces quatre dernières années. Après les bovins, la volaille joue un rôle primordial dans l'alimentation des populations locales, suivie des ovins/caprins, porcins. Viennent ensuite les élevages non conventionnels comme la cuniculture et l'aulacodiculture.

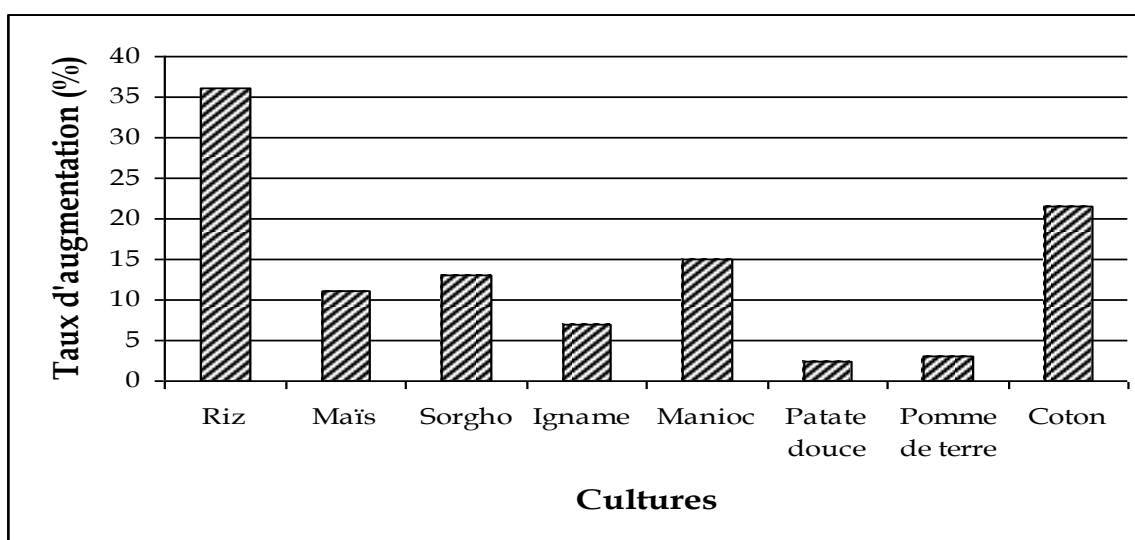


Figure n°10. Indication des taux d'augmentation de certaines cultures au Bénin entre l'année 2007 et l'année 2008(DPP/MAEP)

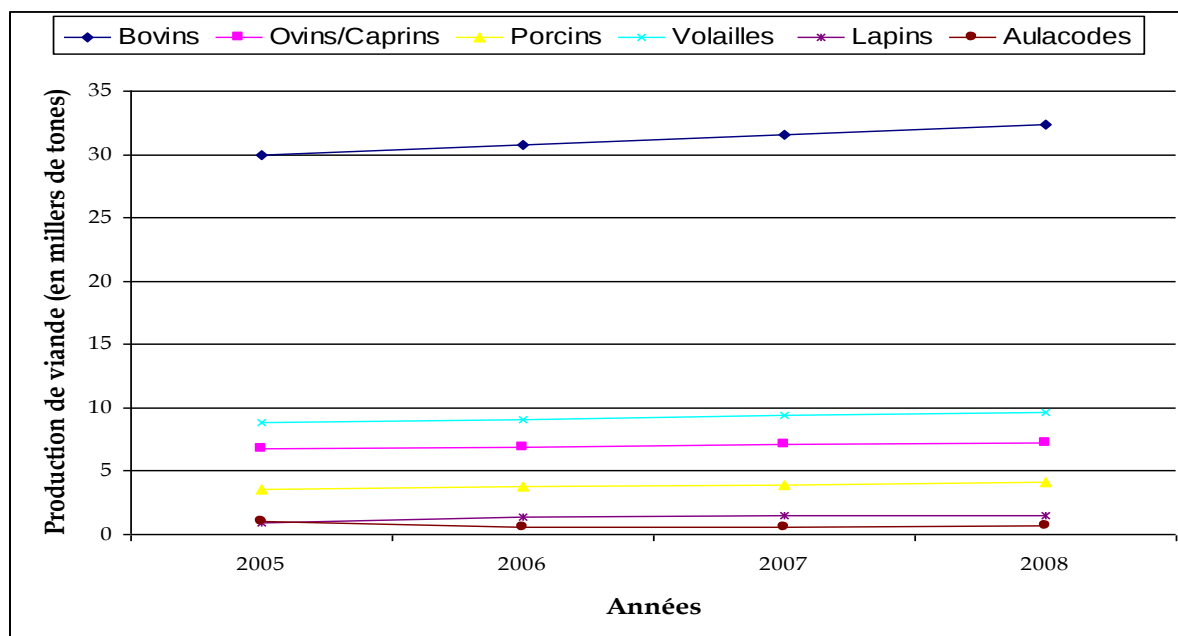


Figure n°11. Tendence évolutive en milliers de tonnes de viande produite par les animaux domestiques ou semi domestiques du Bénin. (**Source :** Direction de l'Elevage)

c. Menaces sur l'agrobiodiversité et conséquences des pratiques agricoles sur la diversité biologique

Les principales menaces pesant sur la diversité des plantes cultivées sont celles de la priorisation des variétés à haut rendement par rapport aux variétés autochtones (Gossipium, l'igname, le millet etc.), la négligence et la sous-utilisation de certaines espèces de plantes et d'animaux. En outre, compte tenu des mesures incitatives prises par le gouvernement Béninois, pour la promotion de la culture du coton depuis 2006, les producteurs s'y consacrent de plus en plus avec pour corollaire la réduction de la superficie des cultures vivrières en faveur de celle cotonnière. Selon le dernier rapport d'activité 2011-2012 du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) environs 350.000 hectares de terres sont emblavées pour la dernière campagne cotonnière 2011-2012 contre 250.000 hectares pour la campagne précédente. Ce gain de superficie serait dû à la conversion de plusieurs parcelles de culture de sorgho en parcelle de culture de coton dans les campements peuhls. Toutefois, cette augmentation des superficies allouées à la culture du coton se fait également au détriment des formations végétales, écosystèmes/espèces qui sont détruits pour l'installation des champs de coton. Les conséquences d'une telle intensification de la culture cotonnière affectent non seulement la flore mais aussi la faune, en raison de l'utilisation grandissante des engrais et pesticides chimiques.

1.2.4. Patrimoine génétique et connaissances traditionnelles associées

Le patrimoine génétique des espèces présentes au Bénin est encore mal connu, si l'on excepte les races d'élevage et les variétés cultivées ou plantées. Malgré l'absence d'inventaire et d'étude des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles du Bénin, divers laboratoires étrangers essayent d'utiliser les particularités agro-morphologiques des variétés et races béninoises dans les programmes d'amélioration génétique, ou pour extraire et utiliser des composants biochimiques à usage médicinal, alimentaire ou cosmétique. Cependant, le défi dans ce domaine reste encore entier quant à assurer la réglementation formelle d'Accès et de Partage des Avantages conformément à la Convention sur la Diversité Biologique et au Protocole de Nagoya.

1.2.5. Importance de la diversité biologique pour le bien être humain et la lutte contre la pauvreté

Le tableau en annexe 4 résume les principaux services rendus en général par la biodiversité sur la base de l'évaluation en 2005 des écosystèmes pour le Millénaire. Au Bénin, certains sous-secteurs clés du développement tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et les activités économiques qui leur sont associées, dépendent directement de la biodiversité et contribuent à la réduction de la pauvreté. D'autres secteurs, bien que ne dépendant pas directement de la biodiversité, en sont tributaires pour leur fonctionnement. C'est le cas de la santé, de l'approvisionnement en eau, du tourisme, de la protection contre les inondations et de la gestion des déchets.

1.2.5.1. Agriculture et élevage

Les services rendus par les écosystèmes, comme la protection des bassins hydrographiques, la lutte contre les ravageurs, le recyclage des nutriments et la pollinisation, entretiennent la productivité des écosystèmes agricoles. Par exemple, les prédateurs naturels des zones adjacentes aux terres agricoles éliminent plus de 90% des insectes nuisibles à l'agriculture. Le rôle joué par les pollinisateurs au service de l'agriculture au Bénin n'est plus à démontrer. La grande majorité (+ de 70 %) des plantes à fleurs sont pollinisées par les insectes, les oiseaux et les autres animaux. Les espèces de plantes, sauvages comme cultivées, sont concernées. Il s'agit entre autres des manguiers, des bananiers, des goyaviers, du baobab, du fromager et de plusieurs variétés de néré, etc.

La diversité des espèces a aussi une importance pour l'agriculture. En effet, environ 145 espèces et variétés de plantes considérées comme prioritaires pour leur importance économique et alimentaire sont cultivées au Bénin. Celles cultivées mais considérées comme négligées et sous utilisées sont plus nombreuses. 245 espèces de légumes traditionnels sont répertoriées au plan national (Dansi et al. 2008). La diversité génétique facilite l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre les ravageurs et les maladies. Elle est donc indispensable à la sécurité alimentaire.

L'élevage (espèces conventionnelles et non conventionnelles) est essentiel à maints égards pour les stratégies de subsistance en milieu rural, notamment en ce qui concerne la consommation de lait, d'œufs ou de viande, l'utilisation de fumier comme engrais et de la traction animale pour les travaux agricoles. Qui plus est, le rôle joué par l'élevage en matière d'épargne et de gestion des risques est un atout non négligeable pour de nombreuses populations pauvres du Bénin.

1.2.5.2. Foresterie

Au Bénin, des communautés entières sont tributaires des forêts pour des biens de première nécessité (denrées alimentaires, médicaments, bois de feu, matériaux de construction, etc). La biodiversité forestière revêt une importance capitale pour les ménages, qu'ils soient ruraux ou urbains. Faute de données fiables, la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique du pays n'est pas cernée avec précision. Elle est estimée à près de 7% du PIB national (ProCGRN, 2009), rien que pour les filières bois énergie et anacarde. Les ressources forestières génèrent des revenus et des emplois pour les populations (exploitation, commerce, transport, transformation, plantations privées, etc.), tout en leur fournissant des services écosystémiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes terrestres et fluviaux, du régime des eaux, etc.) et d'autres biens et services. En outre, les forêts offrent un habitat à près de 80% de la faune terrestre encore existante.

1.2.5.3. Pêche

Le sous-secteur des pêches fait vivre plus de 300.000 personnes (hommes et femmes) de tous les âges. Les poissons fournissent environ 50% des ressources en protéines animales du pays. Le nombre de pêcheurs marins recensés en 2009 par une enquête cadre de la Direction des Pêches est de 5.080 contre 4.350 en 2000. Les pêcheurs continentaux sont au nombre de 30 954 (Enquête cadre 2008 ; Direction des Pêches). De 2004 à 2011, la production halieutique moyenne est de 39 032 tonnes/an et la consommation nationale moyenne de poisson est de 104 905 tonnes/an.

1.2.5.4. Santé et approvisionnement en eau

Certains éléments déterminants pour la santé, notamment l'accès à une eau potable salubre et la lutte contre les maladies, notamment celles qui sont transmises par des vecteurs, dépendent des processus liés aux écosystèmes. Les espèces végétales et les sols des écosystèmes liés à l'eau, comme les forêts et les zones humides, jouent un rôle déterminant dans la rétention et la purification de l'eau. La pénurie d'eau et l'accès toujours plus réduit à des sources d'eau potable sont des problèmes qui affectent encore une frange importante de la population et constituent un obstacle à la production alimentaire, à la santé humaine et au

développement économique. La biodiversité fournit des espèces de plantes médicinales, importantes pour la médecine tant traditionnelle que moderne.

1.2.5.5. Tourisme

Même lorsque la biodiversité ne constitue pas la principale attraction, les touristes apprécient la faune et la flore sauvages des régions qu'ils visitent au Bénin. Lorsqu'elles sont bien gérées, les aires protégées contribuent au développement en fournissant aux populations locales des biens et services importants ainsi que des emplois dans le domaine. Le tourisme durable encourage la conservation et favorise la préservation de la diversité biologique, tout en procurant des revenus monétaires aux économies locales et nationales. Le tableau n°6 fait ressortir le degré d'exploitation et les impacts sur la biodiversité des quatre principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin.

Tableau n° 6 : Degré d'exploitation et impact des principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin

Formes d'utilisation	Degré d'exploitation	Degré d'impact sur la biodiversité
Utilisations alimentaires	+++	+++
Utilisations médicinales	++	++
Utilisations comme fourrage	+++	++
Utilisations comme bois énergie	+++	+++

Source : DGFRN 2010 4^{ème} Rapport national de mise en œuvre de la CDB

Somme toute, le développement durable ne saurait être atteint si la biodiversité est compromise par son exploitation anarchique. Étant donné que les pauvres sont particulièrement tributaires des biens et services que fournissent la biodiversité, les stratégies et les programmes de développement qui ne tiennent pas compte de leur protection vont à l'encontre des efforts de lutte contre la pauvreté.

1.2.6. Pressions et menace sur la biodiversité

Plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées et mises en œuvre dans le secteur de l'environnement au Bénin depuis 2000, en respect des Accords et Conventions de portée internationale.

Par ailleurs, la deuxième génération de la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Aires Protégées a été élaborée pour la période 2009-2020, avec pour objectif global d'assurer qu' "à l'horizon 2020, l'ensemble des aires protégées du Bénin abrite la diversité biologique de tous les écosystèmes du pays et contribue au bien-être des populations". Ainsi, le Gouvernement s'est engagé en 2006 à inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, à travers le « verdissement » de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP).

Malgré ces engagements internationaux et nationaux et une prise de conscience croissante, en particulier dans le cadre de la précédente stratégie nationale pour la biodiversité, les menaces et pressions anthropiques sont pour la plupart en augmentation. Les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Rio de Janeiro en 1992 et ceux du Bénin dans le cadre de sa première SPANB visant à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010, n'ont pas été atteints.

Les divers écosystèmes du Bénin continuent de se dégrader sous l'effet de plusieurs facteurs, dont les principaux sont présentés dans le tableau N° 7.

Tableau n°7 : Principaux éléments de pressions et menace sur la biodiversité

Type d'écosystème	Facteurs de dégradation	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
Ecosystèmes forestiers	(i) utilisation du bois et du charbon de bois pour la cuisson, (ii) demande de bois pour la construction et le mobilier, (iii) agriculture extensive/itinérante sur brûlis, (iv) coupe non contrôlée de bois, (v) feux de brousse incontrôlés	Faiblesse des revenus des ménages, surtout en milieu rural	(i) Faiblesse de la recherche scientifique (ii) Absence de structures opérationnelles chargées de recherche et de promotion des alternatives

Type d'écosystème	Facteurs de dégradation	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
Ecosystèmes agricoles	(i) pratiques agricoles de type «minière» absence de conservation des sols conquête effrénée de nouvelles terres, (ii) abandon progressif des jachères sur terre de barre, (iii) manque de connaissances sur les dégâts occasionnés et les alternatives qui existent	(i) Promotion d'une agriculture «moderne» avec engrais chimiques, pesticides et semences hybrides (ii) réduction de la taille des exploitations et disparition de la jachère (iii) absence de systèmes alternatifs d'exploitation, (iv) très faible vulgarisation de l'agriculture durable et de la conservation des sols, (v) Faiblesse de la recherche participative (vi) Non maîtrise de données sur l'évolution des ressources naturelles et de la perte de biodiversité.	Faiblesse de la recherche
Ecosystèmes lagunaires et fluviaux	(i) Destructures des frayères naturelles (coupe des mangroves pour bois de cuisson domestique et production artisanale du sel), (ii) construction dans des zones marécageuses, inondables et insalubres, (iii) ensablement des fonds à la suite de l'érosion sur les berges, (iv) utilisation de filets de pêche à petite maille et les acadja entraînant une baisse continue de la productivité de la plans d'eau (extraction de sable et de gravier dans les eaux marines et systèmes de rivière. (v) dégradation des bassins versants liés aux activités agricoles et la dégradation des forêts (vi) Pollutions organiques et chimiques provenant de plusieurs sources (vii) Fragmentation et destruction des habitats naturels des poissons (viii) Changements climatiques et hydrologiques, ix pollution et comblement des zones humides par les déchets d'origine terrestre	(i) Faiblesse des opportunités économiques en milieu rural, (ii) Recherche de terrains à construire hors de la ville et faibles revenus des acheteurs.	(i) Spéculation foncière, (ii) Méconnaissance des textes sur les questions foncières, (iii) Absence d'une réglementation sur la vente et l'occupation du sol, (iv) Laxisme et désordre administratif,
Ecosystème marin	Utilisation de filets de pêche à maille non réglementée Non application du plan d'aménagement des pêcheries maritimes Erosion côtière	Non disponibilité de la maille recommandée sur le marché national Manque de suivi Faiblesse de l'application des textes en vigueur Pollutions organique et chimique Fragmentation et destruction des habitats naturels des poissons	Interférence de la politique dans la gestion des écosystèmes

Les risques de disparition des espèces sont dus à : (i) la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats qui réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces et leurs possibilités de déplacement ; (ii) les pollutions de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans qui constituent une perturbation de nombreux

écosystèmes et un risque pour les espèces de faune et de flore et pour la santé humaine ; (iii) l'exploitation des espèces à un rythme supérieur à la vitesse de régénération entraînant leur déclin ; (iv) l'introduction ou l'importation d'espèces exotiques envahissantes dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres pressions.

Ces espèces exotiques envahissantes au nombre de 14 (végétaux et animaux) sont considérées aujourd'hui comme l'une des causes les plus importantes de la perte de la biodiversité au Bénin. Actuellement au Bénin, les espèces végétales les plus prépondérantes et invasives sont *Eichhornia crassipes*, *chromolaena odorata*, *Imperata cylindrica*, *Striga sp* et *Hyptis suaveolens*.

En l'absence d'une carte de répartition, parmi les principales espèces envahissantes on retrouve : *Eichhornia crassipes* communément appelée « jacinthe d'eau » dans les zones humides du sud Bénin ; *chromolaena odorata* dans la partie guinéenne et soudano-guinéenne ; *Imperata cylindrica* et *striga sp* dans la zone soudano-guinéenne et soudanienne et *Hyptis suaveolens* sur toute l'étendue du territoire.

Ces espèces envahissantes peuvent occasionner plusieurs problèmes socio-économiques et environnementaux. Le Lac Nokoué, considéré comme le plus productif d'Afrique de l'Ouest, est fortement envahi par la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), au point de recouvrir la quasi-totalité de sa surface en période de crue. Cette plante considérée comme l'une des espèces les plus invasives au monde y prolifère dangereusement obstruant les voies de communication et paralysant ainsi les activités économiques de la région. La pourriture de la jacinthe d'eau sur le lac Nokoué (plan d'eau saumâtre en saison sèche) peut entraîner par exemple une baisse du rendement dans les parcs en branchages d'élevage de poissons appelés « Acadja », le blocage des activités de pêche (l'utilisation des engins de pêche devient difficile), l'envahissement des cultures vivrières et maraîchères de la vallée de l'Ouémé et leur destruction, la destruction des maisons sur pilotis par suite de l'enroulement et de la décomposition de la jacinthe d'eau au niveau de ces pilotis, la baisse de la production halieutique sur les plans d'eau infestés et le blocage des activités d'irrigation dans les rizières. La plupart de ces espèces possède une forte capacité reproductive. En effet, elles produisent un nombre important de graines fertiles, faciles à disperser par le vent et capables de coloniser rapidement les habitats ouverts ou de s'adapter à des paysages changeants. Ce qui fait qu'elles occupent rapidement l'espace dans le milieu et empêchent le développement d'autres espèces. Cette situation crée un déséquilibre dans le milieu où elles se développent.



Photo n + 2 : Envahissement de la surface du Lac Nokoué par la jacinthe d'eau

D'autres espèces comme *Chromolaena odorata* constituent un facteur de propagation des incendies des forêts alors que les cultivateurs l'apprécient positivement pour sa capacité à régénérer la matière organique des sols en raison de sa forte productivité de biomasse. Certains végétaux constituent le gîte de certains vecteurs de maladie comme les moustiques qui transmettent le paludisme. Le striga parasite le niébé et les céréales (maïs, sorgho et mil) alors que *Chromolaena odorata* et *Hyptis suaveolens* influent négativement sur l'abondance des espèces appétibles dans les pâturages et réduit de moitié la densité de régénération des espèces forestières dans la jachère.

Enfin les changements climatiques ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité, en termes non seulement d'apparition de certaines espèces exotiques envahissantes, d'espèces nuisibles et de maladies,

mais aussi de menace directe de par le bouleversement des relations écologiques, le déséquilibre du fonctionnement des écosystèmes, la perturbation du cycle de vie de certaines espèces et la migration d'espèces.

Malgré une prise de conscience croissante, en particulier dans le cadre de la précédente stratégie nationale pour la biodiversité, les menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité sont pour la plupart en hausse. L'augmentation de ces pressions est très fortement liée aux évolutions démographiques et à des modes de consommation et de production qui ont une influence néfaste sur l'environnement et la biodiversité. Il est essentiel d'évoluer vers des modes durables de production, de consommation, de produits et services, d'affectation des sols et de mobilité. De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour inverser la tendance : délimitation d'aires protégées, plans d'action pour les espèces, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, sensibilisation, etc.

1.3. SYNTHÈSE ET ANALYSE DE LA SITUATION

Au cours des dernières décennies, la croissance démographique avec pour corollaire la demande croissante en nourriture et en infrastructure ont conduit à un conflit important entre les activités humaines et la conservation de la biodiversité. La végétation naturelle, largement modifiée et fragmentée est aujourd'hui limitée dans les aires protégées qui sont-elles mêmes fortement menacées. Ceci demande des actions de protection appropriée pour empêcher le déclin de nombreuses populations végétales et animales. Les changements climatiques constituent un autre obstacle à la conservation de la diversité biologique et au développement humain durable.

1.3.1. Développement de la biodiversité en réponse aux changements climatiques

Selon le rapport spécial du GIEC, les températures globales pourraient augmenter de 2°C à 4°C avant la fin du siècle avec plusieurs conséquences néfastes sur les espèces et leurs habitats. La biodiversité sera sévèrement menacée avec pour conséquence, le changement voire un arrêt des services écosystémiques. L'agriculture pluviale qui est de loin le système agricole le plus utilisé au Bénin est très incertaine surtout avec les changements de saisons et de pluviométries. Ainsi il est important de développer et de mettre en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique.

1.3.2. Conflits entre l'utilisation des terres, des plans d'eau et la biodiversité

L'agriculture a été identifiée comme l'un des facteurs le plus important de la perte de la biodiversité au Bénin. La croissance démographique galopante et la forte demande en nourriture exercent une pression croissante sur la biodiversité qui se traduit par la dégradation des habitats, la fragmentation et la conversion des habitats naturels. Ceci rejaillit sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques et sur l'approvisionnement des populations en éco services essentiels. Ainsi, le développement durable au Bénin est étroitement lié aux stratégies d'utilisation des terres et des plans d'eau qui maintiennent un maximum de biodiversité.

1.3.3. Problématique de la conservation des aires protégées

Pour de nombreuses espèces végétales et animales protégées au Bénin, les aires protégées sont un refuge vital face à la pression démographique croissante qui vient puiser sur les ressources naturelles pour l'agriculture, les pâturages, les bois, les ressources halieutiques, etc. et leurs effets destructeurs sur les habitats naturels. Ainsi, ces réserves jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité par des mesures de gestion actives et de lutte contre les risques climatiques. Pour toutes ces raisons, l'effort de conservation des aires protégées du Bénin est un facteur clé pour toutes les parties prenantes. Toutefois, les populations riveraines qui subissent les contraintes de la protection attendent des pouvoirs publics davantage d'actions concrètes pouvant leur permettre de mieux vivre des restrictions d'accès aux ressources. Une gestion efficace des aires protégées est un objectif clé qui doit être affecté à chaque zone naturelle afin de conserver la biodiversité interne et externe desdites zones. Elle appelle une levée des fonds raisonnables, une stabilité politique, une bonne gouvernance, l'implication de la population locale dans la lutte pour la protection de ces réserves.

II. Bilan et perspectives de la Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2002

2.1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB_2002 AU BENIN

2.1.1. Bref rappel de la genèse de la CDB et des SPANB

Définition de la Diversité biologique

Au terme de l'article 2 de la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**, on entend par diversité biologique, la : « *variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces et ainsi que celle des écosystèmes* »

Le Bénin a signé la Convention sur la Diversité Biologique le 12 juin 1992, l'a ratifiée le 30 juin 1994 et élaboré la stratégie pour sa mise en œuvre en 2002. Depuis lors, quatre rapports nationaux de mise en œuvre ont été produits et soumis comme requis au Secrétariat de la CDB. Le quatrième (celui de 2009) a permis d'évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de 2010, sur la base de l'analyse de l'état et des tendances actuels de la diversité biologique et des mesures prises pour appliquer la Convention au niveau national. Il a aussi examiné les efforts supplémentaires qui nécessiteraient d'être fournis.

La préoccupation pour l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles remonte très loin. Mais comme le montre le tableau ci-dessous, la prise de conscience collective des humains à cet égard a pris un grand tournant à partir des années 70, du fait des sécheresses successives, et n'a cessé de grandir depuis lors.

Tableau n°8. : Quelques grands évènements relatifs à l'environnement et au développement

Date	Evènement	Analyse
1971	Publication du rapport « Meadow » par le Club de Rome, « Halte à la croissance »	Le rapport met en garde contre le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l' épuisement des ressources , de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels .
1972	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Stockholm. (le 1^{er} Sommet de la Terre)	Le rapport considère que développement et environnement sont les « deux faces d'une même médaille ». Il met en relief la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitable, respectueuses de l'environnement .
	Le pape Jean Paul II dans son message à l'ouverture de la Conférence	« L'homme et son milieu sont plus que jamais inséparables : le milieu conditionne essentiellement la vie et le développement de l'homme ; celui-ci, à son tour, <u>perfectionne</u> et <u>ennoblit</u> son milieu par sa présence, son travail, sa contemplation. »
1979	Pape Jean Paul II	« L'homme semble souvent ne percevoir d'autres significations de son milieu naturel que celles de servir à un usage et à une consommation dans l'immédiat. Au contraire la volonté du Créateur était que l'homme entre en communion avec la Nature comme son « maître » et son « gardien » intelligent et noble et non comme son « exploiteur » et son « destructeur » sans aucun ménagement. »
1987	Rapport Gro Brundtland, « Notre avenir à tous, Our common future » en préparation du sommet de Rio :	Les contours de la notion de « développement durable » sont cernés dans toutes ses dimensions.
1990	Jean-Paul II : XXIII ^e journée mondiale pour la paix	La pollution ou la destruction de l'environnement sont le résultat d'une vision destructrice et antinaturelle qui dénote parfois un véritable mépris de l'homme. De même, des équilibres écologiques délicats sont bouleversés par une destruction incontrôlée des espèces animales et végétales ou

Date	Evènement	Analyse
		par une exploitation imprudente des ressources. ✓ La société actuelle ne trouvera pas de solution au problème écologique si elle ne révisé sérieusement son style de vie (...). ... afin que tous ne soient pas contraints de subir les conséquences négatives de l'incurie d'un petit nombre. ✓ L'éducation à la responsabilité écologique est donc nécessaire et urgente. ✓ Le problème écologique a pris aujourd'hui de telles dimensions qu'il engage la responsabilité de tous.
1992	2è Sommet de la terre, Rio de Janeiro, Brésil	Conférence des Etats réunissant également quelques entreprises militantes. Les pays du Nord s'engagent à aider le Sud en lui consacrant 0,7% de leur PNB. Le Sud doit en échange mieux respecter l'environnement. Déclaration de Rio avec 27 principes ; Agenda 21 avec 2500 recommandations ; conventions sur la biodiversité, le climat, la désertification ; texte sur les forêts.
2002	Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg	« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » (J. Chirac).

Une fois son texte fondateur adopté, la «Convention sur la Diversité Biologique » va se structurer avec un secrétariat permanent, des groupes de travail, un corps scientifique, une conférence des parties qui se réunit régulièrement. Elle va élaborer un plan stratégique et fixer des objectifs.

La convention s'est fixé trois objectifs :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments et
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » (art. 1), tout en rappelant le principe de souveraineté des États pour exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement (art. 3).

A cet égard, chaque État se doit d'élaborer des stratégies, plans ou programmes, les intégrer dans ses politiques sectorielles ou intersectorielles et d'adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles afin d'inciter à conserver et à utiliser durablement la diversité biologique.

La Convention fait passer l'atteinte de ses objectifs par une série d'actions, notamment dans les divers domaines de la conservation *in situ* et *ex situ*, de la recherche et formation, de l'éducation et sensibilisation du public, des études d'impact et réduction des effets nocifs, de l'accès aux ressources génétiques, de l'accès à la technologie et du transfert de technologie, des échanges d'informations, de la coopération technique et scientifique (art. 8 à 19).

Parmi l'ensemble de ces actions, l'accès aux ressources génétiques va faire l'objet d'un document complémentaire¹ : « *Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation* ». Ce texte vise à mettre en œuvre plus particulièrement **l'article 15** de la Convention sur **l'accès aux ressources génétiques et « le partage juste et équitable » des avantages résultant « de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques », sachant que « les États ont droit de souveraineté sur leurs ressources naturelles, le pouvoir de déterminer l'accès aux ressources génétiques appartient aux gouvernements et est régi par la législation nationale. » (Art. 15-1).**

¹ Ces « lignes directrices » furent élaborées en octobre 2001, lors d'une réunion intergouvernementale et adoptées par la sixième Conférence des Parties qui s'est tenue à La Haye en avril 2002.

2.1.2. Examen des conditions de formulation et de mise en œuvre de la SPANB_2002 et de son plan d'action

2.1.2.1. Les conditions cadres

a. Cadre institutionnel

Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme/MEHU, tutelle de la SPANB, est né il y a environ une vingtaine d'années après la 1^{ère} Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement/CNUED de Stockholm (Suède), le premier sommet de la terre et quasiment au même moment que la CNUED à Rio en juin 1992 et est donc relativement jeune. Mais il est né au bon moment en se situant par rapport au Plan stratégique pour la diversité biologique adopté lui-même en 2002. Cependant, il est important de noter que les questions environnementales jusque-là étaient gérées en partie par le Service de l'Aménagement du territoire au niveau du Ministère du Plan et principalement par le Ministère en charge du Développement rural qui abritait l'administration forestière (Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, /DGFRN, le Centre National de Gestion des Réserves de Faune/CENAGREF, l'Office National du Bois/ONAB, le Centre National de Télédétection et de suivi écologique/CENATEL) à travers lequel s'opère sur le terrain, la mise en œuvre des trois conventions de Rio.

Pour faire efficacement face à ses attributions relatives à l'Environnement, le MEHU s'est structuré en se dotant entre autres d'une Direction de l'Environnement (actuelle Direction Générale de l'Environnement) et d'une Agence pour l'Environnement (Agence Béninoise pour l'Environnement) ainsi que d'une Commission Nationale pour le Développement Durable prévue pour fonctionner comme un desk des Conventions environnementales.

D'autres ministères sont également concernés par la gestion de la diversité biologique, notamment :

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- le Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables dans son rôle de gestion de la demande en énergies traditionnelles (bois combustible) assuré par la Direction Générale de l'Energie (DGE) et de la gestion des ressources en eau par la Direction Générale de l'Hydraulique ;
- le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT), tutelle des collectivités territoriales décentralisées nées depuis 2003 et, compétentes également en matière de gestion des ressources naturelles au niveau local ;
- le Ministère en charge des Enseignements Secondaires, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (formation des agents d'appui) ;
- le Ministère en charge des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique à travers l'Université d'Abomey-Calavi, l'Université de Parakou, le Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (CRHOB) et les Universités Privées (UCAO,...).

Beaucoup d'ONG se sont également impliquées dans les questions environnementales, avec des niveaux d'engagement divers, mais complétant utilement les efforts du secteur public.

On pourrait donc dire que la SPANB_2002 avait été conçue dans un contexte institutionnel relativement difficile, marqué par un conflit latent d'attributions entre un Ministère en charge du développement rural, s'occupant depuis l'indépendance de la gestion des ressources naturelles - forêts et aires protégées - et un jeune Ministère en charge de l'Environnement volontaire et plein d'ambition pour ce secteur. Cela n'a pas pour autant déteint sur la qualité de la SPANB_2002 en terme de participation des acteurs. En 2006, le MEHU est devenu le MEPN récupérant toute l'administration forestière, situation qui ne changera pas quand il redevient MEHU en juin 2011. Mais ladite administration est à nouveau transférée au tout nouveau Ministère chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières.

Des cellules environnementales

Ces cellules sont prévues au niveau de chaque ministère sectoriel pour prendre en compte les questions environnementales à titre préventif, mais ne sont ni mises en place de façon systématique, ni fonctionnelles quand elles existent.

Du Fonds National pour l'Environnement/FNE

Créé en 2007 et sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, le FNE est censé apporter une solution à l'insuffisance de financement dans le secteur de l'environnement. Il a pour vocation entre autres, de :

- renforcer les capacités des organismes publics et privés et des collectivités locales en matière de protection de l'environnement ;
- accompagner les projets d'exploitation durable des ressources naturelles ;
- participer à la production d'énergies renouvelables ;
- appuyer les stratégies de prévention des risques et des catastrophes.

De par ses ressources composées d'écotaxes, de dons et de crédit d'investissement public, le FNE aide les porteurs² de projets éligibles (selon les critères indiqués dans les appels à projets) à les réaliser. Mais force est de constater que le FNE n'a financé en général que des projets d'assainissement ou de lutte contre la pollution (gestion des déchets/ordures notamment) et aucun projet traitant directement de la conservation ou de l'utilisation durable de la diversité biologique. Le FNE est en passe d'être érigé en Fonds National pour l'environnement et le Climat (FNEC) pour faire face davantage aux effets négatifs des "changements climatiques".

b. Cadre législatif et réglementaire

De 2002 à ce jour, le cadre législatif relatif à la diversité biologique n'a pas connu une évolution notable. Les actes significatifs, pris au cours de la période sont les suivants :

- la loi n° 2002-016 du 18 Octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin ;
- la loi n° 2010- 44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin ;
- loi n°92-004 du 11 février portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin ;
- le décret n°2002-099 du 04 mars 2002 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Comité National des Ressources Phytogénétiques au Bénin ;
- le décret n°2001-095 du 20 février 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Cellules Environnementales au niveau des différents ministères ;
- le décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin ;
- le décret 2005-708 du 17 novembre 2005 portant modalités d'exploitation, des transports, des commerces, d'industrie et contrôle des produits forestiers en République du Bénin ;
- le décret n° 2006-460 du 07 septembre 2006, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- le décret n° 2008-273 du 19 mai 2008 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Fonds National pour l'Environnement ;
- l'arrêté n° 007/MEPN/DC/SGM/DGFRN/SA du 14 février 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles ;
- l'arrêté n° 0021/MEPN/DC/SGM/SA du 19 mars 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- l'arrêté interministériel n°036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin ;
- l'arrêté interministériel n°0040/MEPN/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 29 juin 2009 déterminant les types, modèles et modalités de délivrance et de contrôle des coupons de transport du bois en République du Bénin ;
- l'arrêté interministériel n°0041/MEPN/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 29 juin 2009 portant modalités d'organisation et de fonctionnement des marchés ruraux de bois.

Il est à signaler par ailleurs que le Projet de loi portant ratification du Protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des ressources tirées de la Biodiversité, vient d'être ratifié lors de la première session 2013 de l'Assemblée Nationale du Bénin. De même, la Proposition de loi portant commercialisation, transformation industrielle, exportation, réexportation et importation des produits forestiers au Bénin est inscrite à l'ordre du jour de cette même session de l'Assemblée.

² Chaque année, le FNE lance un appel à projets concernant un secteur spécifique de l'environnement et auquel tout participant (citoyen, organisme public ou privé, collectivité locale, etc.) souscrit, par voie concurrentielle, pour voir son projet examiné puis retenu par un comité d'experts.

2.1.2.2. Mise en œuvre du plan d'action : contenu, communication, pilotage et coordination des actions

a. Sur le contenu

La structuration du document de stratégie reste assez cohérente et sa partie "Diagnostic" reflète assez bien les réalités de la diversité biologique béninoise. Mais dans la partie STRATEGIE à proprement parler, il n'est pas aisé de comprendre la correspondance entre cinq (5) axes stratégiques et exactement cinq (5) objectifs spécifiques. Par ailleurs, s'il peut être admis que l'option pour un plan d'action multisectoriel unique aurait pu fédérer les efforts et faciliter les synergies dans la mise en œuvre des actions, plusieurs indicateurs dudit plan se sont avérés trop ambitieux et parfois loin des réalités nationales, portant du coup en eux-mêmes les obstacles à leur atteinte. Par ailleurs, au niveau de l'articulation de la SPANB 2002 avec les principales stratégies de lutte contre la pauvreté, il est noté ce qui suit :

Lien avec les études nationales des perspectives à long terme (NLTPS) Bénin Alafia 2025

La première option stratégique du Bénin 2025 (6.4.1 « Gestion participative du cadre de vie » et 6.4.2.2 « les ressources naturelles ») stipule que « L'abondance ou la rareté des ressources naturelles déterminent la dynamique du développement d'un milieu lorsque ces ressources font l'objet d'une protection et d'une utilisation rationnelles » ; constate que « L'absence de forêts véritables ne permet pas une sédentarisation de la faune sauvage. Néanmoins, on note une diversité dans les espèces animales. Malheureusement, le braconnage contribue dangereusement à décimer la population de la faune sauvage ». Sur la base de cet amer constat, Bénin 2025 préconise que « la pérennité du patrimoine écologique passe donc par la protection des réserves que sont le Parc National de la Pendjari qui est le plus giboyeux, le Parc du W et les quelques reliques forestières concentrées le long du fleuve Ouémé, déjà sujettes à l'extensification agricole ».

Lien avec les OMD

L' OMD 7 « Assurer un environnement durable » marque une préoccupation forte pour la conservation de la diversité biologique en retenant au nombre de ses indicateurs la « superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité ».

Lien avec la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté/SRP (DSRP1-2003-2005)

La gestion durable des ressources naturelles est l'un des 5 grands axes d'intervention retenus dans le DSRP1 pour atteindre ses objectifs au cours de la période 2003-2005. L'accent était mis entre autres sur :

- l'information, la sensibilisation et la formation des usagers des forêts sur l'aménagement participatif,
- l'inventaire des ressources forestières,
- l'installation des plantations d'enrichissement et de protection,
- le suivi de la dégradation des Aires Protégées.

Par ailleurs, au paragraphe 169 du DSRP1, il est indiqué que le Programme National de Gestion de l'Environnement, le principal programme du MEHU à l'époque, permettrait spécifiquement de :

- intégrer l'environnement dans tous les politiques, plans, programmes et projets de développement et dans les processus décisionnels ;
- contribuer à la protection de l'environnement par la mise en œuvre des conventions internationales.

Lien avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté/SCRP 2007-2009

A travers son 5ème axe prioritaire « **Développement équilibré et durable de l'espace national** » et le domaine prioritaire n°2 de celui-ci « **Environnement, gestion des ressources naturelles et cadre de vie** », la SCRCP_2007-2009 a clairement indiqué la préoccupation du Bénin par rapport à la dégradation continue des ressources forestières et de la faune et une tendance baissière de la qualité de l'environnement qui affecte la durabilité des écosystèmes. A cet égard, le Gouvernement s'était fixé à travers la SCRCP_2007-2009, l'objectif de poursuivre les actions qui avaient déjà été entreprises à travers plusieurs projets/programmes en les élargissant à la mise en place d'un cadre juridique plus favorable à la gestion durable des ressources naturelles. Il était alors question d'adopter des lois sur le foncier, sur la faune, d'actualiser la réglementation fiscale et d'améliorer la concertation institutionnelle entre les services publics et les usagers.

Le Gouvernement avait aussi envisagé de mettre en œuvre un programme national de reboisement qui tiendrait compte des différentes zones agroécologiques du pays. La SCRCP_2007-2009 avait aussi projeté la création de nouvelles réserves biologiques communautaires notamment dans les zones humides, la généralisation de la gestion participative, une répartition équitable des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières entre les différentes catégories d'acteurs. De même, se référant au PNGE, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de poursuivre le renforcement des capacités de gestion

environnementale à la base, le renforcement du mécanisme de prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles (systématiser l'Évaluation Environnementale Stratégique /EES de tous les plans et programmes) et dans le système fiscal, la promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles, notamment des ressources hydrauliques et forestières.

Dans le paragraphe 265 de la SCRP 2007-2009, le Gouvernement entendait orienter ses priorités d'intervention entre autres sur (i) la mise en place d'un cadre de partenariat national, sous-régional et international en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité des aires protégées et des écosystèmes fragiles ; (viii) la mise en place d'un système de financement durable des aires protégées.

☞ Lien avec les Orientations Stratégiques de Développement (OSD 2006-2011)

L'OSD 6 « Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base » prône le maintien de l'équilibre entre les populations, les écosystèmes et le développement dans une approche participative et intégrée. La rubrique « Développement durable » de cette orientation stratégique comporte deux axes stratégiques :

▪ *1 : Renforcement de la conscience environnementale*

La dégradation du cadre de vie est considérée comme un des problèmes majeurs auxquels le Bénin doit apporter une solution adéquate pendant la période 2006-2011. A cet effet, il est préconisé entre autres actions, l'intégration des aspects environnementaux dans tous les secteurs de la vie nationale, notamment dans les programmes d'éducation, de formation et de communication ;

▪ *2 : Protection de l'environnement et valorisation des ressources naturelles*

Pointant du doigt le braconnage, la destruction des habitats naturels par le feu et l'agriculture extensive qui constituent les principales menaces contre la biodiversité, il est souligné la nécessité d'inverser cette tendance de dégradation des formations végétales naturelles³ qui fait encourir de sérieux risques de perte de Biodiversité au Bénin.

b. Par rapport à la communication autour de la SPANB

Une fois élaborés, il a manqué une veille communicationnelle et des mécanismes appropriés devant permettre de s'assurer que la stratégie et son plan d'actions servent effectivement de référence pour le montage de nouveaux programmes et projets en matière de diversité biologique. Par ailleurs, les différents outils de mise en œuvre de la CDB (stratégies et programmes de travail de la convention) sont restés mal ou peu connus du grand public voire des cadres du Ministère en charge de l'environnement et des autres ministères sectoriels concernés par leur mise en œuvre. Cela est surtout dû au dysfonctionnement du système de suivi évaluation préconisé par la stratégie, auquel est venue s'ajouter l'absence de mécanisme devant permettre de partager systématiquement les informations découlant de chaque COP au plan interne, et vers les structures extérieures au Ministère en charge de l'environnement.

c. Au plan du pilotage

Le Bénin n'a pas réussi à mettre en place les différents organes prescrits pour le pilotage de la SPANB . Par exemple jusqu'en 2008, un seul point focal (correspondant) national était opérationnel alors que pour des raisons d'efficacité, il aurait fallu lui adjoindre pour la Convention elle-même, 8 points focaux thématiques et pour le Protocole de Cartagena, deux points focaux. C'est seulement à partir de 2008 que la situation a connu une relative amélioration. Par ailleurs, la SPANB_2002 n'a pas véritablement servi de boussole pour l'ensemble des parties prenantes, sa visibilité ne s'affichant que de façon sporadique à l'occasion des journées mondiales/années internationales ou de l'élaboration des rapports périodiques comme prescrit par le Secrétariat de la Convention.

Ces lacunes au plan organisationnel n'ont pas permis au Bénin de tirer le maximum de profit des opportunités liées à la mise en œuvre de la Convention.

d. En matière de coordination des actions

C'est l'un des points faibles ayant le plus marqué la mise en œuvre de la SPANB_2002. En effet, même à l'intérieur d'une entité, les complémentarités dans les actions sont rarement organisées dans le temps et dans l'espace, favorisant ainsi des duplications inutiles. Faute de partage des leçons apprises, les mêmes erreurs et parfois des gaspillages de ressources sont rendus possibles. Ce constat est confirmé par la mission BAD-FAO (juillet 2012) consacrée à la revue du secteur forestier béninois, comme l'indique l'encadré ci-après ;

³ Par exemple, les forêts sacrées qui couvraient une superficie de plus de 18.000 ha en 1972 sont passées à moins de 3.000 ha en 2005

Encadré 1 : Extrait du rapport de mission BAD-FAO de revue du secteur forestier au Bénin

«La revue des domaines thématiques ou techniques d'intervention des projets et programmes actuels et passés du sous-secteur forestier permet d'affirmer que beaucoup de projets et programmes ont des activités touchant aux mêmes thèmes et dans les mêmes zones d'intervention, donc touchant aux mêmes cibles, sans qu'il y ait eu de tentatives de concertation, de coordination ou d'harmonisation. Le cas des trois projets BAD qui se déroulaient au même moment en 2007, sous la même tutelle et dans les zones d'intervention qui se croisent, est symptomatique de ce manque de recherche de synergie et d'efficacité. De même, alors que le ProCGRN et le PAGEFCOM avaient leurs zones d'intervention limitées à des départements, le PBFII et le PGFTR avaient une envergure nationale avec les mêmes thèmes que les autres ».

Il est noté également que le secteur public prête peu attention à la partition jouée par les Organisations Non Gouvernementales qui pourtant développent beaucoup d'actions complémentaires, par surcroît de qualité, en faveur de la conservation de la diversité biologique.

2.1.3. Les actions en faveur de la conservation de la diversité biologique

Un nombre important de projets et programmes d'appui à la gestion durable des ressources naturelles ont été mis en œuvre durant cette période grâce à la coopération multilatérale et bilatérale. Il s'agit entre autres de :

- Projet de gestion des terroirs et des ressources naturelles (PGTRN)
- Ecosystèmes Protégés d'Afrique soudano-Sahélienne (ECOPAS/W)
- Projet d'appui aux actions nationales dans le cadre du Programme de travail de la CDB sur les Aires Protégées (PoWPA)
- Programme de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles (ProCGRN)
- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)
- Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)
- Projet Bois de Feu phase II (PBF II)
- Projet de Fourniture de Services d'Énergie (PFSE /GERBES), Composante 2 : Énergie verte et substitution de combustibles
- Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT)
- Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou (PAMF)
- Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière (PGCBMC)
- Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN)
- Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP)
- Projet Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)
- Projet de Renforcement de l'efficacité et de la durabilité des systèmes des Aires Protégées du W-Arly-Pendjari (WAP)
- Projet d'Intégration des Forêts sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP)
- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Cartographie numérique (PAPDGFC)
- Sustainable Use of Natural Ressources- Union Européenne (SUN-UE)
- Développement intégré du Baobab et Tamarinier-Union Européenne (DADOBAT-UE)
- Programme Ecosystem Alliance piloté par 5 ONG (Action Plus, AquadeD, Eco-Bénin, CREDI ONG, Nature Tropicale ONG)
- Projet d'Appui au Développement Participatif de la Pêche et de l'Aquaculture/ PADPPA
- Programme d'évaluation des Stocks de poissons marins
- Programme d'Approche Écosystémique des Pêches
- Monitoring des Cétacés
- Promotion de l'aquaculture
- Projet de développement durable des Ressources génétiques du Tilapia du Nil

D'autres projets/programmes importants sont également à citer, notamment :

- Programme National de gestion de l'environnement (PNGE)
- Projet Grands écosystèmes marins du courant du Golfe de Guinée phase 2
- Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP)
- Projet de Développement des Ressources en eau et Gestion Durable des Écosystèmes du bassin du Niger (PDRE/GDE-Volet Bénin) ;

- Projet d'Appui au développement des filières halieutiques sur le lac Ahémé

Un point en est fait dans le tableau en annexe 2. Il est à retenir pour l'essentiel que la plupart de ces projets se sont donnés comme objectifs de restaurer les écosystèmes forestiers dégradés ou de créer les réserves de faune, de renforcer les capacités des acteurs pour la gestion durable des ressources naturelles et de contribuer à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Même si ces projets n'ont pas pu arrêter le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique, ils ont néanmoins produit des effets non négligeables par rapport à chacun de leurs objectifs. Cependant, la gestion de l'après-projet laisse à désirer car le maintien des acquis est mal assuré, les mesures développées durant la mise en œuvre ne s'inscrivant pas dans la continuité et la durée, donnant ainsi une impression de perpétuel recommencement.

2.1.4. Autres actions en faveur de la SPANB_2002

Stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune

Elaborée en 1995 avant même la création du CENAGREF, cette stratégie a été évaluée en décembre 2008. Cela a permis d'apprécier le niveau d'exécution des actions prévues et de proposer des réajustements pour aboutir à une nouvelle stratégie qui s'adapte aux nouveaux défis et contexte à l'échelle nationale et internationale

La stratégie pour la sauvegarde de l'éléphant du Bénin

En 2005, il s'est avéré que malgré les multiples efforts fournis dans le cadre de la protection de l'éléphant, sa sécurité et la restauration de son habitat restent sous la menace du braconnage. La stratégie de sauvegarde élaborée pour y pallier s'est fixé cinq objectifs, à savoir :

- connaître les populations d'éléphant,
- mettre en place un système efficace de surveillance des aires vitales et corridors de migration de l'espèce,
- promouvoir les systèmes de gestion qui assurent l'accroissement des populations d'éléphants du Bénin,
- renforcer la coopération régionale et internationale en matière de gestion de l'espèce,
- développer les capacités des acteurs pour une gestion durable des populations d'éléphants, de leurs habitats et de leurs couloirs de migration.

Cette stratégie a contribué à l'accroissement de la population d'éléphants et à sa stabilisation, même si ces derniers temps, des actes déplorables de braconnage ont été enregistrés.

La Stratégie Nationale de Communication Environnementale

Cette stratégie validée en 2008 s'est fixé trois objectifs majeurs : (i) Informer, (ii) faire prendre conscience et (iii) changer les comportements. Elle a été conçue pour permettre au Ministère en charge de la protection de la nature de :

- aider les parties prenantes (les communes, les industriels, les autres ministères, etc.) à comprendre et à s'approprier les engagements, les politiques dans le domaine de l'environnement ;
- fournir des informations, des techniques pour améliorer les performances ;
- mieux comprendre les attentes et favoriser la confiance mutuelle ;
- promouvoir les réalisations, performances (exemple : valoriser les succès)
- développer et ancrer une culture de valeurs, notamment le respect du patrimoine naturel national ;
- apporter des réponses sur les risques environnementaux plausibles ;
- améliorer la perception envers le MEPN.

Malheureusement cette stratégie n'a pas connu une véritable mise en œuvre, les actions s'étant limitées à celles appuyées par le ProCGRN et portant sur quelques émissions radio grand public sur la Lutte Étagée Ciblée/LEC, des spots et panneaux publicitaires sur l'économie du bois-énergie (adoption des foyers économiques).

La Stratégie pour la gestion durable du bois-énergie :

Adoptée en 2009, la Stratégie nationale de mise en place de **Marchés ruraux de bois (MRB)** constitue une des principales nouveautés dans l'approche de gestion participative des massifs forestiers au Bénin. Les MRB sont des centres de vente de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) approvisionnés à partir de forêts délimitées et aménagées. La création des Marchés Ruraux de Bois vise les objectifs ci-après :

- tabler l'exploitation du bois sur les possibilités forestières donc à partir de quotas ou à partir d'un plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) ;
- rendre le système de taxation en vigueur plus efficient en l'élaborant de manière à valoriser l'arbre sur pied tout en permettant aux vrais gestionnaires des ressources de tirer plus de profit ;
- mettre en place un système de contrôle et de perception favorisant un meilleur recouvrement des taxes ;
- assurer aux Collectivités territoriales et communautés rurales, des revenus réguliers par la vente de bois et les inciter en retour à une gestion conservatoire et durable des ressources forestières ;

- contribuer à améliorer le bien-être et les conditions de vie des populations rurales ;
- amener progressivement et définitivement les commerçants transporteurs du bois-énergie à s'approvisionner sans recourir à l'exploitation incontrôlée.

Si plus d'une centaine de MRB ont pu être mis en place avec le concours du PBFII et du PGFTR, très peu sont malheureusement fonctionnels du fait du sevrage brutal des structures locales de gestion et surtout parce que toutes les catégories d'acteurs ne jouent pas correctement leur partition.

☞ **Les travaux entrant dans le cadre d'une meilleure connaissance de la diversité biologique**

De nombreux travaux ont été conduits à divers niveaux pour combler le déficit d'information et de connaissance qui caractérise le contexte béninois de la diversité biologique. Les plus importants à citer sont:

▪ L'Inventaire forestier National

Les inventaires forestiers antérieurs ne couvraient qu'une partie du territoire national du Bénin et n'avaient été réalisés qu'à partir de l'interprétation des images satellites seulement, ce qui n'est pas suffisant pour fournir des informations assez précises du fait d'un mélange des différents types de végétation. De plus, ils ne reflétaient plus la réalité. Le nouvel inventaire terrestre des ressources forestières réalisé et achevé en 2007 à la faveur du Projet Bois de Feu Phase 2, a couvert deux niveaux (national et régional) et mis à jour des informations datant de 1981. Les données ainsi obtenues constituent une base indispensable pour assister les structures en charge de la gestion des ressources et de la diversité biologique forestières.

▪ L'atlas sur la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest (Tome 1 : Bénin)

En dehors des projets ci-dessus, des efforts louables sont consentis par diverses structures ces dernières années pour contribuer à une meilleure connaissance de la diversité biologique nationale. Mais non seulement les résultats sont éparés, ils sont aussi difficiles d'accès. Comme palliatif à cette situation, il a été initié à travers le projet BIOTA⁴ (appui de la République Fédérale d'Allemagne), la rédaction d'un **Atlas sur la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest en 2010**. Trois pays sont couverts à savoir Côte-d'Ivoire, Bénin et Burkina-Faso. L'Atlas met à la disposition des populations locales, des vulgarisateurs, des enseignants, des agents forestiers, des collectivités décentralisées et autres acteurs (Etat, Société civile), les informations actualisées pour une meilleure connaissance de la biodiversité du Bénin aux fins de sa valorisation pour le bien-être des populations.

▪ La Protection de la nature en Afrique de l'ouest : une liste rouge pour le Bénin

Cet ouvrage présente pour la première fois en 33 chapitres des espèces rares et menacées de plantes, insectes, poissons, antilopes, grands félins, etc. Une évaluation du niveau de menace selon les critères de l'UICN est fournie pour plus de 550 espèces avec leurs noms locaux, courte description, écologie et distribution géographique. L'ouvrage s'adresse à toute personne intéressée par la protection de la nature et vise les centres de formation, les ONGs, les touristes et autres agences gouvernementales.

▪ L'Actualisation de la flore du Bénin

La flore du Bénin (Simone de Souza, 1998) éditée en trois tomes a été complétée et rééditée en 2005, suivie de l'élaboration de la Flore analytique du Bénin en 2006 (V. Adjakidjè, J.P Essou, B. Sinsin, H. Yédomonhan, UAC, Bénin).

☞ **La contribution des ONGs**

Plusieurs ONGs apportent depuis l'adoption de la SPANB_2002, une contribution appréciable à l'atteinte de l'objectif 1 de la CDB à savoir la conservation de la diversité biologique. Entre autres actions on citera celles de:

- l'ONG Nature Tropicale (avec l'appui de l'UICN) dans l'extension du réseau des Aires Protégées à la forêt marécageuse de Lokoli, la réserve communautaire de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa (appelée communément Hlanzoun) dans la commune de Zogbodomey, la création d'une aire protégée à Cotonou pour la préservation d'un site fréquenté par les tortues vertes *Chelonia mydas* et la sauvegarde du Lamentin d'Afrique ;
- l'ONG ECO ECOLO en faveur de l'élaboration du projet de plan d'aménagement des écosystèmes de mangroves du Chenal de Gabada ;
- l'ONG Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN) contribuant à la création de la réserve communautaire transfrontalière à hippopotames à Adjamé dans la Commune de Djakotomé (Bénin) située juste en face du Parc National de Togodo Sud au Togo.
- l'ONG CREDI en faveur de la création d'une aire protégée communautaire dénommée « la vallée du Sitatunga » dans l'Arrondissement de Zinvié, Commune de Zè.

⁴ Biodiversity Monitoring Transect Analysis in Africa

- l'ONG Bénin Nature (à travers la parution régulière de son journal Woutoutou) et CIPCRE-Bénin qui sensibilisent les scolaires en tant que relève de demain. Ces ONG mettent l'accent sur l'éducation environnementale, en vue de préparer les générations à venir à penser, agir et communiquer en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.
- l'ONG CERGET (Protection des Singes à ventre rouge dans la forêt classée de la LAMA),
- l'ONG Action Plus pour la conservation de la mangrove dans la zone de Ouidah et la protection de forêts naturelles dans la commune de Savè;
- l'ONG ECO-BENIN (protection de l'hippopotame et tourisme écologique).

2.1.5. Appréciation de l'efficience de la mise en œuvre de la SPANB_2002

La mise en œuvre de la SPANB_2002 a fait l'objet d'analyse critique mettant en relief les avancées significatives et les points d'insuccès, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau n°9 : Avancées significatives et points d'insuccès par rapport aux orientations de la SPANB_2002

N°	Objectifs opérationnels	Avancées significatives	Points d'insuccès
1	Restaurer les ressources biologiques naturelles à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permettent de contribuer significativement au développement économique.	Elaboration de plusieurs plans d'aménagement, avec des actions d'enrichissement utilisant des essences autochtones, Promotion des plantations privées Mise en œuvre de 2 plans d'affaire au niveau de la Réserve de la Biosphère de la Pendjari (RBP) ayant engendré la stabilité de l'effectif des éléphants et des lions et l'augmentation de celui des buffles et des antilopes Actions en faveur de la restauration des ressources halieutiques et des mangroves Actions en faveur du développement de l'apiculture moderne	les actions de restauration ne sont pas à la mesure du niveau de dégradation/érosion des ressources. En ce qui concerne les ressources forestières, il y a eu plus d'actions de reboisement en plein mais surtout avec des essences exotiques une fois les projets arrivés à terme, la mise en œuvre des Plans d'aménagement n'est plus poursuivie et les acquis sont perdus.
2	Tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique et social et dans l'éducation.	Prise en compte de la diversité biologique dans tous les documents de stratégie depuis 2003 (DSRP1, SCRP1 et 2 et leurs Plans d'Actions Prioritaires, OSD) Actions d'éducation environnementale par plusieurs ONG en milieu scolaire L'élaboration d'une stratégie de communication environnementale	La mise en œuvre des PAP ne fait pas l'objet d'un suivi-évaluation conséquent, Une fois adoptée, la stratégie de communication environnementale est mise au placard
3	Moderniser de manière écologiquement acceptable l'agriculture d'ici à l'an 2015	L'Etat déploie des moyens en faveur de la mécanisation et de l'amélioration du niveau de consommation des intrants agricoles pour améliorer la productivité des terres. Certains projets/programmes comme ProAgri/GIZ intègrent à leurs interventions, la dimension environnementale, la biodiversité et l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques	Les actions de mécanisation ne sont pas assorties de Plans de Gestion Environnementale et Sociale qui auraient pu prévoir des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement en général et sur la diversité biologique en particulier, Une stratégie de montée en échelle du modèle Cotton Made in Africa/CmiA (qui a fait ses preuves avec l'appui de la GIZ : la LEC au centre avec la GIFS et la culture attelée) se fait toujours désirer alors que la campagne cotonnière 2012-2013 doit en partie sa réussite à l'observance du traitement sur seuil
4	Créer un cadre viable de concertation, de suivi, de coordination et d'orientation de toutes les activités nationales de gestion de la diversité biologique	Néant	Même le Secrétariat Technique Permanent/STP prévu par la SPANB_2002 pour la coordination des actions n'a pu être mis en place pendant plus d'une décennie.
5	Valoriser la diversité biologique et les ressources génétiques.	La cogestion au niveau des AP (PNP et W), des plantations domaniales de teck sous	L'absence de dialogue préalable entre parties prenantes ayant engendré une

N°	Objectifs opérationnels	Avancées significatives	Points d'insuccès
		gestion de l'ONAB et la création des Marchés Ruraux de Bois/MRB au niveau des plantations domaniales de bois de feu, des forêts communautaires et des forêts classées, la création de plusieurs jardins botaniques « privés » par des associations de tradipraticiens	recrudescence d'actes de braconnage au niveau de la RBP et presque une remise en cause de la cogestion. La non fonctionnalité des MRB due à plusieurs facteurs (rupture fréquente de coupons, sevrage précoce des MRB, refus à peine voilée des agents forestiers de les accompagner et faible appropriation par les Communes...)

Relativement au secteur forestier en particulier, certains éléments liés aux aspects institutionnels, organisationnels et techniques, peuvent être considérés comme ayant contribué directement ou indirectement aux points d'insuccès dans la mise en œuvre de la SPANB_2002. A ce titre, on peut retenir ce qui suit :

- ❖ Les systèmes de gestion du domaine forestier (Inspections, Cantonnement, CTAF, SCEPN) de la DGFRN sont dépassés dans leur mode de fonctionnement (ex : les cantonnements) ou ne sont pas mis en œuvre de façon appropriée⁵. La réactivité pour les réformer est lente. Les implications négatives qui en découlent sont multiformes :
 - les mécanismes de protection et de gestion des forêts sont en général inefficaces en raison de leur vulnérabilité, malgré l'existence de Plans d'Aménagement participatif (qui ne sont souvent pas mis en œuvre) pour beaucoup de Forêts Classées ;
 - la recherche forestière qui devrait aider à accompagner les aménagements en général et mieux apprécier les impacts des Changements Climatiques (CC) sur les ressources forestières en particulier est quasi inexistante ;
 - la synergie requise dans la mise en œuvre des conventions de Rio et particulièrement en ce qui concerne l'intégration de l'adaptation dans la planification et la mobilisation des ressources y afférentes est très peu perceptible.
- ❖ Les mesures de réforme institutionnelle ne sont pas convenablement appliquées. Par exemple le PNGDRN est adopté depuis 2008 mais aucune des réformes institutionnelles qu'il porte n'est appliquée 5 ans après. La visibilité là-dessus est faible malgré le Projet d'Appui à sa mise en œuvre. Cela ne permet pas à l'administration forestière en général et à la DGFRN en particulier d'améliorer ses performances. Les actions de terrain conduites par les projets avec le financement des PTF et l'ONAB en compensation de cette faible visibilité, gagneraient en efficacité à travers une meilleure coordination des interventions.
- ❖ Sur le plan technique, le transfert des compétences pratiques à la jeune génération doit être mieux pensée et au plus vite d'autant que d'ici à 2016, l'administration devra faire sans le plus grand nombre de cadres supérieurs occupant actuellement les principaux postes de responsabilité.
- ❖ On note en outre que :
 - les outils du manuel de procédure de gestion, de suivi-évaluation ne sont pas mis en œuvre ou utilisés de façon efficiente, sans compter qu'un SIEP chèrement mis en place dans le cadre du PBFII a été très vite abandonné avant même la fin du projet;
 - Il manque un dispositif d'apprentissage continu et un outil de gestion performant ;
 - il n'y a pas de manuel de contrôle interne et de vérification de qualité.

Une des conséquences majeures de ces insuffisances et points faibles est que certaines catégories d'acteurs (les exploitants et les agriculteurs, les artisans du bois comme les sculpteurs) développent sans souci, un comportement de prédateurs.

Comme mentionné ci-avant, le pilotage/la gouvernance, la coordination des interventions, la communication autour de la SPANB et l'appropriation des acquis par les structures pérennes n'ont pas été satisfaisants. De façon particulière l'absence d'appropriation des réalisations par les structures pérennes a limité leur durabilité et répliquabilité dans le temps et dans l'espace.

Au niveau du service forestier, les actions de police forestière non réglementaires (sans constat et contrôle selon les règles de l'art) dominent la pratique orthodoxe. Il s'en suit (sauf au niveau des projets) que les autres activités (appui-conseil, vulgarisation....) dont dépendent l'atteinte des trois objectifs de la CDB sont moins

⁵ Par exemple: les CTAF ne sont pas installées conformément au texte qui les régit, les préalables n'ayant pas été observés, leur fonctionnement n'est pas satisfaisant.

pratiquées. L'institution d'un nouveau système qui privilégie les activités de vulgarisation, de conseil, de sensibilisation, de formation, etc. s'avère indispensable. La poursuite de la mise en œuvre des documents de gestion durable conçus avec l'appui des projets permettra de garantir l'utilisation des ressources naturelles et leur conservation à plus long terme.

La gestion de la faune est confinée aux AP alors qu'il est démontré⁶ que le commerce de viande de brousse est la troisième source de contribution du secteur forestier au PIB national derrière les noix d'anacarde et le bois.

Les produits forestiers non ligneux ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante alors que plusieurs d'entre eux constituent la base de l'économie au niveau de plusieurs localités (ex : le néré, le prunier noir et le santan) et que certains font même l'objet d'exportation vers l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique (ex : le karité).

Par ailleurs, la question s'est posée de savoir dans quelle mesure la mise en œuvre de la SPANB_2002 a contribué à l'amélioration de l'état de la Biodiversité au Bénin, et quelles menaces persisteraient encore. Les réponses à ces interrogations figurent dans le tableau suivant.

Tableau n° 10 : Contribution à l'amélioration de l'état des différents types de diversité et menaces persistantes

Domaine	Contribution à l'amélioration de l'état de la diversité biologique ⁷	Menaces persistantes
Biodiversité forestière	Meilleure connaissance (inventaire forestier et autres travaux de recherche : flore analytique du Bénin, Atlas de la Biodiversité...) ; Les acquis des différents projets/programmes (aménagement, reboisement, réformes législatives/réglementaires, institutionnelles). Le taux de régression annuel est passé de -1.3% (1990-2000) à -1.0% (2000-2010 ⁸) ; mais en réalité, cela est le fait des plantations (privées, communales et domaniales) avec des essences exotiques (teck et <i>Acacia auriculiformis</i> notamment).	- L'exploitation minière et l'exportation massive de bois d'essences menacées de disparition ; - La carbonisation a pris des proportions inquiétantes et dévastatrices - Le non-respect des schémas directeurs d'aménagement des communes, - La fragmentation et la conversion des écosystèmes forestiers consécutive à l'urbanisation de l'espace rural (morcellement et vente des espaces à vocation forestière y compris les forêts sacrées) - L'émondage incontrôlé des ligneux fourragers tels que <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Azelia africana</i> et <i>Pterocarpus erinaceus</i> - La dynamique de l'occupation des terres entre 1995 et 2006 a montré une nette réduction des formations naturelles au profit des formations anthropiques. - Les savanes arbustives et arborées ont subi une régression de l'ordre de 3% et ont contribué pour environ 30% aux modifications des formations végétales, soit près de 600 000 ha de diminution par an ; - Les formations anthropisées dominées par les champs et jachères ont progressé en superficie, passant de 24% à 31%, soit près de 80 000 ha/an sur dix ans
Biodiversité marine et côtière	la mise en œuvre du Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière /PGCBMC aiderait à une Gestion durable de la biodiversité des zones humides côtières et des écosystèmes environnants des deux sites Ramsar 1017 et 1018, le réseau d'aires protégées s'élargit progressivement aux zones humides et côtières	- Dégradation de l'habitat de l'avifaune (déforestation) - 1/4 environ de l'avifaune menacée de disparition concerne les espèces des milieux humides ; prélèvements, commerce d'oiseaux morts ou vivants - La coupe des mangroves (bois de cuisson domestique et production artisanale du

⁶ Etude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, ProCGRN, 2008

⁷ En rapport avec les 3 objectifs de la CDB (conservation, utilisation durable, partage juste et équitable des avantages)

⁸ d'après le rapport 2011 de la FAO sur l'état des forêts dans le monde

Domaine	Contribution à l'amélioration de l'état de la diversité biologique ⁷	Menaces persistantes
		- sel) - L'extraction de sable et de gravier dans les eaux marines et certains systèmes de rivière. - Le professionnalisme a laissé place à la corruption qui a pris une ampleur sans précédent qui ne permet point une application correcte des textes
Biodiversité des Aires Protégées	La RBP est devenue un modèle (l'une des plus gébroyeuses et mieux gérées en Afrique de l'Ouest), Beaucoup de travaux de recherche ont permis de mieux connaître l'état des ressources pour des décisions de gestion plus judicieuses. La délimitation et de nouvelles aires protégées y compris les aires protégées communautaires	- Le braconnage ciblant particulièrement les éléphants et les incursions agricoles clandestines - Destruction des forêts sacrées
Faune en général	La liste rouge des espèces menacées du Bénin Promotion de l'élevage des reptiles à but commercial	Parmi les espèces d'entomofaune inscrites sur la liste rouge des espèces menacées du Bénin, 7 espèces sont classifiées comme en danger critique (CR), 5 espèces en danger (EN), 18 espèces sont vulnérables, une espèce est quasi menacée (NT)
Biodiversité agricole	Promotion de pratiques permettant de maintenir la diversité des espèces cultivées. Il s'agit de la culture polyvariétale, le marquage identitaire et culturel de certaines variétés, les échanges variétaux entre paysans, les introductions contrôlées variétales à partir d'autres régions éloignées du pays ou des pays voisins, la domestication des espèces sauvages (cas des ignames sauvages). Les moratoires contre les OGM	L'introduction du coton Bt au Burkina-Faso ouvre la porte à d'autres produits OGM sans que personne ne se préoccupe vraiment de prendre des mesures concrètes pour faire face aux risques par rapport à la biodiversité agricole.
Biodiversité des inselbergs et des montagnes	- Une Carte de situation des inselbergs et montagnes au Bénin est réalisée. - Une meilleure connaissance de la richesse spécifique des inselbergs au Bénin. - Une espèce (<i>Thunbergia atacoriensis</i>) a été nouvellement décrite au niveau des Inselbergs du phytodistrict du Zou et la Chaîne de l'Atacora.	Le feu, les pâturages et l'exploitation de carrière. Ramassage de certaines espèces végétales à des fins décoratives (exemple : <i>Dopatrium longidens</i> au niveau des mamelles de Savè) L'élague/émondage de <i>Khaya</i>, <i>Azalia</i>, <i>Pterocarpus erinacus</i> sur les chaînes de montagne de l'Atacora Exploitation forestière frauduleuse
Biodiversité des eaux intérieures	Les plans de gestion des AP intègrent les préoccupations liées aux eaux intérieures. Les études ont été menées et ont permis de se rendre compte que le mode conventionnel de production du coton à la périphérie des AP porte des risques de pollution des mares qu'elles abritent, pollution qui peut engendrer une épizootie au sein des populations d'animaux qui s'y abreuvent. Pour éviter la survenue d'une telle catastrophe, la production de coton bio (sans intrants) a été introduite dans la Zone d'Occupation Contrôlée attenante à la Réserve de Biosphère de la Pendjari.	L'utilisation de produits et d'engins de pêche prohibés ; La pratique de la culture conventionnelle de coton dans les zones d'occupation contrôlée contigües aux AP.

On peut noter à travers le tableau ci-dessus que la mise en œuvre de la SPANB_2002 a permis d'enregistrer des progrès vers l'atteinte des objectifs d'Aichi, quand bien même de sérieuses menaces appellent des actions idoines pour les gommer progressivement . Le tableau en annexe 6 en fait le point détaillé.

2.1.6. Leçons à tirer

Du point de vue des facteurs ayant influencé les résultats de la mise en œuvre de la SPANB_2008, on peut citer sans être exhaustif :

Les facteurs positifs

- la volonté politique affirmée à travers les différents documents de politique et de stratégie
- le cadre législatif et réglementaire en général et la loi N° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin et son décret d'application en particulier.
- l'érection de la direction des forêts en une direction générale,
- les différents arrêtés relatifs aux marchés ruraux de Bois.
- la gestion entrepreneuriale et la cogestion
- le partage des revenus générés par la cogestion entre les différents acteurs
- les plans de gestion et d'affaire des aires protégées,
- les documents de planification et de gestion forestière (PAP, PAGS, PSG...)

Les facteurs négatifs

On mentionnera singulièrement :

- le manque de synergie entre les projets et programmes traitant de la biodiversité ;
- l'insuffisance de recherche d'accompagnement dans la connaissance et la gestion des ressources
- le manque de rigueur dans l'application des textes (la non application ou la mauvaise application des textes) ;
- les interférences du politique ;
- la reconversion des transitaires en exportateurs de bois brut.

Par ailleurs, il est noté que pour une utilisation durable des éléments de la diversité biologique en général et forestière en particulier, deux conditions sont essentielles : d'une part, il faut donner une valeur économique à ces ressources en permettant leur exploitation selon des règles qui garantissent leur pérennité. D'autre part, il convient d'assurer le partage de la responsabilité de leur gestion avec les populations riveraines en leur donnant les moyens requis (information, formation et suivi/appui technique notamment) pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. C'est ce qui est la base du succès obtenu avec les mesures de cogestion et de surveillance mises en œuvre par la plupart des projets et programmes et qui ont permis une régénération des ressources au niveau des différents écosystèmes concernés (ex : Parc National de la Pendjari, FC des Monts Kouffé, FC de la Lama...). Les expériences avec la cogestion de la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP), des forêts de la Lama et d'autres forêts ont montré que l'exploitation participative des ressources naturelles contribue directement à leur protection. Des outils de gestion durable et des capacités tant individuelles qu'institutionnelles ont été développés. Il reste à relever le défi de leur utilisation au profit de la mise en œuvre réelle des stratégies de gestion durable.

2.1.7. Les niveaux de performance atteints et les insuffisances à corriger

Le moins que l'on puisse dire est que beaucoup d'actions ont été développées avec des résultats probants particulièrement en ce qui concerne les deux premiers objectifs de la CDB, même s'il est vrai que des actions de sensibilisation et de mise en place d'un cadre législatif approprié relativement au troisième objectif (APA) n'ont été mises en route que récemment. Seulement l'on déplore l'absence d'un dispositif fiable de suivi des indicateurs qui eux-mêmes sont au départ trop ambitieux et à la limite peu réalistes, ce qui ne permet pas d'apprécier le niveau de performance atteint.

2.2. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

2.2.1. Que conclure de ce bilan de mise en œuvre de la SPANB_2002 ?

Différentes études, observations et de multiples signes indiquent que l'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit et ce, au niveau de chacune de ses trois principales composantes —les gènes, les espèces et les écosystèmes. Par exemple, l'étendue et l'intégrité des habitats naturels continuent de diminuer. Le morcellement et la dégradation des forêts et d'autres écosystèmes ont aussi entraîné une érosion de la diversité biologique et une diminution de la qualité des services écosystémiques.

Sur les cinq principales pressions contribuant directement à l'érosion de la diversité biologique (modification des habitats, surexploitation, pollution, espèces exotiques envahissantes et changements climatiques) trois au moins sont restées constantes ou ont vu leur intensité augmenter (modification des habitats, surexploitation,

et changements climatiques). Cela constitue une préoccupation majeure car la diversité biologique c'est la vie, étant entendu qu'elle supporte le fonctionnement des écosystèmes, lesquels rendent de nombreux services aux populations. Son appauvrissement continu a donc des conséquences majeures sur le bien-être humain, aujourd'hui et dans l'avenir. La fourniture d'aliments, de fibres, de médicaments et d'eau douce, la pollinisation des cultures, la filtration des polluants et la protection contre les catastrophes naturelles figurent parmi les services écosystémiques qui sont potentiellement menacés par le déclin et la modification de la diversité biologique. Les services culturels, tels que les valeurs spirituelles et religieuses, les opportunités offertes en matière de connaissances traditionnelles et d'éducation, ainsi que les valeurs récréatives et esthétiques sont également en régression.

Cependant, la SPANB_2002 aura permis la mise en œuvre d'importantes actions de sauvegarde de la diversité biologique, comme l'élaboration et la mise en œuvre de différents plans d'aménagement, de gestion et plans d'affaire, la mise en route de processus visant la création de nouvelles aires protégées (tant terrestres que marines/côtières), la conservation de certaines espèces, ou des initiatives visant à s'attaquer à certaines causes directes de dommages subis par les écosystèmes.

Des ressources financières ont été mobilisées et des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de mécanismes de recherche, de suivi et d'évaluation scientifiques de la diversité biologique.

De nombreuses mesures de soutien de la diversité biologique ont eu des résultats tangibles à l'échelle des sites ou encore des espèces et des écosystèmes ciblés. Certes beaucoup d'acquis ne sont pas durables. Néanmoins, on peut déduire des résultats obtenus que si l'on dispose des ressources et de la volonté politique nécessaires, les outils qui permettent de réduire l'appauvrissement de la diversité biologique à une plus grande échelle existent.

Des actions doivent être poursuivies, améliorées et étendues afin de réduire les causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique. Cela est d'autant nécessaire que, malgré leur état de dégradation décrit plus haut, les écosystèmes (terrestres, aquatiques et marins) béninois demeurent diversifiés et riches. Il faut alors continuer de prendre des mesures protégeant directement la diversité biologique, en ciblant les espèces et les écosystèmes vulnérables, de même que ceux qui ont de la valeur sur le plan culturel, mais également des mesures sauvegardant les services écosystémiques, notamment ceux qui sont importants pour les populations pauvres notamment en travaillant plus que par le passé à la connaissance et à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles.

Les opportunités/mécanismes de financement existant et la disponibilité des PTF à accompagner le Bénin sont autant d'atouts qui doivent être mieux exploités. Aussi le contexte de la décentralisation avec des transferts effectifs de responsabilité aux collectivités et communautés à la base améliorerait-il la gouvernance de la gestion de la diversité biologique.

2.2.2. Les perspectives qui se dégagent

La restauration des écosystèmes terrestres, marins et des zones humides continentales sera de plus en plus nécessaire pour rétablir leur fonctionnement et assurer la fourniture de services importants tels que la sécurité alimentaire et les PFNL dont les filières deviennent de plus en plus importantes au Bénin selon la FAO (2012). Dans ce registre, une attention particulière devra être accordée à la restauration et à l'aménagement des peuplements de mangroves en tant que ressources clés comme le montre l'encadré ci-après :

Encadré 2 : Nécessité de restauration et de sauvegarde des écosystèmes de mangrove

Les écosystèmes de mangrove abritent un large spectre de diversité biologique végétale et animale. Certaines espèces sont fortement dépendantes de ces écosystèmes. Les mangroves assurent de nombreuses autres fonctions dont la stabilisation des littoraux, la prévention de l'érosion, le filtrage biologique, etc. Elles offrent également aux populations, des sources de revenus, des substances médicinales et des opportunités de visite touristique. Malgré l'importance des produits des mangroves pour les communautés locales, on assiste ces dernières années à la destruction de ces écosystèmes du fait à la fois de la montée des eaux de mer consécutive aux changements climatiques et des activités anthropiques (bois-énergie, fabrication artisanale de sel, développement d'infrastructures côtières...). Il est donc impérieux de définir la manière et les moyens d'une gestion rationnelle qui soient adaptés aux besoins et contraintes écologiques et socioéconomiques, en vue de leur protection et leur restauration.

De meilleures décisions doivent être prises en matière de diversité biologique, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, notamment dans les principaux secteurs d'activité économique. De ce point de vue, la volonté politique manifeste des gouvernements qui se sont succédé doit être maintenue et renforcée. .

Le pari ne pourra être gagné que si : (i) des réformes courageuses sont opérées ; (ii) le cadre législatif et réglementaire existant est ajusté, (iii) les capacités sont renforcées à tous les niveaux ; (iv) la gouvernance est améliorée ; (v) des synergies sont effectivement renforcées entre les structures de recherche et de gestion ; et (vi) le gouvernement, les collectivités locales décentralisées, la société civile et les communautés se donnent la main pour mettre en œuvre les mesures retenues.

Ces indications orientent vers de nouvelles pistes d'actions, non seulement pour la formulation des stratégies et actions subséquentes, mais aussi pour l'identification des conditions de mise en œuvre et des mesures appropriées à prendre aux fins de succès de la SPANB 2011-2020. Il s'agit essentiellement d'œuvrer pour :

- Mettre en place et faire la structure nationale qui a en charge le rôle de suivi de la mise en œuvre de la SPANB_2011-2020 et lui donner les moyens adéquats pour son fonctionnement optimal ;
- Renforcer les capacités de coordination des institutions, organismes et structures œuvrant pour la diversité biologique;
- Prendre en compte la valorisation des connaissances traditionnelles et intégrer les pratiques d'utilisation coutumière durable ;
- Mettre en place des conditions cadres législatives et réglementaires adaptées ;
- Rechercher les solutions pour contrer les effets négatifs des changements climatiques en termes de capacités d'adaptation des communautés et de pratiques de gestion de la biodiversité forestière
- Construire des mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettent l'alerte rapide sur le dépérissement des forêts,
- Prendre en compte la valeur des services des écosystèmes forestiers ;
- Disséminer les résultats de la recherche dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la Biodiversité ;
- Développer des mécanismes économiques et financiers durables à long terme permettant d'augmenter substantiellement les flux financiers pour la biodiversité et de couvrir les besoins de financement de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020.

III. Orientations stratégiques de la SPANB 2011-2020

3.1. FORMULATION D'UNE VISION PARTAGÉE POUR LA BIODIVERSITÉ AU BÉNIN

La formulation de la Vision de la SPANB 2011-2020 du Bénin prend pour base :

- la vision, la mission, les buts et les objectifs (dits d'Aichi) du Plan Stratégique CDB 2011-2020 ;
- la vision déjà formulée pour la première SPANB en 2002, les conditions et résultats de sa mise en œuvre (acquis, insuffisances ou limites, etc.) ainsi que le contexte spécifique du Bénin.

Le fil conducteur majeur est la forte implication de tous les citoyens de tous les domaines ou secteurs d'activités en faveur de la Biodiversité, pour en assurer la préservation et la restauration, le renforcement et la valorisation, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Le bilan de la mise en œuvre des SPANB à l'échelle mondiale ayant montré que la plupart des Etats parties prenantes (dont le Bénin) n'ont pu atteindre les objectifs fixés, une réorientation des stratégies et objectifs s'impose. Dans cet esprit, la Convention sur la Diversité Biologique a lancé pour la décennie 2011-2020 une vision fondée sur la nécessité de "Vivre en harmonie avec la nature" et qui est formulée comme suit :

« D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples »

Au Bénin, la formulation concertée de la nouvelle vision de la SPANB 2011-2020 s'est inscrite dans une démarche visant à indiquer le statut vers lequel le Bénin pourrait de façon réaliste prétendre aller en matière de diversité biologique à l'horizon 2020, pour contribuer au progrès vers l'atteinte des objectifs de la CDB. A cet égard, la vision retenue est la suivante :

D'ici à 2020, les collectivités territoriales décentralisées, l'Etat et la Société civile s'impliquent davantage dans les actions concrètes et concertées de connaissance, de valorisation, de conservation et de restauration de la diversité biologique pour le développement socio-économique et le bien être des populations du Bénin.

La vision ci-dessus prend en compte celle de la CDB rappelée plus haut et réaffirme l'importance de la Diversité biologique comme capital de base des ressources productives et source première de création de richesse pour les générations présentes et futures. Elle se veut en cohérence avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) qui a indiqué clairement que « l'accélération de la croissance doit s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles »⁹. Une primauté est accordée au partenariat et à la forte adhésion des communautés de base aux initiatives et actions sur la préservation et le renforcement de la Diversité biologique.

Les défis sont nombreux, mais ils résident principalement dans la capacité des diverses catégories d'acteurs¹⁰, à rechercher et appliquer des approches de solutions permettant de :

- coordonner de façon plus efficace les activités des diverses structures et institutions impliquées dans la BD pour qu'elles soient porteuses des meilleurs résultats possibles ;
- mettre en place des mécanismes sûrs pour garantir l'intégration effective des questions liées à la BD dans les politiques macroéconomiques, les stratégies, les plans de développement et les processus budgétaires ;

⁹ Les axes majeurs définis dans ce cadre sont le renforcement de la gestion participative des ressources forestières et fauniques et la promotion d'une approche intégrée de gestion des ressources naturelles du terroir

¹⁰ Il s'agit notamment les autorités administratives, religieuses et traditionnelles, les décideurs politiques, les institutions de recherche et de développement, les organisations de la société civile, les populations locales, etc.

- amener toutes les catégories d'acteurs concernées à s'engager plus activement dans des opérations visant la connaissance et l'éradication de la perte de biodiversité, dans la restauration des écosystèmes dégradés et dans une valorisation plus profitable à tous;
- mettre en place des systèmes améliorés de gestion de l'information et des connaissances pour renforcer les capacités des acteurs intervenant à divers niveaux ;
- assurer le financement durable des mesures en faveur de l'atteinte des trois objectifs de la CDB.

3.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE

La Diversité biologique est au cœur des approches et processus de développement durable (agriculture durable, gestion durable des terres, gestion intégrée des écosystèmes, gestion intégrée des ressources en eau, atténuation/adaptation aux effets des changements climatiques, etc.) et donc ne peut en être dissociée. Pour une mise en œuvre efficiente de la SPANB 2011-2020, les principes directeurs à appliquer sont énumérés comme suit :

i. Adhésion de tous les acteurs à la vision commune de la Diversité biologique

Le caractère indissoluble du lien entre les populations et les ressources générées par la Diversité biologique dont elles sont tributaires pour la satisfaction de leurs besoins de tous ordres, est établi. La sensibilisation doit être permanente pour instaurer et raffermir une perception partagée de la Biodiversité comme étant le patrimoine commun à préserver coûte que coûte. Il s'agit de convaincre les citoyens et citoyennes de la nécessité d'œuvrer individuellement et collectivement pour la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité, dans un esprit de partage juste et équitable des avantages qui lui sont liés. Cette vision commune est déterminante dans l'engagement de toutes les parties prenantes et favorisera le développement des synergies et partenariats à tous les niveaux.

ii. Engagement réel et implication de tous les acteurs dans un processus de planification/programmation dynamique et synergique

La Biodiversité est multidimensionnelle et touche une multitude de catégories d'acteurs ayant des centres d'intérêt aussi bien complémentaires que divergents. Il est donc nécessaire d'assurer une plus grande cohérence, une efficacité plus accrue et un respect de l'équilibre intra/intergénérationnel dans la mise en œuvre des actions. De ce fait, la SPANB au Bénin doit procéder d'un processus dynamique et d'une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés et à tous les niveaux, pour la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions, ainsi qu'à l'évaluation de leurs effets et impacts. Les différentes parties prenantes doivent identifier leurs besoins, leurs priorités et leurs opportunités en fonction de la nature des activités qu'elles mènent en faveur ou en tirant profit de la diversité biologique. Ce principe fait appel à la concertation, à la synergie des actions, au dialogue permanent et à la circulation de l'information entre les différentes catégories d'acteurs et au sein des communautés de base, aux fins de l'implication totale et responsable de tous.

iii. Prise en compte systématique de la SPANB comme outil d'intégration de la Biodiversité dans les programmes nationaux et locaux de développement

Il ne suffit pas d'élaborer la SPANB, mais de s'assurer surtout que les axes stratégiques et les moyens d'intervention qu'elle contient, sont effectivement utilisés à la fois comme des instruments de forte mobilisation nationale et comme des outils efficaces pour intégrer la diversité biologique dans les processus de décisions (Gouvernement, Collectivités décentralisées) et dans la conduite des actions de développement au sein des ministères sectoriels, des communautés de base et par la société. Ce principe devrait se traduire par une plus grande attention à la BD dans la mise à disposition des biens et services publics.

iv. Cohérence entre la SPANB et les stratégies nationales et sectorielles

Les objectifs et priorités d'actions de la SPANB doivent trouver un arrimage dans les priorités retenues dans le cadre des stratégies nationales (OSD, OMD, SCRP, etc.), sectorielles (PSRSA, PNGDRN, etc.) et plans locaux de développement. Ce principe oriente vers la détermination des points d'ancrage "Biodiversité" dans les interventions à ces échelles multiples et permet de convenir des responsabilités et obligations liées aux actions qui en découlent, en matière de conservation, d'utilisation durable et de partage des avantages.

v. Synergie nationale et régionale relative aux Conventions sur la diversité biologique et autres Accords multilatéraux sur l'environnement

A la différence de la CDB, la CMS, la CITES et plusieurs autres Accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement ne fournissent pas un mécanisme national pour la mise en œuvre. Mais les problèmes liés à la biodiversité ne sauraient être considérés séparément de la question plus vaste de sa conservation et de son utilisation durable. Il s'agit de définir dans la SPANB des objectifs et actions prioritaires favorisant une synergie entre les différentes conventions et autres Accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement.

vi. Promotion de partenariat public-privé actif autour des questions de Biodiversité

Il s'agit de conforter les processus participatifs, par la mise en place des plateformes de collaboration et d'actions communes aux acteurs privés et publics sur les questions liées à la Biodiversité. Ce principe de partenariat public-privé vise la réalisation efficiente de projets communs à double objectif : (i) objectifs de développement des partenaires publics, en l'occurrence la durabilité, la réduction de la pauvreté, etc., et (ii) objectifs économiques des partenaires privés (production, rentabilité, conquête de marchés, etc.). Il amène donc à concilier les préoccupations d'exercice de leurs missions régaliennes (stratégies, orientations, réglementation, contrôle, etc.) par les structures de l'Etat et les Collectivités décentralisées, avec les intérêts majeurs des opérateurs économiques relatifs à l'exploitation des ressources naturelles aux fins de production et de revenus. Le point-clé du partenariat doit être la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.

vii. Prise en compte de l'approche par écosystème dans la mise en œuvre des actions

L'*approche écosystémique* ou *approche par écosystème* est définie comme « une méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ». La prise en compte systématique d'une telle approche dans la mise en œuvre de la SPANB, telle que recommandée par la CDB, tient lieu de principe permettant de garantir le respect des interactions naturellement établies entre les différentes composantes des écosystèmes dont l'être humain dépend pour sa survie. Ce principe trouve son champ d'application, à la fois dans les écosystèmes du Bénin et dans le cadre de la gestion des ressources et écosystèmes partagés aux plans sous-régional ou régional.

3.3. LES STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE

3.3.1. Objectif général

L'objectif de mise en œuvre de la SPANB s'inspire à la fois de celui retenu par la CDB par rapport à la mission du Plan stratégique 2011-2020 (voir encadré ci-après) et de celui de la première SPANB (2002).

Encadré : MISSION DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020, en bref rappel

Objectif global :

« Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté ».

Les résultats stratégiques majeurs permettant de s'en assurer sont les suivants:

- (i) les pressions sur la biodiversité sont réduites,
- (ii) les écosystèmes sont restaurés,
- (iii) les ressources biologiques sont utilisées de façon durable et les bénéfices que procure l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable;
- (iv) des ressources financières adéquates sont mises à disposition;
- (v) les capacités sont renforcées;
- (vi) les questions liées à la biodiversité et sa valeur sont mises en exergue,
- (vii) les politiques appropriées sont effectivement mises en œuvre, et les prises de décision sont basées sur des données scientifiques éprouvées et sur une approche prudentielle

L'objectif général formulé de façon consensuelle pour la SPAN 2011-2020 au Bénin est le suivant :

« Contribuer au développement durable du Bénin et à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et équitable de la Diversité Biologique d'ici à 2020 »

Cette formulation va pratiquement dans le sens du maintien de l'objectif de la SPAN 2002-2010¹¹ qui avait déjà intégré les thèmes phares tels que "Développement durable" et "Réduction de la pauvreté" qui restent d'actualité dans les politiques et stratégies actuelles du Bénin. Par ailleurs, l'objectif de la première SPANB élaborée en 2002, est encore loin d'être atteint.

3.3.2. Les axes et buts stratégiques

3.3.2.1. Les domaines ou axes prioritaires d'intervention

Pour atteindre l'objectif général de la SPANB, cinq domaines-clé sont identifiés comme axes majeurs autour desquels s'articuleront huit buts stratégiques, eux-mêmes déclinés plus loin en objectifs stratégiques :

Axe 1 : Information-éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action

Il s'agit de mettre en place un cadre opérationnel d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation des acteurs, soutenu par un système d'information et de communication bien fonctionnel sur la Biodiversité.

Pour ce faire :

- Tous les groupes d'intérêt impliqués dans la gestion de la Diversité biologique ou agissant sur elles, doivent être largement informés des facteurs qui engendrent sa perte et se convaincre de la nécessité d'inverser cette tendance ;
- Les modes d'actions et mécanismes appropriés pour la conservation et l'utilisation durable de la BD doivent être abordés avec l'ensemble des parties prenantes et les conditions de leur mise en œuvre doivent être connues et acceptées de tous ;
- Des partenariats dynamiques entre les diverses catégories d'acteurs autour des questions liées à la BD sont nécessaires à instaurer et/ou à renforcer, tout en s'assurant qu'ils fonctionnent bien.

Les actions opérationnelles qui en découlent permettront de créer les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs, de leur motivation à interagir en permanence pour la recherche de solutions adaptées et viables et des moyens (internes et externes) aux fins d'actions d'éradication progressive de l'appauvrissement de la Biodiversité et de préservation des bases productives et services des écosystèmes.

Axe 2 : Préservation des ressources des écosystèmes et renforcement du potentiel en Biodiversité

Il s'agit de poursuivre/renforcer les actions engagées dans le pays pour la conservation des écosystèmes fragiles et la restauration des divers écosystèmes dégradés, de façon à contribuer à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et garantir l'utilisation durable de la biodiversité.

La raison en est que :

- Les efforts entrepris ces deux dernières décennies dans la préservation de la Biodiversité à travers divers programmes et projets de gestion des ressources naturelles, laissent des résultats mitigés traduisant la nécessité d'agir davantage pour amenuiser les pressions anthropiques ;
- Les tendances observées quant au risque de disparition de certaines espèces indiquent qu'il faudrait prendre des mesures plus appropriées permettant d'améliorer l'état du patrimoine national de Biodiversité, à travers les écosystèmes et les espèces qui les composent.

Dans la déclinaison en stratégies opérationnelles, il sera utile d'identifier de façon concertée, les types d'actions structurantes adéquates pour la préservation et le renforcement des écosystèmes, ainsi que les mesures d'accompagnement et appuis requis aux acteurs en vue de leur application efficiente.

¹¹ Cet objectif global était formulé comme suit : « Contribuer au développement durable du Bénin et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion de la Diversité Biologique »

Axe 3 : Planification, suivi-évaluation, gestion des connaissances et renforcement des capacités autour de la Biodiversité

Il s'agit de créer les conditions matérielles favorables à la mise en œuvre des actions, à travers des démarches et outils de planification plus adaptés et un partage plus élargi des connaissances sur la Biodiversité.

Cette orientation se justifie du fait que :

- Une fois les différents facteurs à la base de la perte de la biodiversité évalués et les mesures appropriées pour les juguler prises, leur traduction dans les faits doit passer par des mécanismes efficaces de planification qui garantissent que les ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) et autres modalités indispensables à leur mise en œuvre, sont disponibles ;
- Les actions pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la BD, doivent s'afficher clairement dans les politiques, stratégies et plans nationaux et locaux de développement, dans les programmes de coopération, les plans d'investissement et dans les Budgets annuels de l'Etat et des Collectivités décentralisées ;
- Des mécanismes de synergie entre les programmes et plans d'action en faveur de la préservation de la BD devront être élaborés, mis en place et renforcés ;
- Des mécanismes de synergie entre les structures de recherches et de gestion de la biodiversité sont indispensables ;
- L'élaboration de bases de données sécurisées sur les connaissances et innovations technologiques, les savoir et savoir-faire traditionnels et leur dissémination/vulgarisation par des canaux appropriés, participent aux mécanismes de gestion des connaissances qui contribuent aux objectifs de sauvegarde de la BD ;
- La mise en œuvre des actions, pour en garantir le succès, appelle un exercice efficient des rôles, mandats et responsabilités des diverses parties prenantes (institutions publiques, collectivités décentralisées, organismes privés, ONG, acteurs à la base, etc.), ce qui implique le renforcement des capacités à tous les niveaux, pour s'assurer que les acteurs seront toujours à même de jouer leur partition.

Axe 4 : Renforcement de la contribution de la BD au bien-être et à la formation des revenus

Il s'agit d'identifier et protéger les services fournis par les écosystèmes ainsi que les avantages multifformes de la BD et de mettre en place des mécanismes concertés pour en obtenir la meilleure rentabilité possible, dans le respect des principes de partage juste et équitable, tout en continuant d'assurer leur utilisation durable.

Cela est d'autant plus nécessaire que :

- L'exploitation des ressources naturelles au profit des populations, lorsqu'elle ne prend pas en considération la préservation de la Biodiversité aux fins de son utilisation durable, est porteuse non seulement de conflits permanents entre usagers mais également de paupérisation grandissante ;
- Sans la Biodiversité, les actions visant la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ne donneront pas les résultats escomptés ;
- La motivation des usagers à s'inscrire résolument dans les actions de préservation de la BD est largement fonction de la conscience qu'ils ont des bénéfices qu'ils en tirent (bien-être, revenus, etc.) et du niveau de ceux-ci par rapport à l'ensemble de leurs besoins ;
- L'appui aux parties prenantes en particulier les communautés pour l'identification et l'exploitation durable des nouveaux créneaux en vogue (produits bio, commerce équitable, écotourisme, économie verte, etc.) et la création de label, serait un atout pour stimuler ces acteurs à s'investir dans l'adoption et l'expansion des pratiques favorables à la BD.

Axe 5 : Mise en place d'un cadre politique, institutionnel, législatif, réglementaire et financier favorable à la mise en œuvre des actions

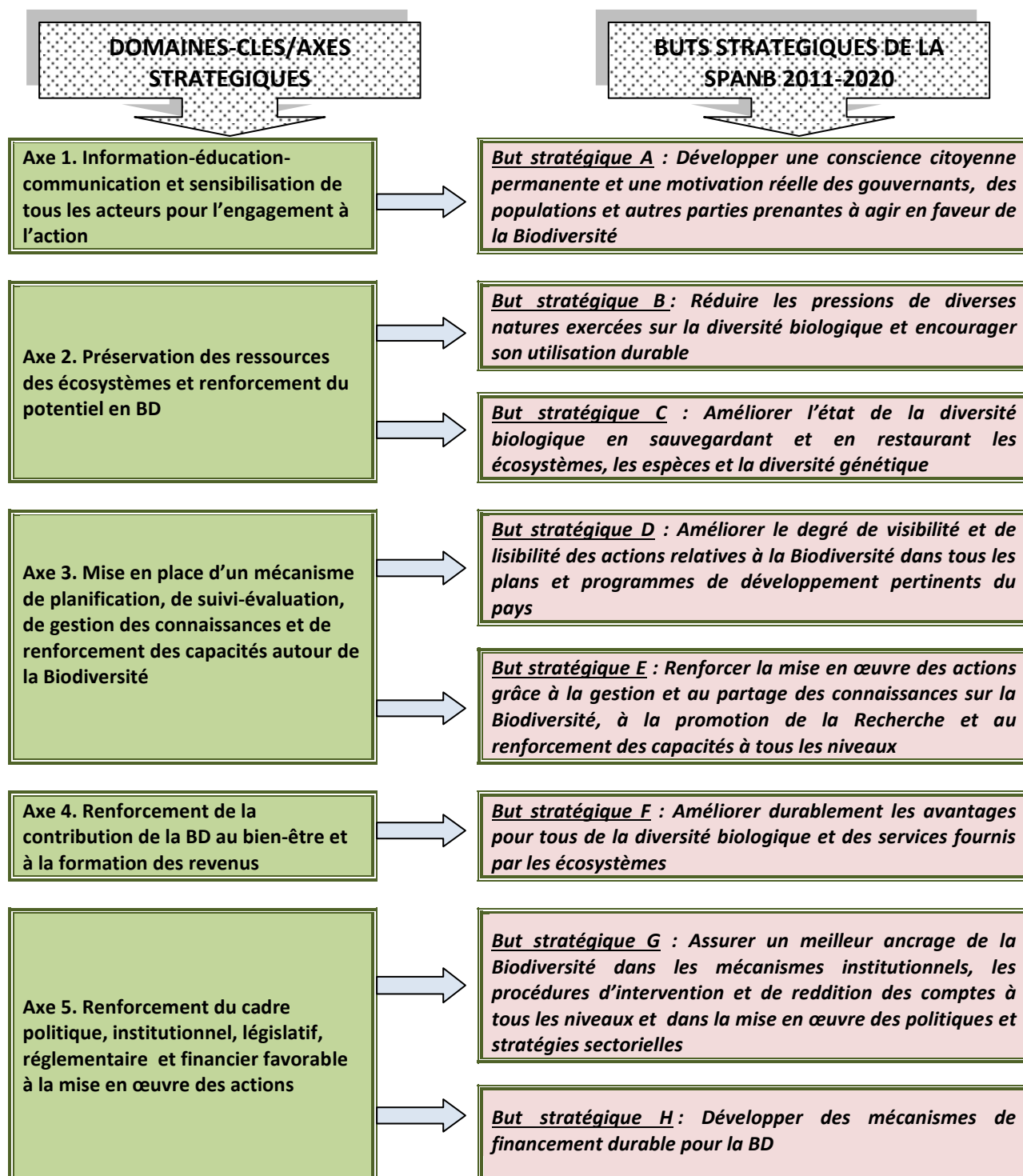
Il s'agit de revisiter les instruments législatifs et réglementaires ainsi que les mécanismes institutionnels actuels de mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité au Bénin, et d'apporter les mesures correctives permettant de conduire la SPANB 2011-2020 avec plus d'efficacité et de résultats tangibles que la première.

En effet, les limites et insuffisances observées doivent être corrigées à travers un cadre d'exécution performant qui assure la visibilité de tous les organismes et structures parties prenantes. Pour y parvenir, il faudra :

- Concevoir et animer de nouveaux mécanismes durables basés sur un cadre de collaboration interinstitutionnelle, permettant de coordonner plus efficacement les actions multisectorielles et d'harmoniser les interventions sur la BD, le suivi de leur exécution et l'évaluation des effets/impacts ;
- Mettre en place les organes de pilotage multi-représentatifs pour renforcer la concertation des parties prenantes aux fins d'une plus grande synergie dans la mise en œuvre des stratégies de la BD ;
- Développer la collaboration entre les Points focaux et les parties prenantes sectorielles aux fins de vérification des tendances d'intégration de la BD dans la formulation et la mise en œuvre des programmes, ainsi que dans les mesures d'incitation.

3.3.2.2. Les buts stratégiques retenus

Les buts stratégiques retenus se présentent par domaine prioritaire comme suit :



3.3.3. Les objectifs stratégiques nationaux

Les objectifs stratégiques de la SPANB 2011-2020 sont déclinés en fonction des axes prioritaires et des buts stratégiques ci-dessus. Ils sont consignés dans le tableau qui suit.

Tableau N°11 : Objectifs stratégiques de la SPANB 2011-2020

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
AXE 1 : Information- Éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action		
But stratégique A : Développer une conscience citoyenne permanente et une motivation réelle des gouvernants, des Organisations de la Société Civile et des populations à tous agir en faveur de la Biodiversité	1. Susciter et développer chez tous les citoyens les Organisations de la Société Civile et les gouvernants, une prise de conscience plus aigüe du danger de la perte continue de la Biodiversité et une motivation réelle à agir pour sa conservation, sa valorisation et son utilisation durable	- D'ici à 2015, une veille citoyenne permanente par les organisations de la société civile est mise en place et opérationnelle - D'ici à 2020, les autorités politiques et administratives à divers niveaux, les Organisations de la Société Civile ainsi que les populations ont davantage pris conscience de la valeur et de la fragilité des écosystèmes et s'impliquent dans leur conservation
	2. Réduire considérablement les incitations à impacts défavorables sur la Biodiversité et assurer l'application des incitations ayant des répercussions positives sur sa conservation et son utilisation durable	- A partir de 2015, des réformes sont entreprises en vue de la réduction progressive, voire de l'élimination de toutes formes de subventions identifiées comme étant préjudiciables à la conservation et à l'utilisation durable de la BD. - A partir de 2016, les accords et conventions conclus avec divers partenaires, notamment en matière de soutien à l'agriculture, ne prennent en compte que des mesures incitatives positives dont l'évaluation environnementale stratégique aura prouvé le caractère non nuisible pour la BD
	3. Assurer la production et la consommation durables en maintenant l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	- D'ici à 2015, un partenariat public-privé dynamique est instauré autour d'un plan de promotion des procédés / techniques de production et de consommation durables dans le pays - D'ici à 2020, les principes de GIRE sont appropriés par un grand nombre d'utilisateurs de l'eau dans l'ensemble du pays - Les plans d'aménagement et/ou plans de gestion adoptés sont mis en œuvre et suivis de façon efficace - D'ici à 2020, au moins 60% des écosystèmes forestiers classés et autres massifs d'importance sont gérés sur la base de plans d'aménagement participatifs avec des structures de cogestion opérationnelles - D'ici à 2020, au moins 30% des ménages en zones urbaines et au moins 15% des ménages en zones rurales, utilisent les énergies modernes pour la cuisson domestique

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
AXE 2 : Préservation des ressources des écosystèmes et renforcement du potentiel en Biodiversité		
<u>But stratégique B. Réduire les pressions de diverses natures exercées sur la diversité biologique, encourager et promouvoir son utilisation durable</u>	4. Inverser de façon significative la tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts	• D'ici à 2020, toutes les forêts sacrées et les zones humides sont intégrées dans le système des aires protégées du Bénin • D'ici à 2020, le rythme de déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon aura diminué de 20 % • D'ici à 2020, 30% des villages riverains des aires protégées sont dotés de PFR • D'ici à 2020, les programmes de lutte contre la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, et d'adaptation aux changements climatiques, sont renforcés et porteurs de résultats probants.
	5. Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche écosystémique permettant d'éviter la surpêche	• D'ici à 2015, les parties prenantes (communautés de pêche, organisations professionnelles, ONG, Etat,...) ont pris des mesures pour mettre en place et suivre l'application des modes de gestion plus durable des ressources halieutiques • A partir de 2018, des résultats de récupération des espèces menacées sont visibles au niveau des pêcheries dégradées du complexe fluvio-lagunaire • D'ici à 2020, la pisciculture extensive est développée pour certaines espèces (<i>Distichodus rostratus</i>, <i>Chrysichthys spp</i>, etc.) le long des zones humides et du fleuve Ouémé • D'ici à 2020, les pratiques de pêche destructrices sont réduites de 50% • D'ici à 2020, la pression exercée par la pêche sur les écosystèmes marins est réduite de 25%
	6. Garantir la conservation de la diversité biologique dans les zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture	• A partir de 2014, les SDAC et STAD sont opérationnels • D'ici à 2015, l'application du Code foncier et domanial est devenue effective • A partir de 2015, toutes les bonnes pratiques d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'aquaculture et de foresterie qui s'inscrivent dans la durabilité sont répertoriées, améliorées au besoin et largement vulgarisées • D'ici à 2016, un pool de compétences destiné à accompagner des producteurs sur les questions de conservation de la diversité biologique est établi • En 2020, la proportion d'exploitants agricoles utilisant les modes de gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs, a augmenté de 20%

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
	7. Ramener la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs/nocifs, à des niveaux non nuisibles à la fonction écosystémique et à la diversité biologique	• D'ici à 2015, les résultats d'une évaluation nationale des types et sources de polluants et leur degré de nuisance sur les écosystèmes et la Biodiversité, sont disponibles. • À partir de 2015, des stratégies et mesures visant à réduire la pollution sont élaborées et mises en œuvre • D'ici à 2017, la plupart des écosystèmes affichent une baisse des niveaux de la charge en éléments nutritifs et d'autres polluants • D'ici à 2020, les sources de pollution des habitats de la faune sont mieux contrôlées
	8. Mettre en place des mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes	• D'ici à 2015, un cadre d'évaluation, de gestion des risques d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes, est mis en place et fonctionne
	9. Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans	• D'ici à 2015, le niveau actuel d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes vulnérables est connu • A partir de 2015, les programmes en cours pour la régénération des mangroves sont renforcés • D'ici à 2016, les acteurs engagés dans la gestion des écosystèmes marins vulnérables disposent de solutions alternatives permettant de limiter les pressions sur ces écosystèmes • D'ici à 2020, le niveau d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes vulnérables aura connu une progression de 25%
<i>But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant et en restaurant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique</i>	10. Mettre en place un système cohérent de conservation des écosystèmes continentaux (y compris les montagnes, collines et inselbergs) et marins bâti sur des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées	• D'ici à 2018, toutes les aires protégées et les systèmes d'aires protégées sont intégrés dans l'ensemble du paysage terrestre et marin • D'ici à 2020, toutes les aires protégées sont dotées de plans d'aménagement et d'outils de gestion et de conservation efficace des habitats naturels • D'ici à 2020, les écosystèmes marginaux sont intégrés au réseau d'aires protégées • D'ici à 2020, un réseau national d'aires protégées portant sur au-moins 10% des zones terrestres et 5% des zones marines et côtières, représentatives des différents écosystèmes, est mis en place et géré selon les règles de l'art

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
	11. Inverser la tendance à l'extinction d'espèces menacées connues et créer les conditions pour l'amélioration et le maintien de leur état de conservation	• D'ici à 2015, des informations plus précises sur les espèces menacées d'extinction sont disponibles et des mesures conservatoires urgentes ont été prises pour assurer leur protection • D'ici à 2020, au-moins 25% des espèces menacées d'extinction sont réintroduites dans les habitats naturels • D'ici à 2020, le rythme d'évolution d'espèces éteintes au niveau national doit tendre vers zéro • En 2020, le pourcentage d'espèces menacées aura été réduit d'au-moins 20 % par rapport au niveau de 2011
	12. Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages	• D'ici à 2015, un programme de renforcement de la conservation in situ de la diversité génétique des cultures et des animaux d'élevage est élaboré et mis en œuvre • D'ici à 2015 un cadre d'échanges, de validation et d'utilisation des résultats de la recherche d'accompagnement et des savoir-faire endogènes sur la diversité génétique est mis en place • D'ici à 2020, les banques de gènes des espèces cultivées et de bétail sont mises en place et/ou mises à jour, renforcées et diversifiées • D'ici à 2020, 40% de la diversité génétique des parents sauvages des espèces végétales prioritaires cultivées au Bénin sont bien conservés in situ ou ex situ.

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
AXE 3 : Mise en place d'un mécanisme de planification, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités autour de la Biodiversité		
<i>But stratégique D : Améliorer le degré de visibilité et de lisibilité des actions relatives à la Biodiversité dans tous les plans et programmes de développement pertinents du pays</i>	13. Assurer la prise en compte systématique des questions liées à la Biodiversité dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et améliorer leur intégration dans les processus de planification et de suivi-évaluation des actions aux plans national et local	• D'ici à 2014, un guide méthodologique et une feuille de route pour l'inclusion des valeurs de la biodiversité et des écosystèmes dans les comptes nationaux sont élaborés • A partir de 2014, les PTBA et rapports de performance des structures d'Etat, ainsi que les plans d'opération et rapports d'exécution des autres institutions et/ou organismes, retracent de façon plus visible les indicateurs sur la BD, les progrès, insuffisances et mesures correctives en matière de sa conservation et de son utilisation durable • D'ici à 2015, les défis et enjeux majeurs pour une meilleure intégration de la biodiversité et des services connexes fournis par les écosystèmes sont dégagés • A partir de 2015, les revues sectorielles annuelles inscrivent dans leur agenda l'état de la Biodiversité et son évolution.
<i>But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre des actions grâce à la gestion et au partage des connaissances sur la Biodiversité, à la promotion de la Recherche et au renforcement des capacités des parties prenantes</i>	14. Assurer l'intégration effective des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'intérêt avéré dans les stratégies et actions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique	• D'ici à 2015, une base de données sur les connaissances traditionnelles innovations et pratiques traditionnelles et de leur utilisation sont disponibles • D'ici à 2017, les modalités pratiques de promotion et de protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que de leur libre exercice en faveur de la Biodiversité au Bénin sont définies et mises en application
	15. Améliorer les connaissances, la base de données scientifiques et les technologies associées à la diversité biologique et s'assurer qu'elles soient largement partagées, transférées et appliquées	• D'ici à 2014, une évaluation des connaissances pertinentes et du potentiel technologique disponibles au Bénin et ailleurs nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la Biodiversité a été réalisée • D'ici à 2015, une étude spécifique sur les lacunes dans les connaissances et les technologies relatives à la Biodiversité est réalisée • D'ici à 2015, un cadre d'échanges, de validation et d'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de capitalisation des expériences réussies sur la diversité biologique, est mis en place et opérationnel • D'ici à 2016, un mécanisme d'échange national est créé et une stratégie visant à améliorer l'accès aux connaissances et aux technologies est en place

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
AXE 4 : Renforcement de la contribution de la Biodiversité au bien-être et à la formation des revenus		
<i>But stratégique F : Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>	16. Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone	• En 2014, des informations sur les services fournis par les écosystèmes et les avantages qu'en tirent les communautés de base, sont collectées/actualisées et analysées • D'ici à fin 2014, une stratégie nationale pour l'augmentation de la contribution de la BD à la résilience des écosystèmes et au stockage du carbone a été formulée • D'ici à fin 2014, la stratégie nationale pour la fourniture accrue et l'accès équitable aux services essentiels des écosystèmes est formulée • D'ici à 2015, le plan national de restauration des écosystèmes est élaboré et mis en œuvre • En 2018, des informations sur la contribution potentielle des divers écosystèmes du Bénin au stockage et à la séquestration du carbone sont collectées et analysées • D'ici à 2020, les superficies couvertes par les aires protégées et les forêts ont augmenté de 15% • D'ici à 2020, les chutes et cascades des montagnes et collines sont mieux conservées • D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone auront été améliorées
	17. Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	• D'ici à 2015, la loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, est mise en vigueur au Bénin • A partir de 2015, la stratégie nationale APA est élaborée et mise en œuvre au Bénin conformément à la Convention et au régime international • D'ici à 2016, toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la loi et de ses textes d'application et adhèrent à l'application des principes et obligations qui y sont établis

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme
AXE 5 : Mise en place d'un cadre politique, institutionnel, législatif, règlementaire et financier favorable à la mise en œuvre des actions		
But stratégique G : Assurer un meilleur ancrage de la Biodiversité dans les mécanismes institutionnels, les procédures d'intervention et de reddition des comptes à tous les niveaux et dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles	18. Concevoir et animer un dispositif institutionnel efficace s'appuyant sur de nouveaux mécanismes durables de collaboration interinstitutionnelle	• D'ici à 2015, un dispositif efficace de suivi d'exécution de la SPANB et d'évaluation de ses effets et impacts, est mis en place et fonctionne • D'ici à 2016 les actions multisectorielles et autres interventions sur la BD, sont harmonisées et mieux coordonnées • D'ici à 2020 les données et paramètres qui mesurent le degré de prise en compte ou non des aspects liés à la BD dans le cadre des actions nationales et sectorielles, sont disponibles
	19. Mettre en place des organes de pilotage multisectoriels et pluridisciplinaires pour renforcer la concertation des différentes parties prenantes	• Les mécanismes de mise en cohérence des futurs projets/programmes avec la SPANB 2011-2020 existent et fonctionnent bien • Les mesures correctives découlant des tendances d'intégration de la BD dans les programmes et mesures d'incitation, sont régulièrement appliquées
But stratégique H Développer des mécanismes de financement durable pour la BD	20. Développer des mécanismes permettant de garantir la disponibilité de ressources financières plus accrues en faveur de la mise en œuvre efficiente de la SPANB 2011-2020	• A partir de 2014, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant de sources publiques sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020 • A partir de 2015, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant de sources privées nationales et autres mécanismes innovants sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020 • A partir de 2015, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant des PTF et autres donateurs sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020

3.4. Analyse du cadre réglementaire depuis 2002

3.4.1. Cadre institutionnel

La gestion de la biodiversité et des écosystèmes était assurée par deux secteurs à savoir, le Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et de la Pêche et le Ministère en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme. Depuis juin 2011, le secteur forestier est administré par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU). Sous la tutelle du MEHU, la gestion du secteur forestier est assurée par les principales institutions suivantes : (i) la Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN) responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur, de l'appui technique aux privés et collectivités, du suivi de l'exploitation des ressources et de la police forestière ; (ii) l'Office National du Bois (ONAB) qui est chargé de la gestion durable de 12 000 ha de plantations domaniales de teck ; (iii) le Centre National de Gestion des Réserves et de la Faune (CENAGREF) en charge de la gestion des aires protégées (parcs nationaux et réserves cynégétiques) ; (iv) le Centre National de Télédétection et de suivi écologique (CENATEL) responsable de la surveillance continue des écosystèmes par l'utilisation de la télé

interprétation et de la cartographie thématique ; et (v) le Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestière (CERF) en charge de la recherche forestière et de la formation.

L'administration forestière est représentée au niveau départemental par l'Inspection Forestière et au niveau de groupes de communes par les cantonnements forestiers. Récemment, la DGFRN a créé et initié la mise en place de Cellules Techniques d'aménagement Forestier (CTAF) au niveau des forêts classées sous aménagement et de Sections Communales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN) au niveau des communes pour aider la gestion forestière communale.

L'audit du secteur réalisé en 1999 avait mis en exergue les faiblesses institutionnelles qui rendaient difficile le pilotage sectoriel des forêts et ressources naturelles par les services centraux du Ministère de tutelle, en particulier la DGFRN. L'audit déplorait notamment la faible capacité de planification et de suivi évaluation résultant d'un manque de compétences spécialisées, l'insuffisance des données de base, l'absence de procédures de collecte et remontée d'information, etc. Plus d'une décennie après, la capacité de pilotage sectoriel par le Ministère en charge des ressources naturelles et ses principaux démembrements techniques a peu évolué et nécessite encore un appui important tel qu'identifié dans le Programme national de gestion durable des ressources naturelles (PNGDRN) défini et validé en novembre 2008. Le passage à l'approche sectorielle avec la mise en œuvre prochaine de ce programme nécessitera notamment le recrutement de forestiers motivés, le renforcement des capacités techniques, la mise en place d'outils de gestion axée sur les résultats, de coordination et de suivi évaluation sectoriel, etc.

3.4.2. Société civile et secteur privé

La société civile s'intéresse de plus en plus à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La perspective du PNGDRN plaide pour l'implication accrue de ces différentes entités, entre autres, dans l'animation du processus d'élaboration des plans d'aménagement, l'information, l'éducation et la communication (IEC) ciblées sur le secteur, etc. Des appuis spécifiques seront nécessaires pour renforcer leurs capacités dans ces domaines.

Le secteur privé forestier inclut principalement les petits producteurs villageois (pépiniéristes, agroforestiers), les planteurs de Teck, de Anacarde ou autres espèces forestières, les exploitants forestiers de bois d'œuvre (petites entreprises, artisans) et de bois de chauffe, les charbonniers et les collecteurs de produits forestiers non ligneux (PFNL). En dehors des plantations de l'ONAB et des quelques zones liées à des marchés ruraux de bois (MRB) fonctionnels, la plupart des exploitants forestiers travaillent dans l'informel et sans contrôle efficace de l'administration.

Le développement de l'économie forestière nécessite qu'une place plus importante soit accordée à la promotion des privés à l'instar de l'initiative développée par le PBF II dans sa zone d'intervention.

3.4.3. Stratégies et politiques

Le secteur forestier est lié à plusieurs politiques et stratégies nationales sectorielles et multisectorielles qui constituent des cadres de référence pour son développement. Il s'agit notamment des politiques et stratégies suivantes : la Vision de développement du Bénin à l'horizon 2025 (Bénin Alafia 2025), les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD), la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3), la Déclaration de Politique Nationale d'aménagement du territoire (DPONAT), la politique forestière, la Stratégie nationale de mise en place des marchés ruraux de bois énergie au Bénin, le Plan d'Action Environnemental (PAE) et la Politique énergétique nationale.

La politique de développement du secteur forestier de 1994 est en cours de révision pour tenir compte de l'évolution du contexte national et international liée notamment à la décentralisation, à la cogestion et aux aménagements des massifs forestiers, au développement de la foresterie privée et communale, et aux changements climatiques. Des initiatives ont déjà été lancées par le Gouvernement pour confirmer sa volonté de moderniser la politique forestière. Cela s'est notamment concrétisé par une déclaration de politique forestière en 2008 qui a déjà pris en compte le nouvel acteur qu'est la Collectivité locale et a mentionné d'autres nouvelles priorités comme le changement climatique. Le nouvel objectif global de la politique forestière non encore adoptée officiellement sera de "faire contribuer de façon durable les ressources forestières à la croissance

économique et au développement socio - économique du Bénin, par l'exploitation rationnelle et la préservation des fonctions environnementales de ses écosystèmes forestiers, assurées par un cadre institutionnel et organisationnel adéquat »

La Stratégie nationale de mise en place de marchés ruraux de bois énergie au Bénin adoptée en 2009 constitue une des principales nouveautés dans l'approche de gestion participative des massifs forestiers au Bénin. Les MRB sont des centres de vente de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) gérés par les communautés locales et approvisionnés à partir de forêts délimitées et aménagées. Trois arrêtés interministériels confirment la mise en œuvre des MRB : AI 036 du 16 mai 2008 portant recouvrement et répartition des taxes et redevances sur les produits forestiers; AI 0040 du 29 juin 2009 concernant la délivrance et le contrôle des coupons de transport du bois ; et AI 0041 du 29 juin 2009 sur le fonctionnement des marchés ruraux du bois.

3.4.4. Réglementation

En plus de la Loi forestière, le secteur forestier est réglementé par plusieurs autres lois qui influencent la gestion des ressources naturelles. Il s'agit en particulier des lois qui régissent l'environnement, la faune, la décentralisation et le foncier rural. Tout en reconnaissant le bien fondé et la qualité des lois existantes, il y a lieu de relever les difficultés rencontrées pour les mettre en application (malgré l'existence de textes d'application) et la nécessité de les adapter régulièrement à l'évolution des approches sectorielles et des contextes nationaux en particulier pour les plus anciennes telles que la Loi forestière.

La loi N° 93 009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts au Bénin et le décret N° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de ladite Loi définissent les règles de gestion du patrimoine forestier. Ces textes structurent le domaine forestier de l'Etat en domaine classé et en domaine protégé. Même s'ils sont antérieurs à la décentralisation, ils ont prévu la gestion participative en indiquant clairement que « l'exécution des plans d'aménagement dans les forêts classées peut être faite avec les collectivités riveraines dans le cadre d'un contrat de gestion forestière conclu entre elles et l'Administration Forestière » qui précise les conditions de répartition des revenus issus de l'exploitation du bois et des autres produits forestiers. En conformité avec la loi sur la décentralisation, ces textes confèrent également dans leur esprit des compétences substantielles aux communes en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles. Au même titre que la politique forestière, la Loi forestière doit être revue pour s'adapter aux nouvelles approches et techniques développées pour le secteur et liées notamment à la décentralisation, à la gestion des ressources, aux plans d'aménagement, aux marchés ruraux, aux PFNL, aux changements climatiques et à leur normalisation. Son actualisation est en cours. Cette revue a été initiée avec l'appui du Projet bois de feu - phase 2 (PBF2).

La Loi N° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin innove par le fait qu'elle offre une reconnaissance légale aux droits fonciers établis ou acquis selon la coutume. Les premiers textes d'application de cette loi sont adoptés, d'autres sont en cours d'élaboration. Cette loi a institué le Plan foncier rural (PFR) comme principal outil de sécurisation des terres en milieu rural. Au plan institutionnel, elle crée des organes locaux de gestion foncière qui constituent désormais la cheville ouvrière des collectivités territoriales décentralisées en la matière. Cela constitue une voie importante pour sécuriser les forêts communales et les plantations forestières privées.

Les institutions forestières :

- Acquis : la création récente des Cellules Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF) pour le suivi de la gestion des forêts classées avec plans d'aménagement approuvés et des Sections Communales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN) pour appuyer la gestion des ressources forestières communales.
- Acquis : la création récente du Centre d'Etude, de Recherches et de Formation forestières (CERF) en 2010 sous tutelle du MEHU
- Priorités : la définition et la mise en œuvre d'un plan stratégique et opérationnel de développement du CERF et le renforcement des capacités de fournisseur de données du Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL) pour alimenter et assurer la gestion du Système d'Information et d'Evaluation Permanente du Secteur Forestier (SIEP).

- Acquis : la création récente

La mise en œuvre des projets :

- Acquis : La révision récente du code des marchés publics devrait permettre de réduire sensiblement les délais de traitement des dossiers d'appel d'offres.
- Priorités : l'amélioration des performances des projets par : un support actif du MEHU et de la DGFRN (diligence dans le traitement et le suivi des dossiers, plaidoyer pour un meilleur taux de décaissement des fonds de contrepartie, etc.), le renforcement des capacités des unités de coordination des projets et programmes en gestion financière et passation des marchés, la mise en place de systèmes performants de financements parallèles pour les programmes multi-bailleurs et le renforcement des structures de gouvernance du secteur.

IV. Plan d'actions 2011-2020 pour la conservation et l'utilisation durable de la Diversité biologique au Bénin

4.1. IDENTIFICATION DES LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DE LA SPANB 2011-2020

Le *Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la Diversité biologique 2011-2020* du Bénin découle d'une démarche de planification participative qui a mobilisé l'ensemble des différentes parties prenantes aux fins d'une meilleure définition de la vision et des nouvelles orientations stratégiques du pays, dans le sens de sa contribution effective à la réalisation des objectifs d'Aïchi.

Les séries d'interventions portées par le présent Plan d'Actions s'inscrivent dans l'optique de déclinaison en actions concrètes des 20 Objectifs stratégiques retenus pour le Bénin d'ici l'horizon 2020. Elles reposent sur les trois enjeux fondamentaux que soulève la CDB à savoir : la conservation de la Diversité biologique, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices qui en découlent. L'accent est également mis sur les actions à caractère transversal dont la mise en œuvre est indispensable pour garantir l'atteinte des résultats liés aux enjeux ci-dessus.

L'élaboration de la matrice des interventions procède donc d'une répartition à différents niveaux des principales actions correspondant aux enjeux de la CDB et aux mesures transversales. Les actions identifiées visent à améliorer la conservation de la BD des différents écosystèmes au Bénin et son utilisation durable, à travers des interventions devant permettre de:

- ☞ **En matière de conservation de la BD** : (i) identifier et suivre les éléments dont l'importance est capitale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; (ii) promouvoir la conservation de la biodiversité des écosystèmes et des habitats naturels ; (iii) renforcer la conservation de la diversité des espèces et des gènes.
- ☞ **En matière d'utilisation durable de la BD** : (i) améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs des forêts, de la faune, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; (ii) réduire les consommations non durables des ressources biologiques ; (iii) développer des initiatives en matière d'éco-tourisme ; (iv) réhabiliter les écosystèmes dégradés et réduire les pertes d'habitats naturels ; (v) promouvoir des mesures socio-économiques incitatives pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique ; (vi) contrôler les menaces des espèces envahissantes ; (vii) renforcer les capacités en biosécurité ; (viii) disposer de mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques et de la pollution sur la biodiversité.
- ☞ **En matière de partage des bénéfices** : (i) préserver et promouvoir les connaissances, innovations and pratiques traditionnelles ; (ii) assurer le partage équitable des bénéfices au sein des régions et des communautés ; (iii) mettre en place un système complet d'information sur la BD et renforcer les capacités du CHM ; (iv) promouvoir le développement et le transfert de technologies liées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; (v) créer et généraliser des modèles de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

☞ **En termes de mesures transversales :** (i) intégrer les questions liées à la BD dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement ; (ii) renforcer la recherche scientifique sur la conservation et d'utilisation durable de la BD ; (iii) renforcer l'éducation, la formation et l'information sur la BD ; (iv) procurer les ressources financières nécessaires aux institutions/organismes et acteurs impliqués dans la conservation et d'utilisation durable de la BD ; (v) renforcer la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation durable de la BD.

4.2. PLANIFICATION DES ACTIONS RETENUES POUR LA SPANB 2011-2020

Les actions ont été définies pour chaque objectif stratégique et suivant chacun des axes majeurs déterminés. Elles portent essentiellement sur les aspects politique, institutionnel, législatif, et économique, ainsi que sur la mise en place de mécanismes, procédures et autres types d'actions devant créer les conditions requises pour la mise en œuvre correcte de la SPANB. Le tableau ci-après présente la planification des actions retenues.

Axe 1 : Information- Éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs

(*) : Il s'agit des responsables désignés dans chaque Département ministériel et chacune des autres entités impliquées dans la mise en œuvre de la SPANB, et dont le rôle primordial consiste notamment à planifier et suivre la mise en œuvre des actions de conservation et d'utilisation durable de la BD spécifiques au secteur/entité, et ce de concert avec l'ensemble des structures composant le secteur ou l'entité.

(**) Les Organisations de la Société civile (OSC) et les Organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus engagées dans les programmes et actions relatifs à la BD et doivent être intimement associées à la mise en œuvre de la SPANB révisée

(***) Il en est de même des Associations professionnelles qui sont des organisations professionnelles structurées à divers niveaux autour de l'utilisation ou de la consommation des produits de la BD

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Objectif stratégique 2 : Réduire considérablement les incitations à impacts défavorables sur la Biodiversité et assurer l’application des incitations ayant des répercussions positives sur sa conservation et son utilisation durable											
Identifier les programmes et projets bénéficiant de mesures d’incitation et analyser leurs incidences en rapport avec les EES	■	■						Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG	1. Pourcentage des structures ayant fait une EES de leurs plans, programmes/projets 2. Nombre de structures ayant engagé des réformes relatives à l’élimination des incitations négatives à la BD 3. Pourcentage des ministères disposant d’une Cellule Envir. fonctionnelle	30
Mettre en place les mécanismes et procédures de réduction/suppression des incitations à effets défavorables sur la BD		■	■	■	■			Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG		50
Assurer l’intégration de la BD, des services fournis par les écosystèmes et du partage des avantages dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et mesures d’incitation		■	■	■	■	■	■	Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG		60
Systématiser l’installation des cellules environnementales au niveau des ministères sectoriels et les rendre fonctionnelles	■	■	■	■	■	■	■	. Point Focal CDB . CNB	SG Ministères Points focaux sectoriels		700
Objectif stratégique 3 : Assurer la production et la consommation durables en maintenant l’utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres											
Évaluer le degré d’intégration des principes de développement durable dans les stratégies, programmes et plans d’actions et en tirer leçons	■	■	■					. Point Focal CDB . CNB	Points focaux sectoriels, DPP Ministère	1. Pourcentage des structures ayant intégré des procédés/techniques de production et de consommation durables dans leurs stratégies d’intervention 2. Nombre de structures ayant réalisé des guides et outils spécifiques à leur secteur sur l’exploitation durable des RN 3. Pourcentage des écosystèmes majeurs disposant de plans d’aménagement participatifs et de structures de cogestion opérationnelles	60
Promouvoir les systèmes de production et modes de consommation durables qui garantissent le maintien du capital écologique	■	■	■	■	■	■	■	. Point Focal CDB . CNB	Associations professionnelles et ONG		350
Mettre à la disposition des divers acteurs, des orientations, guides et outils sur l’exploitation judicieuse des ressources naturelles	■	■	■	■	■	■	■	. Point Focal CDB . CNB	Points focaux sectoriels, ONG et ONC		140
Concevoir et appuyer la mise en œuvre des plans d’aménagement et d’occupation des sols qui intègrent constamment les préoccupations de production et de consommation durables	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Envir. MAEP; CNB MERPMEDER	Communes; Associations professionnelles et ONG		350
Mettre en place et faire fonctionner des organes de suivi opérationnel des plans d’aménagement et/ou de gestion	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Envir. MERPMEDER	Communes; Associations professionnel		560
Promouvoir les systèmes adaptés d’économie du bois énergie et les énergies renouvelables	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Envir. MERPMEDER	ONG et ONC PF sectoriels		140
Promouvoir une gestion durable des ressources minières conservatrices de la BD	■	■	■	■	■	■	■	Point focal MERPMEDER	M/Envir. Communes		310

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				

Axe 2 : Préservation des ressources des écosystèmes et renforcement du potentiel en BD

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Objectif stratégique 4 : Inverser de façon significative la tendance à l’appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts											
Conserver les espaces forestiers fragiles aux fins des services écosystémiques en particulier la séquestration de carbone, les PFNL, etc.	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Envir. DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell e	1. Pourcentage des forêts sacrées et zones humides intégrées dans le système d’Aires protégées du Bénin 2. Taux de régression du rythme de déforestation dans les massifs forestiers et les zones tampon 3. Pourcentage des villages/localités riverains des aires protégées disposant d’un Plan foncier rural 4. Taux d’exécution des programmes de lutte contre la conversion des habitats, la pllution et les espèces envahissantes 5. Taux d’exécution du Programme national d’adaptation aux effets des changements climatiques	1050
Restaurer les habitats dégradés à travers le reboisement et l’enrichissement en intégrant les espèces autochtones	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Envir. Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		1400
Mettre en place un programme d’étude de la sylviculture des essences autochtones	■	■						Ministère Envir DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		60
Réduire les rythmes d’appauvrissement et de dégradation des habitats naturels	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Environt DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		350
Renforcer l’intégration des forêts sacrées et zones humides dans les aires protégées	■	■	■					Ministère Environt DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		300
Assurer la sécurisation foncière des habitats de la faune et autres habitats de grande valeur		■	■	■	■	■	■	Ministère Environt Point Focal CDB	Communes; Associations		450
Inclure la valeur des services fournis par les écosystèmes dans les outils de gestion et conservation des habitats naturels		■	■	■	■	■	■	Ministère Environt DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations ONG		120
Identifier et délimiter les zones potentielles des écosystèmes fragiles (collines, montagnes et inselbergs, etc.) et créer autour d’elles des aires protégées et/ou des espaces de reboisement	■	■	■	■	■	■		Ministère Environt DGFRN Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		1800
Mettre en place des aménagements intégrant la GIRE en particulier les interactions forêts-eau, la biodiversité et les services éco-systémiques		■	■	■	■	■	■	Ministère Environt MERPMEDER Point Focal CDB	Communes; Associations professionnell		2100
Capitaliser et diffuser des outils d’aménagement de l’espace en adéquation avec les besoins de restauration ou de réhabilitation des habitats naturels	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Environt DGFRN Point Focal CDB	Points focaux sectoriels DAT	140	

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				

Objectif stratégique 5 : Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche écosystémique permettant d'éviter la surpêche

Instaurer un nouveau cadre de partenariat et de collaboration avec les communautés locales de pêcheurs et organismes affiliés sur le Code de conduite pour une pêche responsable								DP/MAEP; Point focal sectoriel	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	1. Répertoire des nouvelles mesures de gestion plus durable des ressources halieutiques et structures concernées	150
Renforcer les actions de police des pêches en faveur d'une conservation efficace du potentiel en stocks de produits halieutiques								DP/MAEP; Point focal sectoriel	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	2. Pourcentage de réduction des pratiques destructrices des pêches continentale et maritime	420
Élaborer de façon concertée des modes et systèmes d'exploitation rationnelle des plans d'eau aux fins du maintien des stocks de produits halieutiques								DP/MAEP; Point focal sectoriel	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	3. Taux de récupération des espèces menacées au niveau des pêcheries	60
Prendre une part active au développement de mécanismes régionaux de gestion des pêches dans les eaux partagées								DP/MAEP; Point focal sectoriel	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	4. Taux d'évolution de l'aquaculture	50

Objectif stratégique 6 : Garantir la conservation de la diversité biologique dans les zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture

Promouvoir l'application de l'approche par écosystème dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement des filières agricoles								Point focal sectoriel DPP/MAEP	DT/MAEP; CARDER ; OPA	1. Existence de pool de compétences en BD par secteur et sous-secteur	350
Créer les conditions optimales de mise en œuvre d'une gestion forestière, agricole et aquacole durable								Points focaux MAEP et M/Envirt	Point Focal CDB et Ass. P	2. Nombre de bonnes pratiques durables répertoriées et vulgarisées par domaine (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, foresterie)	700
Intégrer davantage les approches d'agriculture durable ou d'agriculture de conservation dans les programmes de formation/vulgarisation et dans les systèmes de production								Point focal MAEP DICAFA/MAEP	DT/MAEP; CARDER ; OPA		420
Intégrer systématiquement les cultures autochtones dans les programmes de diversification agricole								Point focal MAEP ABeProFA	CARDER ; DAGRI , OP	3. Evolution de la proportion d'exploitants agricoles pratiquant la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs	140
Renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de la conservation des ressources biologiques								INRAB/SNRA DT/MAEP	CARDER OPA		200
Développer l'intégration agro-sylvo-pastorale dans les systèmes d'exploitation								INRAB/SNRA DT/MAEP	CARDER; OP DGFRN		1400

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Renforcer les cadres institutionnel et réglementaire de planification et de gestion foncière et des plans d'eau								MAEP (DPLR, DGR et D/Pêche)	MERPMEDE Communes	4. Année de mise en application du Code foncier et domanial	450
Appuyer les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de SDA (Schémas directeurs d'aménagement) communal et territorial								MEHU/DAT CNAT = ANCB	Communes Associations professionnel	5. Nbre de Communes disposant de Schéma directeur aménagement	770
Objectif stratégique 7 : Ramener la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs/nocifs, à des niveaux non nuisibles à la fonction écosystémique et à la diversité biologique											
Engager un processus d'évaluation des sources et de la nature des pollutions exerçant une pression sur la Biodiversité et mettre en place des dispositions requises pour les juguler								. Point Focal CDB . CNB	Points focaux sectoriels, Associations professionnel	1. Existence d'un document exploitable sur les types et sources de polluants et degré de nuisance par type d'écosystème au Bénin	120
Sensibiliser la population à l'utilisation appropriée et efficace des intrants chimiques (engrais, pesticides) et le recyclage des déchets du bétail								MAEP (DAGRI et DE)	CARDER OPA et ONG	2. Taux de baisse des niveaux de charge en éléments nutritifs et autres polluants par type d'écosystème, y compris les habitats de la faune	350
Promouvoir l'utilisation des engrais biologiques								INRAB/SNRA	CARDER	3. Proportion d'exploitants agricoles utilisant des intrants biologiques	560
Assurer un meilleur contrôle des sources ponctuelles de pollution								. Point Focal CDB . CNB			140
Mettre en place un système de veille et d'alerte permettant de maintenir les pressions exercées par les polluants sur la diversité biologique à des niveaux négligeables								. Point Focal CDB . Points focaux sectoriels	ONG et OSC Communes Assoc. profess		150
Promouvoir les connaissances traditionnelles de protection intégrée des végétaux								MAEP (DAGRI et INRAB)	CARDER OPA		175
Objectif stratégique 8 : Mettre en place des mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes											
Procéder à l'évaluation nationale des espèces exotiques envahissantes								. Point Focal CDB . CNB	PFsectoriels ONG	1. Existence d'un document exploitable sur l'évaluation et la gestion des risques des espèces exotiques envahissantes au Bénin	160
Élaborer des plans d'actions relatives aux espèces envahissantes les plus dangereuses et réviser la législation y afférente								. Point Focal CDB . CNB	PFsectoriels ONG		50
Renforcer les capacités d'intervention et accroître l'efficacité des contrôles aux frontières et des mesures de quarantaine sur les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles								. Points Focaux sectoriels	PF CDB ONG	2. Existence d'une loi et de textes réglementaires sur la lutte contre les espèces envahissantes les plus nuisibles	400
Organiser la prévention et la lutte contre la propagation des espèces envahissantes								. Point Focal CDB . PF MEHU +MAEP	CARDER, OP DD/Envir		180

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Prendre une part active dans les actions coordonnées au niveau régional dans la gestion intégrée des espèces exotiques proliférantes	■	■	■	■	■	■	■	. Point Focal CDB . CNB	PF sectoriels ONG	3. Taux de régression d'introduction des espèces envahissantes	140

Objectif stratégique 9 : Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans											
Actualiser l'état des lieux des écosystèmes vulnérables marins et évaluer la nature et l'importance des pressions qu'ils subissent	■	■	■	■	■	■	■	Point focal sectoriel Ministère Eco. Mari Point focal CDB	Universités MAEP/DP ONG	1. Taux de progression du niveau d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes (marins et côtiers) vulnérables	200
Formuler une stratégie pour la réduction des pressions anthropiques au minimum	■	■	■	■	■	■	■	PF sectoriel MEM Point focal CDB	Universités Acteurs-clé		40
Conduire des travaux de recherche sur les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques sur la Biodiversité marine et côtière	■	■	■	■	■	■	■	CBRST + Universités et autres Instituts Recherche	Points focaux Assoc. profess	2. Pourcentage de mangroves régénérées	350
Engager les démarches et procédures pour l'instauration et la gestion des Aires marines et côtières protégées	■	■	■	■	■	■	■	Point focal MEM DGFRN/D'Environn. PF/CDB et CNB	DAT ; ONG Assoc. profess Autres acteurs	3. Nombre de structures et acteurs mettant en œuvre des solutions alternatives de gestion des écosystèmes marins	80
Mettre en place une stratégie de surveillance et de gestion des pollutions des zones côtières et marines	■	■	■	■	■	■	■	Point focal MEM DGFRN/D'Environn.	Assoc. profess Autres acteurs	4. Superficies d'aires marines et côtières protégées	120
Objectif stratégique 10 : Mettre en place un système cohérent de conservation des écosystèmes continentaux (y compris les montagnes, collines et inselbergs) et marins bâti sur des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées											
Assurer la protection des zones à forte diversité biologique et des zones procurant des services d'écosystèmes essentiels	■	■	■	■	■	■	■	PF/CDB et CNB DGFRN/D'Environn.	DAT ; ONG PF sectoriels Assoc. profess	1. Pourcentage d'aires protégées dotées de plans d'aménagement et d'outils de gestion et de conservation des habitats naturels	600
Promouvoir des Aires Marines Protégées (AMP) avec la participation des communautés	■	■	■	■	■	■	■	Point focal MEM DGFRN/D'Environn.	Assoc. profess Autres acteurs		320
Elaborer /actualiser de concert avec les pays voisins des outils de gestion durable de la biodiversité des aires protégées transfrontalières	■	■	■	■	■	■	■	Point focal CDB DGFRN/D'Environn CNB.	PF sectoriels Assoc. profess Autres acteurs	2. Pourcentage des zones terrestres, marines et côtières composant le réseau national d'aires protégées au Bénin	120
Créer un nombre suffisant d'espaces protégés assez représentatifs des différents milieux naturels efficacement et équitablement gérés selon l'approche par écosystème	■	■	■	■	■	■	■	Point focal CDB DGFRN/D'Environn CNB.	PF sectoriels Communes Assoc. profess Autres acteurs		1200
Mobiliser les communautés autochtones et locales et	■	■	■	■	■	■	■	Point focal CDB	PF sectoriels	3. Existence d'Accords signés relatifs au mode	200

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
la Coopération régionale et internationale autour d'un programme d'intégration des aires protégées aux paysages terrestres et marins								DGFRN/D'Environnement Point focal MEM CNB.	Communes Assoc. profess ONG et ONC	de gestion de la BD des AP transfrontalières	

Objectif stratégique 11 : Inverser la tendance à l’extinction d’espèces menacées connues et créer les conditions pour l’amélioration et le maintien de leur état de conservation											
Procéder avec les parties prenantes à l’identification des espèces menacées d’extinction et à leur évaluation (niveau d’abondance, répartition, risque d’extinction) et déterminer les voies et moyens de leur protection ainsi que celle des zones prioritaires.								Point focal CDB Universités	PF sectoriels Communes Assoc. profess ONG	1. Existence d’un document national validé sur l’état des lieux des espèces menacées d’extinction et la stratégie de prévention de ce fléau 2. Pourcentage des espèces menacées d’extinction qui sont réintroduites dans les habitats naturels 3. Rythme d’évolution d’espèces éteintes au niveau national 4. Taux de réduction du nombre d’espèces menacées d’extinction	150
Élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention de l’extinction des espèces menacées								Point focal CDB PF sectoriels	Universités Assoc. profess		380
Actualiser la liste rouge du Bénin								Universités	Assoc. profess		60
Mettre en œuvre des mesures de conservation (in-situ et ex-situ) spécifiques aux espèces identifiées								PF sectoriels Point focal CDB	Universités Assoc. profess		320
Renforcer la capacité technique des éleveurs de spécimens CITES											240
Elaborer et mettre en œuvre des programmes de rétablissement et des mesures de conservation en vue de l’éradication d’extinction des espèces menacées								Point focal CDB PF sectoriels	Universités Assoc. profess		160
Développer et mettre en œuvre des programmes spécifiques (génétique, écologie et conservation) aux espèces endémiques et inféodées à certains milieux								Universités	Assoc. profess		900
Développer et mettre en œuvre des outils de suivi écologique et de monitoring applicable aux espèces menacées d’extinction								Point focal CDB Universités	PF sectoriels Assoc. profess ONG		300
Objectif stratégique 12 : Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d’élevage et domestiques et des parents sauvages											
Assurer le maintien des variétés d’espèces cultivées et du patrimoine zoogénétique local								SNRA/INRAB DAGRI+ DE	Universités Assoc. profess	1. Nombre de variétés locales d’espèces cultivées préservées 2. Effectifs des races locales d’animaux domestiques et sauvages préservées	280
Définir par structure des domaines prioritaires de recherche d’accompagnement pour la préservation de la diversité génétique								Instituts Recherche Point focal CDB	PF sectoriels ONG		50
Développer des stratégies d’amélioration génétique et de productivité des espèces et races de grande valeur								Instituts Recherche Point focal CDB	PF sectoriels ONG		150

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Soutenir et promouvoir les savoir-faire endogènes dans la domestication des espèces et la sauvegarde de la Biodiversité agricole	■	■	■	■	■	■	■	Instituts Recherche Point focal CDB	PF sectoriels Assoc. profess Communes	3. Etat de fonctionnalité des banques de gènes des espèces cultivées et de bétail	420
Mettre en œuvre des mesures de protection de l'habitat des parents sauvages et autres espèces à valeur socioéconomique et culturelle avérée		■	■	■	■	■	■	DGFRN	Universités Assoc. profess		600

Axe 3 : Mise en place d'un mécanisme de planification, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Objectif stratégique 13 : Assurer la prise en compte systématique des questions liées à la Biodiversité dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et améliorer leur intégration dans les processus de planification et de suivi-évaluation des actions aux plans national et local											
Actualiser les inventaires biophysiques de la diversité biologique et des services connexes fournis par les écosystèmes								Point Focal CDB PF sectoriels Instituts Recherche	ONG Assoc. profess	1. Pourcentage de structures d'Etat dont les PTBA et Rapports de performance font mention des actions et résultats relatifs à la BD 2. Pourcentage de projets ayant intégré les services des écosystèmes et le partage des avantages 3. Nombre de revues sectorielles ayant abordé l'état de la BD et son évolution au Bénin 4. Degré de prise en compte des valeurs de la BD et services des écosystèmes dans les comptes nationaux	300
Revisiter les points d'ancrage BD dans la SCRP et autres plans/programmes de développement à tous les niveaux et assurer leur intégration de façon mieux orientée vers la mesure d'effets et d'impacts								PF sectoriels + DPP DGPD/MDEAP Conseils communes	P. Focal CDB DT Ministères concernés Assoc. profess		60
Intégrer la BD, les services des écosystèmes et le partage équitable des avantages qui en découlent, dans la formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation des plans, programmes et mesures d'incitation								PF sectoriels + DPP DGPD/MDEAP Conseils communes	P. Focal CDB DT Ministères concernés Assoc. profess		70
Élaborer et diffuser des guides et outils pertinents permettant d'attribuer de la valeur à la BD et aux services des écosystèmes et leur incorporation dans les comptes nationaux								PF sectoriels + DPP P. Focal CDB INSAE	DGAE/MEF		280
Quantifier la valeur de la BD et des services fournis par les écosystèmes recensés								P. Focal CDB INSAE	PF sectoriels ONG		20
Mettre en place un système de comptabilité environnementale et former les acteurs à son utilisation								P. Focal CDB D/Environnement	Cellules Envir Ministères Universités	80	
Objectif stratégique 14 : Assurer l'intégration effective des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'intérêt avéré dans les stratégies et actions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique											
Organiser de concert avec les communautés autochtones et locales, l'identification et								PF sectoriels Point Focal CDB	Ass. profess ONG	1. Existence effective d'une base de données	140

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
l'évaluation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que leurs domaines d'utilisation pertinents								Conseils communes	Universités	exploitable et mise à jour sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	
Organiser un cadre national de renforcement des capacités de mise en place et d'appui au fonctionnement de mécanismes concertés de planification et de gestion des connaissances, innovations et pratiques endogènes								Point Focal CDB CNB Conseils communes PF sectoriels	Ass. Prof ONG Universités	2. Pourcentage de Plans d'aménagement ayant intégré la valorisation des savoir-faire locaux 3. Taux de mise en application des actions basées sur la promotion des savoirs endogènes	60
Assurer l'intégration de la valorisation des savoir-faire endogènes et la prise en compte des réalités socioculturelles dans les plans d'aménagement								Ministère Env DGFRN MERPMEDER	PF sectoriels Associations professionnelles		35
Objectif stratégique 15 : Améliorer les connaissances, la base de données scientifiques et les technologies associées à la diversité biologique et s'assurer qu'elles soient largement partagées, transférées et appliquées											
Créer les conditions pour une amélioration continue de la connaissance du statut de la BD au Bénin (état, tendances, valeurs, fonctionnement, relation avec les services écosystémiques, etc.) et des conséquences de son appauvrissement.								Instituts Recherche; Universités Point Focal CDB CNB	PF sectoriels Associations professionnelles ONG	1. Existence effective d'un répertoire actualisé sur les des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles disponibles en matière BD au Bénin	90
Mettre en place un cadre pluridisciplinaire et multi-acteurs de réflexions et d'actions prospectives, facilitant la coordination des sources de données sur la BD et l'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles disponibles ainsi que l'appréciation de leur niveau d'application								Point Focal CDB CNB PF sectoriels	Associations professionnelles ONG Instituts de Recherche; Universités OSC	2. Nombre de réseaux professionnels fonctionnels mis en place pour la capitalisation des expériences en BD	60
Promouvoir les réseaux professionnels et le partage d'expertise pour le recueil des informations scientifiques et techniques auprès des structures spécialisées (ONG, Universités, etc.) et leur diffusion régulière								Point Focal CDB CNB Instituts Recherche; Universités	PF sectoriels Associations professionnelles ONG	3. Nombre et taux de diffusion des expériences réussies répertoriées en matière de BD	140
S'associer à toute initiative d'échange et de transfert de technologies écologiquement durables entre pays, pour une mise en œuvre effective des programmes de travail de CDB								Point Focal CDB CNB Instituts Recherche; Universités	PF sectoriels Associations professionnelles ONG		70

Axe 4 : Renforcement de la contribution de la BD au bien-être et à la formation des revenus

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
Objectif stratégique 16 : Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone												
Identifier les services fournis par les écosystèmes qui influencent les conditions de vie des populations pauvres et vulnérables	■	■	■	■					Point Focal CDB PF sectoriels CNB	Associations professionnne ONG	1. Existence de document actualisé sur l’état des lieux des services fournis par les écosystèmes et les avantages associés	80
Réaliser un état des lieux du stockage et de la séquestration du carbone	■	■	■						Point Focal CDB DGFRN et D/Env	Universités Institutions de recherche	2. Taux d’accroissement des revenus et autres avantages associés	50
Elaborer et mettre en œuvre un plan national de restauration des écosystèmes, d’élargissement de la couverture forestière et d’extension des aires protégées	■	■	■	■	■	■	■	■	DGFRN Point Focal CDB	PF sectoriels	2. Taux d’accroissement des revenus et autres avantages tirés des services fournis par les divers écosystèmes	2140
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour la fourniture accrue et l’accès équitable aux services essentiels des écosystèmes, en appui à la SCRP	■	■	■	■	■	■	■	■	Point Focal CDB PF sectoriels CNB	Associations professionnne ONG	3. Evolution du niveau de résilience des divers écosystèmes et de la contribution de la BD au stockage et à la séquestration du carbone	1200
Développer des réseaux écologiques, des corridors reliant les aires protégées et des bandes riveraines		■	■	■	■				Point Focal CDB DGFRN et D/Env PF sectoriels	Universités Institutions de recherche	4. Taux d’accroissement des superficies couvertes par les aires protégées et les forêts	900
Développer les modèles de gestion intégrée des bassins riverains et des zones côtières		■	■	■					Point Focal CDB DGFRN et D/Env PF sectoriels	Universités Institutions de recherche	5. Nombre de sites écotouristiques mis en service	80
Promouvoir les démarches et outils de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de gestion durable des terres (GDT)	■	■	■	■	■	■	■	■	Point Focal CDB DGFRN et D/Env PF sectoriels	Universités Institutions de recherche	6. Pourcentage des chutes et cascades des montagnes et collines bénéficiant des actions de conservation	140
Valoriser les sites à potentiel éco touristique	■	■	■	■	■	■	■	■	Ministère Tourisme	PF sectoriels Communes		650
Mettre en œuvre des mécanismes de REDD par la modélisation des changements du couvert forestier (identification des causes de la déforestation et la prédiction des changements futurs)		■	■	■	■	■	■	■	Point Focal CDB DGFRN et D/Env PF sectoriels	Universités Institutions de recherche		300

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Objectif stratégique 17 : Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation											
Assurer l’intégration de la loi nationale sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, dans les politiques, stratégies et dans les programmes d’éducation								Point Focal CDB PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB	ONG Associations professionnell e OSC	1. Disponibilité du document validé sur la Stratégie nationale APA 2. Disponibilité des textes législatif et réglementaires régissant l’APA au Bénin 3. Pourcentage des parties prenantes ayant effectivement intégré les principes, directives et mécanismes APA dans leurs programmes d’actions	60
Préparer les textes réglementaires d’application de la loi au Bénin et assurer leur large diffusion et vulgarisation								Point Focal APA Comité nat. APA Cabinet M/Env	CNB PF sectoriels ONG		70
Mettre en place le cadre juridique, institutionnel formel adéquat à la mise en œuvre de la stratégie								Point Focal APA Comité nat. APA Cabinet M/Env	CNB; ONG PF sectoriels Ass.. prof		60
Elaborer de concert avec les parties prenantes (utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques), la stratégie nationale APA qui définit les règles et mécanismes de partage								Point Focal APA Comité nat. APA CNB	ONG PF sectoriels Ass. prof Partenaires		120
Fournir une assistance technique pour la recherche et l’utilisation des ressources génétiques qui créent de la valeur								Point Focal APA Comité nat. APA Instituts Recherche	ONG PF sectoriels Partenaires		140

Axe 5 : Renforcement du cadre politique, institutionnel, législatif, réglementaire et financier

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Objectif stratégique 18 : Concevoir et animer un dispositif institutionnel efficace s’appuyant sur de nouveaux mécanismes durables de collaboration interinstitutionnelle											
Créer et faire fonctionner un Secrétariat Permanent pour la biodiversité au niveau national								M/Environnement	Autres Ministère CNB	1. Niveau de fonctionnalité du CNB et du Point focal CDB 2. Pourcentage de Points focaux sectoriels respectant le cahier de charges relatif à la mise en œuvre de la SPANB 3. Disponibilité de données mises à jour sur la prise en compte	420
Mettre en place un Comité national de coordination de la CDB représentatif des parties prenantes et doté d’un mécanisme pérenne de fonctionnement								M/Environnement	PF sectoriels Ass. prof ONG		120
Instituer un mécanisme de suivi des cahiers de charges des structures et responsables en charge d’animation de points focaux sectoriels BD (rapports périodiques, revues)								Point Focal CDB CNB	PF sectoriels ONG Ass prof		420
Mettre en place et faire fonctionner un système de								Point Focal CDB	DPP/CSE		300

Grandes lignes d'actions	Périodes d'exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
suivi-évaluation axé sur les résultats								PF sectoriels	CNB		des aspects BD dans les programmes d'action et mesures d'incitation au plan national et sectoriel
Renforcer le cadre législatif et réglementaire en faveur de la Biodiversité								Point Focal APA CNB	M/Env PF sectoriels		
Objectif stratégique 19 : Mettre en place des organes de pilotage multisectoriels et pluridisciplinaires pour renforcer la concertation des différentes parties prenantes											
Définir les modalités d'identification, de mise en place et de fonctionnement des organes de pilotage du cadre institutionnel de la SPANB								M/Environnement	Autres Minist CNB	1. Disponibilité de texte officiel régissant l'organisation et le fonctionnement des organes de pilotage 2. Taux de participation des parties prenantes aux rencontres de concertation et d'harmonisation sur la mise en œuvre de la SPANB 3. Taux d'application des mesures correctives arrêtées par le CNB	PM
Renforcer les capacités des organes de pilotage pour un meilleur exercice de leurs rôles et attributions de gestion de la BD								M/Environnement	Autres Minist CNB		140
Développer avec les parties prenantes, des canaux et circuits de concertation permettant de vérifier les tendances d'intégration de la BD dans les programmes et les mesures d'incitation								Point Focal CDB CNB PF sectoriels	DPP/Ministères-clés ; ONG Ass.prof		130

Objectif stratégique 20 : Développer des mécanismes permettant de garantir la disponibilité de ressources financières plus accrues en faveur de la mise en œuvre efficiente de la SPANB 2011-2020											
Evaluer les besoins en ressources pour la mise en œuvre de la SPANB								Point Focal CDB PF sectoriels	CNB	1. Pourcentage des structures ayant inscrit les actions SPANB dans leur CDMT et Budget-programme 2. Nombre et types d'instruments innovants de financement mis en œuvre 3. Pourcentage de l'aide publique au développement dédié à la BD 4. Pourcentage des	PM
Faire inscrire les actions retenues dans la SPANB au rang des mesures nouvelles du cadrage budgétaire de l'Etat								Point Focal CDB PF sectoriels DPP Ministères-clés	DGB/MEF DRFM		PM
Organiser le plaidoyer en direction des PTF en vue de l'accroissement de l'aide publique au développement au profit de la SPANB								Point Focal CDB CNB PF sectoriels	Ass.prof OSC et ONG		42
Identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement innovants								Point Focal CDB CNB PF sectoriels	Ass.prof OSC et ONG		15
Elaborer et mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources avec une implication étroite des opérateurs du secteur privé, des								Point Focal CDB CNB PF sectoriels	Ass.prof OSC et ONG Secteur privé		50

Grandes lignes d’actions	Périodes d’exécution							Acteurs responsables	Autres intervenants	Principaux Indicateurs	Coûts (millions)	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
Organisations de la Société Civile et des associations professionnelles											financements octroyé sur Budget national	
Organiser des actions de plaidoyer en direction des autorités politico-administratives en vue d’une meilleure dotation de ressources financières en faveur de la Biodiversité	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	CNB Point Focal CDB PF sectoriels	DPP+DRFM Conseils communaux		5. Pourcentage des financements octroyé par le secteur privé	35
Assurer l’efficacité et l’efficience dans la gestion des ressources mobilisées pour la mise en œuvre de la SPANB	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	Point Focal CDB CNB	PF sectoriels		PM	

4.3. Cadre logique de la mise en œuvre de la SPANB 2014-2020 suivant les objectifs et buts stratégiques visés

Dans le souci de rendre plus cohérente l'analyse des actions en rapport avec les objectifs stratégiques et les indicateurs, il s'avère nécessaire de circonscrire chaque action prévue dans un temps et d'y relier les indicateurs objectivement vérifiables dans le but d'apprécier les niveaux d'atteintes des résultats visés. Ainsi, les tableaux 11 et 12 ci-dessus ont été regroupés en un seul (Tableau 13), dans lequel résultats visés sont liés aux actions stratégiques en faisant ressortir les indicateurs, les structures responsables, les périodes d'exécution et les coûts.

Tableau 13 : Planification des actions de mise en œuvre de la SPANB 2011-2020 au Bénin en fonction des objectifs et buts stratégiques

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
AXE 1 : Information- Éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action								
But stratégique A : Développer une conscience citoyenne permanente et une motivation réelle des gouvernants, des Organisations de la Société Civile et des populations à tous agir en faveur de la Biodiversité	1. Susciter et développer chez tous les citoyens les Organisations de la Société Civile et les gouvernants, une prise de conscience plus aigüe du danger de la perte continue de la Biodiversité et une motivation réelle à agir pour sa conservation, sa valorisation et son utilisation durable	D'ici à 2015, une veille citoyenne permanente par les organisations de la société civile est mise en place et opérationnelle	Élaborer un plan d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation de tous les acteurs sur la gestion durable de la BD	Pourcentage des structures étatiques, ONG et OSC effectivement informées et engagées dans les actions de conservation de la BD	2014-2015	PF CDB	Points focaux sectoriels (*) OSC et ONG	40
			Organiser une vaste campagne multi-média de communication, d'information et de sensibilisation des décideurs politiques et du public sur la nécessité de conservation de la BD	Taux de participation des parties prenantes aux campagnes d'information et de sensibilisation	2015-2020	PF CDB	Points focaux sectoriels OSC, ANCB, ONG	530
			Organiser à tous les niveaux des foras de plaidoyer et d'engagement pour des actions en faveur de l'utilisation durable de la BD	Nombre de structures impliquées dans la collecte et la publication des informations sur la gestion et les tendances de la BD	2015-2020	PF CDB	Points focaux sectoriels, OSC, ONG	150
		D'ici à 2020, les autorités politiques et administratives à divers niveaux, les Organisations	Renforcer l'intégration des thématiques relatives à la BD dans tous les messages d'éducation et dans les programmes d'enseignement	Nombre de thématique relatives à la BD impliquées	2015-2019	Points focaux sect. Ministères Enseignement	Associations professionnelles et ONG	320

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		de la Société Civile ainsi que les populations ont davantage pris conscience de la valeur et de la fragilité des écosystèmes et s'impliquent dans leur conservation	Renforcer la conscience citoyenne sur la biodiversité à travers des journées nationales et/ou internationales	Nombre de journées organisées	2015-2020	PF CDB	Toutes Parties prenantes	120
			Encourager les promoteurs des actions éprouvées dans les domaines de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et diffuser les bonnes pratiques	Nombre de fiches techniques réalisées et diffusées	2015-2020	PF CDB	Associations professionnelle ; ONG et OSC;	140
			Mettre en place un cadre adéquat de collecte et de publication des informations sur la gestion et tendance des éléments de la BD	Existence d'un cadre de collecte et de publication des informations	2014-2017	PF CDB	Points focaux sectoriels OSC	150
	2. Réduire considérablement les incitations à impacts défavorables sur la Biodiversité et assurer l'application des incitations ayant des répercussions positives sur sa conservation et son utilisation	A partir de 2015, des réformes sont entreprises en vue de la réduction progressive, voire de l'élimination de toutes formes de subventions identifiées comme étant préjudiciables à la conservation et à l'utilisation durable de la BD. A partir de 2016, les accords et conventions conclus avec divers partenaires, notamment en matière de soutien à l'agriculture, ne prennent en compte que des	Identifier les programmes et projets bénéficiant de mesures d'incitation et analyser leurs incidences en rapport avec les EES	Pourcentage des structures ayant fait une EES de leurs plans, programmes/projets	2014-2014	Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG	30
			Mettre en place les mécanismes et procédures de réduction/suppression des incitations à effets défavorables sur la BD	Nombre de structures ayant engagé des réformes relatives à l'élimination des incitations négatives à la BD	2015-2017	Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG	50
			Assurer l'intégration de la BD, des services fournis par les écosystèmes et du partage des avantages dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et mesures d'incitation	Prise en compte de la BD dans l'élaboration des politiques et mesures d'incitation	2015-2020	Points focaux sectoriels	Associations professionnelles et ONG	60

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
	durable	mesures incitatives positives dont l'évaluation environnementale stratégique aura prouvé le caractère non nuisible pour la BD	Systématiser l'installation des cellules environnementales au niveau des ministères sectoriels et les rendre fonctionnelles	Pourcentage des ministères disposant d'une Cellule Environnementale fonctionnelle	2014-2020	PF CDB	SG Ministères Points focaux sectoriels	700
	3. Assurer la production et la consommation durables en maintenant l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	D'ici à 2015, un partenariat public-privé dynamique est instauré autour d'un plan de promotion des procédés / techniques de production et de consommation durables dans le pays	Évaluer le degré d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies, programmes et plans d'actions et en tirer leçons	Pourcentage des structures ayant intégré des procédés/techniques de production et de consommation durables dans leurs stratégies d'intervention	2014-2016	PF CDB	Points focaux sectoriels, DPP Ministère	60
			Promouvoir les systèmes de production et modes de consommation durables qui garantissent le maintien du capital écologique		2014-2020	PF CDB	Associations professionnelles et ONG	350
		D'ici à 2020, les principes de GIRE sont appropriés par un grand nombre d'utilisateurs de l'eau dans l'ensemble du pays	Mettre à la disposition des divers acteurs, des orientations, guides et outils sur l'exploitation judicieuse des ressources naturelles	Nombre de structures ayant réalisé des guides et outils spécifiques à leur secteur sur l'exploitation durable des RN	2014-2020	PF CDB	CNB, Points focaux sectoriels, ONG et ONC	140
		Les plans d'aménagement et/ou plans de gestion adoptés sont mis en œuvre et suivis de façon efficace	Concevoir et appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement et d'occupation des sols qui intègrent constamment les préoccupations de production et de consommation durables	Pourcentage des écosystèmes majeurs disposant de plans d'aménagement participatifs et de	2014-2019	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles et ONG	350

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2020, au moins 60% des écosystèmes forestiers classés et autres massifs d'importance sont gérés sur la base de plans d'aménagement participatifs avec des structures de cogestion opérationnelles	Mettre en place et faire fonctionner des organes de suivi opérationnel des plans d'aménagement et/ou de gestion	structures de cogestion opérationnelles	2014-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	560
		D'ici à 2020, au moins 30% des ménages en zones urbaines et au moins 15% des ménages en zones rurales, utilisent les énergies modernes pour la cuisson domestique	Promouvoir les systèmes adaptés d'économie du bois énergie et les énergies renouvelables	Nombres de systèmes adaptés d'économie du bois promus	2011-2020	Ministère Environnement	ONG et ONC PF sectoriels	140

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
AXE 2 : Préservation des ressources des écosystèmes et renforcement du potentiel en Biodiversité								
But stratégique B. Réduire les pressions de diverses natures exercées sur la diversité biologique et promouvoir son utilisation durable	4. Inverser de façon significative la tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts	D'ici à 2020, toutes les forêts sacrées et les zones humides sont intégrées dans le système des aires protégées du Bénin	Renforcer l'intégration des forêts sacrées et zones humides dans les aires protégées	Pourcentage des forêts sacrées et zones humides intégrées dans le système d'Aires protégées du Bénin	2014-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	1050
			Identifier et délimiter les zones potentielles des écosystèmes fragiles (collines, montagnes et inselbergs, etc.) et créer autour d'elles des aires protégées et/ou des espaces de reboisement		2014-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	1400
		D'ici à 2020, le rythme de déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon aura diminué de 20 %	Réduire les rythmes d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels	Taux de régression du rythme de déforestation dans les massifs forestiers et les zones tampon	2014-2015	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	60
			Assurer la sécurisation foncière des habitats de la faune et autres habitats de grande valeur	Mise en application effective du code foncier rural	2014-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	350
			Inclure la valeur des services fournis par les écosystèmes dans les outils de gestion et conservation des habitats naturels	Prise en compte des valeur des services écosystémiques par les outils de gestion	2014-2016	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	300
		D'ici à 2020, 30% des villages riverains des aires protégées sont dotés de	Mettre en place un programme d'étude de la sylviculture des essences autochtones	3. Pourcentage des villages/localités riverains des aires	2015-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	450

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		PFR	Conserver les espaces forestiers fragiles aux fins des services écosystémiques en particulier la séquestration de carbone, les PFNL, etc.	protégées disposant d'un Plan foncier rural	2015-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	120
		D'ici à 2020, les programmes de lutte contre la dégradation des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, et d'adaptation aux changements climatiques, sont renforcés et porteurs de résultats probants.	Restaurer les habitats dégradés à travers le reboisement et l'enrichissement en intégrant les espèces autochtones	Taux d'exécution du Programme national d'adaptation aux effets des changements climatiques	2014-2020	Ministère Environnement	Communes; Associations professionnelles	1800
	5. Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche écosystémique permettant d'éviter la surpêche	D'ici à 2015, les parties prenantes (communautés de pêche, organisations professionnelles, ONG, Etat,...) ont pris des mesures pour mettre en place et suivre l'application des modes de gestion plus durable des ressources halieutiques	Instaurer un nouveau cadre de partenariat et de collaboration avec les communautés locales de pêcheurs et organismes affiliés sur le Code de conduite pour une pêche responsable	Répertoire des nouvelles mesures de gestion plus durable des ressources halieutiques et structures concernées	2014-2016	DP/MAEP	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	150
		A partir de 2018, des résultats de récupération des espèces menacées sont visibles au niveau des pêcheries dégradées du complexe fluvio-lagunaire	Renforcer les actions de police des pêches en faveur d'une conservation efficace du potentiel en stocks de produits halieutiques	Pourcentage de réduction des pratiques destructrices des pêches continentale et maritime	2014-2020	DP/MAEP	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	420

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2020, la pisciculture extensive est développée pour certaines espèces (<i>Distichodus rostratus</i> , <i>Chrysichthys spp</i> , etc.) le long des zones humides et du fleuve Ouémé	Elaborer de façon concertée des modes et systèmes d'exploitation rationnelle des plans d'eau aux fins du maintien des stocks de produits halieutiques	Taux de récupération des espèces menacées au niveau des pêcheries	2014-2016	DP/MAEP	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	60
		D'ici à 2020, les pratiques de pêche destructrices sont réduites de 50%	Prendre une part active au développement de mécanismes régionaux de gestion des pêches dans les eaux partagées	Taux d'évolution de l'aquaculture	2014-2015	DP/MAEP	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	50
	6. Garantir la conservation de la diversité biologique dans les zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture	A partir de 2014, les SDAC et STAD sont opérationnels	Promouvoir l'application de l'approche par écosystème dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement des filières agricoles	Nombre de projets mis en œuvre par l'approche écosystème	2014-2020	MAEP	UNAPECAB; UNAPEMAB Communes	350
			• Créer les conditions optimales de mise en œuvre d'une gestion forestière, agricole et aquacole durable	Evolution de la proportion d'exploitants agricoles pratiquant la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs	2014-2020	MAEP	DT/MAEP; CARDER ; OPA	700
			Intégrer davantage les approches d'agriculture durable ou d'agriculture de conservation dans les programmes de formation/vulgarisation et dans les systèmes de production	Nombre de modules intégrant les approches d'agriculture durable	2014-2020	MAEP	Point Focal CDB et Ass. P	420

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
			Intégrer systématiquement les cultures autochtones dans les programmes de diversification agricole	Nombre de nouvelles cultures autochtones intégrées	2014-2020	MAEP	DT/MAEP; CARDER ; OPA	140
		D'ici à 2015, l'application du Code foncier et domanial est devenue effective	Vulgariser le code foncier rural et sensibiliser les acteurs pour sa mise en oeuvre	Année de mise en application du Code foncier et domanial	2015-2019	MAEP	CARDER ; DAGRI , OP	200
		A partir de 2015, toutes les bonnes pratiques d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'aquaculture et de foresterie qui s'inscrivent dans la durabilité sont répertoriées, améliorées au besoin et largement vulgarisées	Développer l'intégration agro-sylvo-pastorale dans les systèmes d'exploitation	Nombre de bonnes pratiques durables répertoriées et vulgarisées par domaine (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, foresterie)	2014-2020	MAEP	CARDER OPA	1400
		D'ici à 2016, un pool de compétences destiné à accompagner des producteurs sur les questions de conservation de la diversité biologique est établi	Identifier et organiser les experts de la biodiversité suivant leurs domaines professionnels respectifs	Existence de pool de compétences en BD par secteur et sous-secteur	2014-2017	MAEP	CARDER; OP DGFRN	450
		En 2020, la proportion d'exploitants agricoles utilisant les modes de gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs, a augmenté de	Promouvoir les modes de gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs	Nombre techniques de gestion intégrée promues	2014-2015	MAEP	MERPMEDE Communes	770

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		20%						
	7. Ramener la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs/nocifs, à des niveaux non nuisibles à la fonction écosystémique et à la diversité biologique	• D'ici à 2015, les résultats d'une évaluation nationale des types et sources de polluants et leur degré de nuisance sur les écosystèmes et la Biodiversité, sont disponibles.	• Engager un processus d'évaluation des sources et de la nature des pollutions exerçant une pression sur la Biodiversité et mettre en place des dispositions requises pour les juguler	Existence d'un document exploitable sur les types et sources de polluants et degré de nuisance par type d'écosystème au Bénin	2014-2015	Point Focal CDB	Points focaux sectoriels, Associations professionnel	120
		• À partir de 2015, des stratégies et mesures visant à réduire la pollution sont élaborées et mises en œuvre	• Sensibiliser la population à l'utilisation appropriée et efficace des intrants chimiques (engrais, pesticides) et le recyclage des déchets du bétail	Taux de baisse des niveaux de charge en éléments nutritifs et autres polluants par type d'écosystème, y compris les habitats de la faune	2014-2019	MAEP	CARDER OPA et ONG	350
		D'ici à 2017, la plupart des écosystèmes affichent une baisse des niveaux de la charge en éléments nutritifs et d'autres polluants	Promouvoir l'utilisation des engrais biologiques	Proportion d'exploitants agricoles utilisant des intrants biologiques	2014-2020	INRAB/MAEP	CARDER	560
			Assurer un meilleur contrôle des sources ponctuelles de pollution	Existence d'un répertoire des sources de pollution	2014-2020	PF CDB		140
			Promouvoir les connaissances traditionnelles de protection intégrée des végétaux	Nombre de connaissances traditionnelles promues	2015-2017	PF CDB	ONG et OSC Communes Assoc. profess	150

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2020, les sources de pollution des habitats de la faune sont mieux contrôlées	Mettre en place un système de veille et d'alerte permettant de maintenir les pressions exercées par les polluants sur la diversité biologique à des niveaux négligeables	Existence d'un système de veille et de contrôle	2014-2020	MAEP	CARDER OPA	175
	8. Mettre en place des mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes	D'ici à 2015, un cadre d'évaluation, de gestion des risques d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes, est mis en place et fonctionne	• Procéder à l'évaluation nationale des espèces exotiques envahissantes	Existence d'un document exploitable sur l'évaluation et la gestion des risques des espèces exotiques envahissantes au Bénin	2015-2018	PF CDB	PF sectoriels ONG	160
			• Élaborer des plans d'actions relatives aux espèces envahissantes les plus dangereuses et réviser la législation y afférente	Disponibilité des plans d'actions relatives aux espèces envahissantes	2015-2016	PF CDB	PF sectoriels ONG, CNB	50
			• Renforcer les capacités d'intervention et accroître l'efficacité des contrôles aux frontières et des mesures de quarantaine sur les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles	Existence d'une loi et de textes réglementaires sur la lutte contre les espèces envahissantes les plus nuisibles	2015-2018	Points Focaux sectoriels	PF CDB ONG	400
			• Organiser la prévention et la lutte contre la propagation des espèces envahissantes	Taux de régression d'introduction des	2015-2020	PF CDB	CARDER, OP DD/Envir., PF MEHU +MAEP	180

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
			Prendre une part active dans les actions coordonnées au niveau régional dans la gestion intégrée des espèces exotiques proliférantes	espèces envahissantes	2014-2020	PF CDB	PF sectoriels ONG ,. CNB	140
	9. Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans	D'ici à 2015, le niveau actuel d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes vulnérables est connu	Actualiser l'état des lieux des écosystèmes vulnérables marins et évaluer la nature et l'importance des pressions qu'ils subissent	Taux de progression du niveau d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes (marins et côtiers) vulnérables	2014-2015 2019-2020	Point focal CDB	Universités MAEP/DP ONG Point focal sectoriel Ministère Eco. Mari	200
		A partir de 2015, les programmes en cours pour la régénération des mangroves sont renforcés	Conduire des travaux de recherche sur les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques sur la Biodiversité marine et côtière	Pourcentage de mangroves régénérées	2015-2016	Point focal CDB	Universités Acteurs-clé PF sectoriel MEM	40
		D'ici à 2016, les acteurs engagés dans la gestion des écosystèmes marins vulnérables disposent de solutions alternatives permettant de limiter les pressions sur ces écosystèmes	Engager les démarches et procédures pour l'instauration et la gestion des Aires marines et côtières protégées	Nombre de structures et acteurs mettant en œuvre des solutions alternatives de gestion des écosystèmes marins	2014-2020	CBRST	Points focaux Assoc. profess Universités et autres Instituts Recherche	350
			Formuler une stratégie pour la réduction des pressions anthropiques au minimum	Existence d'une stratégie de réduction des pressions anthropiques	2015-2016	.PF/CDB et CNB	DAT ; ONG Assoc. profess Autres acteurs Point focal MEM DGFRN/D'Environnement	80

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2020, le niveau d'intégrité et de fonctionnement des écosystèmes vulnérables aura connu une progression de 25%	Mettre en place une stratégie de surveillance et de gestion des pollutions des zones côtières et marines	Superficies d'aires marines et côtières protégées	2015-2020	Point focal MEM.	Assoc. profess Autres acteurs DGFRN/D'Environnt	120
But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	10. Mettre en place un système cohérent de conservation des écosystèmes continentaux (y compris les montagnes, collines et inselbergs) et marins bâti sur des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées	D'ici à 2018, toutes les aires protégées et les systèmes d'aires protégées sont intégrés dans l'ensemble du paysage terrestre et marin	Assurer la protection des zones à forte diversité biologique et des zones procurant des services d'écosystèmes essentiels	Pourcentage des zones terrestres, marines et côtières composant le réseau national d'aires protégées au Bénin	2015-2020	PF/CDB et CNB	DAT ; ONG PF sectoriels Assoc. Profess, DGFRN/D'Environnt.	600
		D'ici à 2020, toutes les aires protégées sont dotées de plans d'aménagement et d'outils de gestion et de conservation efficace des habitats naturels	Promouvoir des Aires Marines Protégées (AMP) avec la participation des communautés	Pourcentage d'aires protégées dotées de plans d'aménagement et d'outils de gestion et de conservation des habitats naturels	2015-2019	Point focal MEM	Assoc. profess Autres acteurs DGFRN/D'Environnt.	320
		D'ici à 2020, les écosystèmes marginaux sont intégrés au réseau d'aires protégées	Elaborer /actualiser de concert avec les pays voisins des outils de gestion durable de la biodiversité des aires protégées transfrontalières	Existence d'Accords signés relatifs au mode de gestion de la BD des AP transfrontalières	2015-2017	Point focal CDB	PF sectoriels Assoc. profess Autres acteurs DGFRN/D'Environnt CNB.	120
		D'ici à 2020, un réseau national d'aires protégées portant sur au-moins 10% des zones terrestres et 5% des zones marines et côtières, représentatives	Créer un nombre suffisant d'espaces protégés assez représentatifs des différents milieux naturels efficacement et équitablement gérés selon l'approche par écosystème	Nombre d'espaces protégés créés	2015-2020	Point focal CDB	PF sectoriels Communes Assoc. profess Autres acteurs DGFRN/D'Environnt CNB.	1200

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		des différents écosystèmes, est mis en place et géré selon les règles de l'art	Mobiliser les communautés autochtones et locales et la Coopération régionale et internationale autour d'un programme d'intégration des aires protégées aux paysages terrestres et marins	Nombre d'acteurs réellement mobilisés	2015-2019	Point focal CDB	PF sectoriels Communes Assoc. profess ONG et ONC DGFRN/D'Environnt Point focal MEM CNB.	200
	11. Inverser la tendance à l'extinction d'espèces menacées connues et créer les conditions pour l'amélioration et le maintien de leur état de conservation	• D'ici à 2015, des informations plus précises sur les espèces menacées d'extinction sont disponibles et des mesures conservatoires urgentes ont été prises pour assurer leur protection	• Procéder avec les parties prenantes à l'identification des espèces menacées d'extinction et à leur évaluation (niveau d'abondance, répartition, risque d'extinction) et déterminer les voies et moyens de leur protection ainsi que celle des zones prioritaires.	Existence d'un document national validé sur l'état des lieux des espèces menacées d'extinction et la stratégie de prévention de ce fléau	2014-2016	Point focal CDB Universités	PF sectoriels Communes Assoc. profess ONG	150
			• Élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention de l'extinction des espèces menacées	Existence d'une stratégie nationale de prévention de l'extinction des espèces menacées	2015-2020	Point focal CDB	PF sectoriels Universités Assoc. profess	380
			• Actualiser la liste rouge du Bénin	Existence de la liste rouge actualisée du Bénin	2015-2016	Universités	Assoc. profess	60
		• D'ici à 2020, au-moins 25% des espèces menacées d'extinction sont réintroduites dans les habitats naturels	Mettre en œuvre des mesures de conservation (in-situ et ex-situ) spécifiques aux espèces identifiées	Nombre/Pourcentage des espèces menacées d'extinction qui sont réintroduites dans les habitats naturels	2016-2020	Point focal CDB	PF sectoriels Universités Assoc. profess	320

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
			• Renforcer la capacité technique des éleveurs de spécimens CITES	Nombre d'éleveurs formés	2014-2016	Point focal CDB	PF sectoriels Universités Assoc. profess	240
		• D'ici à 2020, le rythme d'évolution d'espèces éteintes au niveau national doit tendre vers zéro	• Elaborer et mettre en œuvre des programmes de rétablissement et des mesures de conservation en vue de l'éradication d'extinction des espèces menacées	Rythme d'évolution d'espèces éteintes au niveau national	2016-2019	Point focal CDB	PF sectoriels Universités Assoc. profess	160
			• Développer et mettre en œuvre des programmes spécifiques (génétique, écologie et conservation) aux espèces endémiques et inféodées à certains milieux	Nombre de programme développés/ mis en oeuvre	2015-2020	Universités	Assoc. profess	900
		• En 2020, le pourcentage d'espèces menacées aura été réduit d'au-moins 20 % par rapport au niveau de 2011	• Développer et mettre en œuvre des outils de suivi écologique et de monitoring applicable aux espèces menacées d'extinction	Taux de réduction du nombre d'espèces menacées d'extinction	2015-2020	Point focal CDB	PF sectoriels Universités Assoc. profess	300
	12. Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et	• D'ici à 2015, un programme de renforcement de la conservation in situ de la diversité génétique des cultures et des animaux d'élevage est élaboré et mis en œuvre	• Assurer le maintien des variétés d'espèces cultivées et du patrimoine zoo génétique local	Nombre de variétés locales d'espèces cultivées préservées	2014-2020	SNRA/INRAB	DAGRI+ DE Universités Assoc. profess	280

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
	des parents sauvages	D'ici à 2015 un cadre d'échanges, de validation et d'utilisation des résultats de la recherche d'accompagnement et des savoir-faire endogènes sur la diversité génétique est mis en place	Définir par structure des domaines prioritaires de recherche d'accompagnement pour la préservation de la diversité génétique	Effectifs des races locales d'animaux domestiques et sauvages préservées	2014-2015	Instituts Recherche	Point focal CDB PF sectoriels ONG	50
			Développer des stratégies d'amélioration génétique et de productivité des espèces et races de grande valeur		2015-2016	Instituts Recherche	Point focal CDB PF sectoriels ONG	150
		D'ici à 2020, les banques de gènes des espèces cultivées et de bétail sont mises en place et/ou mises à jour, renforcées et diversifiées	Soutenir et promouvoir les savoir-faire endogènes dans la domestication des espèces et la sauvegarde de la Biodiversité agricole	Etat de fonctionnalité des banques de gènes des espèces cultivées et de bétail	2014-2020	Instituts Recherche	Point focal CDB PF sectoriels Assoc. profess Communes	420
		D'ici à 2020, 40% de la diversité génétique des parents sauvages des espèces végétales prioritaires cultivées au Bénin sont bien conservés in situ ou ex situ.	Mettre en œuvre des mesures de protection de l'habitat des parents sauvages et autres espèces à valeur socioéconomique et culturelle avérée	Pourcentage d'espèces conservées	2015-2019	DGFRN	Universités Assoc. profess	600

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
AXE 3 : Mise en place d'un mécanisme de planification, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités autour de la Biodiversité								
But stratégique D : Améliorer le degré de visibilité et de lisibilité des actions relatives à la Biodiversité dans tous les plans et programmes de développement pertinents du pays	13. Assurer la prise en compte systématique des questions liées à la Biodiversité dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et améliorer leur intégration dans les processus de planification et de suivi-évaluation des actions aux plans national et local	D'ici à 2014, un guide méthodologique et une feuille de route pour l'inclusion des valeurs de la biodiversité et des écosystèmes dans les comptes nationaux sont élaborés	Actualiser les inventaires biophysiques de la diversité biologique et des services connexes fournis par les écosystèmes	Pourcentage de structures d'Etat dont les PTBA et Rapports de performance font mention des actions et résultats relatifs à la BD	2015-2016	Point Focal CDB	PF sectoriels Instituts Recherche ONG Assoc. profess	300
		A partir de 2014, les PTBA et rapports de performance des structures d'Etat, ainsi que les plans d'opération et rapports d'exécution des autres institutions et/ou organismes, retracent de façon plus visible les indicateurs sur la BD, les progrès, insuffisances et mesures correctives en matière de sa conservation et de son utilisation durable	Revisiter les points d'ancrage BD dans la SCRP et autres plans/programmes de développement à tous les niveaux et assurer leur intégration de façon mieux orientée vers la mesure d'effets et d'impacts	Pourcentage de projets ayant intégré les services des écosystèmes et le partage des avantages	2014-2015	DPP DGPD/MDEAP	PF sectoriels P. Focal CDB DT Ministères concernés Assoc. profess Conseils communes	60

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2015, les défis et enjeux majeurs pour une meilleure intégration de la biodiversité et des services connexes fournis par les écosystèmes sont dégagés	Intégrer la BD, les services des écosystèmes et le partage équitable des avantages qui en découlent, dans la formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation des plans, programmes et mesures d'incitation	Nombre de revues sectorielles ayant abordé l'état de la BD et son évolution au Bénin	2014-2020	DPP DGPD/MDEAP	PF sectoriels + P. Focal CDB DT Ministères concernés Assoc. profess Conseils communes	70
			Élaborer et diffuser des guides et outils pertinents permettant d'attribuer de la valeur à la BD et aux services des écosystèmes et leur incorporation dans les comptes nationaux	Degré de prise en compte des valeurs de la BD et services des écosystèmes dans les comptes nationaux	2014-2020	P. Focal CDB	PF sectoriels + DPP DGAE/MEF INSAE	280
		A partir de 2015, les revues sectorielles annuelles inscrivent dans leur agenda l'état de la Biodiversité et son évolution.	Quantifier la valeur de la BD et des services fournis par les écosystèmes recensés		2015-2016	P. Focal CDB	PF sectoriels ONG INSAE	20
			Mettre en place un système de comptabilité environnementale et former les acteurs à son utilisation		2015-2016	P. Focal CDB	D/Environnement Cellules Envir Ministères Universités	80
		•		•				

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre des actions grâce à la gestion et au partage des connaissances sur la Biodiversité et au renforcement des capacités des parties prenantes	14. Assurer l'intégration effective des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'intérêt avéré dans les stratégies et actions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique	D'ici à 2015, une base de données sur les connaissances traditionnelles innovations et pratiques traditionnelles et de leur utilisation sont disponibles	Organiser de concert avec les communautés autochtones et locales, l'identification et l'évaluation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que leurs domaines d'utilisation pertinents	Existence effective d'une base de données exploitable et mise à jour sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels Assoc. profess ONG Universités Conseils communes	140
			Organiser un cadre national de renforcement des capacités de mise en place et d'appui au fonctionnement de mécanismes concertés de planification et de gestion des connaissances, innovations et pratiques endogènes	Pourcentage de Plans d'aménagement ayant intégré la valorisation des savoir-faire locaux	2014-2015	Point Focal CDB CNB	Assoc. profess ONG Universités Conseils communes PF sectoriels	60
		D'ici à 2017, les modalités pratiques de promotion et de protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que de leur libre exercice en faveur de la Biodiversité au Bénin sont définies et mises en application	Assurer l'intégration de la valorisation des savoir-faire endogènes et la prise en compte des réalités socioculturelles dans les plans d'aménagement	Taux de mise en application des actions basées sur la promotion des savoirs endogènes	2014-2020	Ministère Environnement	DGFRN MERPMEDER PF sectoriels Associations professionnelles	35

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
	15. Améliorer les connaissances, la base de données scientifiques et les technologies associées à la diversité biologique et s'assurer qu'elles soient largement partagées, transférées et appliquées	D'ici à 2014, une évaluation des connaissances pertinentes et du potentiel technologique disponibles au Bénin et ailleurs nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la Biodiversité a été réalisée	Créer les conditions pour une amélioration continue de la connaissance du statut de la BD au Bénin (état, tendances, valeurs, fonctionnement, relation avec les services écosystémiques, etc.) et des conséquences de son appauvrissement.	Existence effective d'un répertoire actualisé sur les connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles disponibles en matière BD au Bénin	2014-2016	Instituts Recherche; Universités Point Focal CDB CNB	PF sectoriels Associations professionnelles ONG	90
		D'ici à 2015, une étude spécifique sur les lacunes dans les connaissances et les technologies relatives à la Biodiversité est réalisée	Mettre en place un cadre pluridisciplinaire et multi-acteurs de réflexions et d'actions prospectives, facilitant la coordination des sources de données sur la BD et l'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles disponibles ainsi que l'appréciation de leur niveau d'application	Rapport d'étude disponible	2014-2015	Point Focal CDB	PF sectoriels Associations professionnelles ONG Instituts de Recherche; Universités OSC	60
		D'ici à 2015, un cadre d'échanges, de validation et d'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de capitalisation des expériences réussies sur la diversité biologique, est mis en place et opérationnel	Promouvoir les réseaux professionnels et le partage d'expertise pour le recueil des informations scientifiques et techniques auprès des structures spécialisées (ONG, Universités, etc.) et leur diffusion régulière	Nombre de réseaux professionnels fonctionnels mis en place pour la capitalisation des expériences en BD	2014-2020	Point Focal CDB CNB	Instituts Recherche; Universités PF sectoriels Associations professionnelles ONG	140

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2016, un mécanisme d'échange national est créé et une stratégie visant à améliorer l'accès aux connaissances et aux technologies est en place	S'associer à toute initiative d'échange et de transfert de technologies écologiquement durables entre pays, pour une mise en œuvre effective des programmes de travail de CDB	Nombre et taux de diffusion des expériences réussies répertoriées en matière de BD	2014-2020	Point Focal CDB CNB	Instituts Recherche; Universités PF sectoriels Associations professionnelles ONG	70

AXE 4 : Renforcement de la contribution de la Biodiversité au bien-être et à la formation des revenus

But stratégique F : Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	16. Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone	En 2014, des informations sur les services fournis par les écosystèmes et les avantages qu'en tirent les communautés de base, sont collectées/actualisées et analysées	Identifier les services fournis par les écosystèmes qui influencent les conditions de vie des populations pauvres et vulnérables	Existence de document actualisé sur l'état des lieux des services fournis par les écosystèmes et les avantages associés	2014-2016	Point Focal CDB PF sectoriels CNB	Associations professionnelles ONG	80
			Réaliser un état des lieux du stockage et de la séquestration du carbone	Taux d'accroissement des revenus et autres avantages tirés des services fournis par les divers écosystèmes	2014-2015	Point Focal CDB DGFRN et D/Envir	Universités Institutions de recherche	50
		D'ici à fin 2014, une stratégie nationale pour l'augmentation de la BD à la résilience des écosystèmes et au stockage du carbone a été formulée	Elaborer et mettre en œuvre un plan national de restauration des écosystèmes, d'élargissement de la couverture forestière et d'extension des aires protégées	Evolution du niveau de résilience des divers écosystèmes et de la contribution de la BD au stockage et à la séquestration du carbone	2014-2020	DGFRN Point Focal CDB	PF sectoriels	2140

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à fin 2014, la stratégie nationale pour la fourniture accrue et l'accès équitable aux services essentiels des écosystèmes est formulée	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour la fourniture accrue et l'accès équitable aux services essentiels des écosystèmes, en appui à la SCRP	Existence de la stratégie (constat physique)	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels CNB Associations professionnelles ONG	1200
		D'ici à 2015, le plan national de restauration des écosystèmes est élaboré et mis en œuvre	Développer des réseaux écologiques, des corridors reliant les aires protégées et des bandes riveraines	Nombre de sites éco-touristiques mis en service	2015-2017	Point Focal CDB	DGFRN et D/Envir PF sectoriels Universités Institutions de recherche	900
		En 2018, des informations sur la contribution potentielle des divers écosystèmes du Bénin au stockage et à la séquestration du carbone sont collectées et analysées	Mener des études approfondies sur la séquestration de carbone par les différents écosystèmes du Bénin	Pourcentage des chutes et cascades des montagnes et collines bénéficiant des actions de conservation	2015-2016	Point Focal CDB	DGFRN et D/Envir PF sectoriels Universités Institutions de recherche	80
		D'ici à 2020, les superficies couvertes par les aires protégées et les forêts ont augmenté de 15%	Promouvoir les démarches et outils de classement des aires protégées et forêts au Bénin	Taux d'accroissement des superficies couvertes par les aires protégées et les forêts	2014-2020	Point Focal CDB	DGFRN et D/Envir PF sectoriels Universités Institutions de recherche	140
		D'ici à 2020, les chutes et cascades des montagnes et collines sont mieux conservées	Valoriser les sites à potentiel éco touristique	Nombres de nouveaux sites touristiques valorisés	2014-2020	Ministère Tourisme	PF sectoriels Communes	650

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone auront été améliorées	Mettre en œuvre des mécanismes de REDD par la modélisation des changements du couvert forestier (identification des causes de la déforestation et la prédiction des changements futurs)	Un mécanisme REDD est mis en marche au Bénin à l'horizon 2020	2015-2020	Point Focal CDB DGFRN et D/Envir PF sectoriels	Universités Institutions de recherche	300
	17. Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	D'ici à 2015, la loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, est mise en vigueur au Bénin	Assurer l'intégration de la loi nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, dans les politiques, stratégies et dans les programmes d'éducation	Existence d'un cadre institutionnel de mise en œuvre de la loi	2014-2015	Point Focal CDB	PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB ONG Associations professionnelles OSC	60
		A partir de 2015, la stratégie nationale APA est élaborée et mise en œuvre au Bénin conformément à la Convention et au régime international	Préparer les textes réglementaires d'application de la loi au Bénin et assurer leur large diffusion et vulgarisation	Disponibilité du document validé sur la Stratégie nationale APA	2014-2018	Point Focal CDB	PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB ONG Associations professionnelles OSC	70
			Mettre en place le cadre juridique, institutionnel formel adéquat à la mise en œuvre de la stratégie	Disponibilité des textes législatifs et réglementaires régissant l'APA au Bénin	2014-2015	Point Focal CDB	PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB ONG Associations professionnelles OSC	60
		D'ici à 2016, toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la loi et de ses textes d'application et adhèrent à	Elaborer de concert avec les parties prenantes (utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques), la stratégie nationale APA qui définit les	Pourcentage des parties prenantes ayant effectivement intégré les principes, directives et	2014-2015	Point Focal CDB	PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB ONG Associations professionnelles OSC	120

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		l'application des principes et obligations qui y sont établis	règles et mécanismes de partage	mécanismes APA dans leurs programmes d'actions				
			Fournir une assistance technique pour la recherche et l'utilisation des ressources génétiques qui créent de la valeur		2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB ONG Associations professionnell OSC	140

AXE 5 : Mise en place d'un cadre politique, institutionnel, législatif, règlementaire et financier favorable à la mise en œuvre des actions

But stratégique G : Assurer un meilleur ancrage de la Biodiversité dans les mécanismes institutionnels, les procédures d'intervention et de reddition des comptes à tous les niveaux et dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles	18. Concevoir et animer un dispositif institutionnel efficace s'appuyant sur de nouveaux mécanismes durables de collaboration interinstitutionnelle	D'ici à 2015, un dispositif efficace de suivi d'exécution de la SPANB et d'évaluation de ses effets et impacts, est mis en place et fonctionne	Créer et faire fonctionner un Secrétariat Permanent pour la biodiversité au niveau national	Niveau de fonctionnalité du CNB et du Point focal CDB	2014-2020	M/Environnement	Autres Ministères CNB	420
		D'ici à 2016 les actions multisectorielles et autres interventions sur la BD, sont	Mettre en place un Comité national de coordination de la CDB représentatif des parties prenantes et doté d'un mécanisme pérenne de fonctionnement	Pourcentage de Points focaux sectoriels respectant le cahier de charges relatif à la mise en œuvre de la SPANB	2014-2016	M/Environnement	PF sectoriels ONG Associations professionnelles	120

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		harmonisées et mieux coordonnées	Instituer un mécanisme de suivi des cahiers de charges des structures et responsables en charge d'animation de points focaux sectoriels BD (rapports périodiques, revues)		2014-2020	Point Focal CDB CNB	PF sectoriels ONG Associations professionnelles	420
		Les données et paramètres qui mesurent le degré de prise en compte ou non des aspects liés à la BD dans le cadre des actions nationales et sectorielles, sont disponibles	Mettre en place et faire fonctionner un système de suivi-évaluation axé sur les résultats	Disponibilité de données mises à jour sur la prise en compte des aspects BD dans les programmes d'action et mesures d'incitation au plan national et sectoriel	2014-2020	Point Focal CDB PF sectoriels	DPP/CSE CNB	300
			Renforcer le cadre législatif et réglementaire en faveur de la Biodiversité		2014-2020	Point Focal APA CNB	M/Environ PF sectoriels	80
	19. Mettre en place des organes de pilotage multisectoriels et pluridisciplinaires pour renforcer la concertation des différentes	Les mécanismes de mise en cohérence des futurs projets/programmes avec la SPANB 2011-2020 existent et fonctionnent bien	Définir les modalités d'identification, de mise en place et de fonctionnement des organes de pilotage du cadre institutionnel de la SPANB	Disponibilité de texte officiel régissant l'organisation et le fonctionnement des organes de pilotage	2014-2015	M/Environnement	Autres Ministères CNB	PM
			Renforcer les capacités des organes de pilotage pour un meilleur exercice de leurs rôles et attributions de gestion de la BD	Taux de participation des parties prenantes aux rencontres de concertation et d'harmonisation sur la mise en œuvre de la SPANB	2014-2020	M/Environnement	Autres Minist CNB	140

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
	parties prenantes	Les mesures correctives découlant des tendances d'intégration de la BD dans les programmes et mesures d'incitation, sont régulièrement appliquées	Développer avec les parties prenantes, des canaux et circuits de concertation permettant de vérifier les tendances d'intégration de la BD dans les programmes et les mesures d'incitation	Taux d'application des mesures correctives arrêtées par le CNB	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels DPP/Ministères-clés ; ONG Assoc.profess	130
<i>But stratégique H : Assurer un financement suffisant et pérenne pour la gestion durable de la BD</i>	20. Développer des mécanismes permettant de garantir la disponibilité de ressources financières plus accrues en faveur de la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020	A partir de 2014, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant de sources publiques sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020	Evaluer les besoins en ressources pour la mise en œuvre de la SPANB	Pourcentage de l'aide publique au développement dédié à la BD	2014-2015	Point Focal CDB	PF sectoriels	PM
			Faire inscrire les actions retenues dans la SPANB au rang des mesures nouvelles du cadrage budgétaire de l'Etat	Pourcentage des structures ayant inscrit les actions SPANB dans leur CDMT et Budget-programme	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels DPP Ministères-clés DGB/MEF DRFM	PM
		A partir de 2015, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant de	Organiser des actions de plaidoyer en direction des autorités politico-administratives en vue d'une meilleure dotation de ressources financières en faveur de la Biodiversité	Pourcentage des financements octroyé sur Budget national	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels Assoc.profess OSC et ONG	42

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques SPANB 2011-2020 du Bénin	Résultats visés ou Effets escomptés à terme	Actions	Principaux indicateurs	Période d'exécution	Acteurs responsable	Autres intervenants	Coûts estimatifs (millions FCFA)
		sources privées nationales et autres mécanismes innovants sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020	Identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement innovants	Nombre et types d'instruments innovants de financement mis en œuvre	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels Assoc.profess OSC et ONG	15
			Elaborer et mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources avec une implication étroite des opérateurs du secteur privé, des Organisations de la Société Civile et des associations professionnelles	Nombre de mécanisme de mobilisation de ressources mis en place	2014-2020	Point Focal CDB	PF sectoriels Assoc.profess OSC et ONG Secteur privé	50
		A partir de 2015, des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant des PTF et autres donateurs sont mobilisées et mises à disposition pour assurer la mise en œuvre efficace de la SPANB 2011-2020	Organiser le plaidoyer en direction des PTF en vue de l'accroissement de l'aide publique au développement au profit de la SPANB	Pourcentage des financements octroyé par le secteur privé	2014-2020	Point Focal CDB	DPP+DRFMConseils communaux	32
			Assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources mobilisées pour la mise en œuvre de la SPANB	Taux d'atteinte des résultats	2014-2020	Point Focal CDB CNB	PF sectoriels	PM

4.4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES COÛTS DE LA SPANB 2011-2020

Les coûts de mise en œuvre de la SPANB 201-2020 sont globalement estimés à 35,892 milliards FCFA pour la période de 2014 à 2020. Ils sont répartis par axe stratégique comme suit :

Domaines d'actions		Coûts estimés (millions FCFA)
Axe 1 : Information-éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action		4200
	But stratégique A : Développer une conscience citoyenne permanente et une motivation réelle des gouvernants, des Organisations de la Société Civile et des populations à tous agir en faveur de la Biodiversité	4200
	Objectif stratégique 1 : Susciter et développer chez tous les citoyens les Organisations de la Société Civile et les gouvernants, une prise de conscience plus aigüe du danger de la perte continue de la Biodiversité et une motivation réelle à agir pour sa conservation, sa valorisation et son utilisation durable	1450
	Objectif stratégique 2 : Réduire considérablement les incitations à impacts défavorables sur la Biodiversité et assurer l'application des incitations ayant des répercussions positives sur sa conservation et son utilisation durable	840
	Objectif stratégique 3 : Assurer la production et la consommation durables en maintenant l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	1910
Axe 2 : Préservation des ressources des écosystèmes et renforcement du potentiel en BD		22545
	But stratégique B : Réduire les pressions de diverses natures exercées sur la diversité biologique et promouvoir son utilisation durable	16095
	Objectif stratégique 4 : Inverser de façon significative la tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts	7770
	Objectif stratégique 5 : Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche éco systémique permettant d'éviter la surpêche	680
	Objectif stratégique 6 : Garantir la conservation de la diversité biologique dans les zones consacrées à l'agriculture, élevage, pêche, aquaculture et sylviculture	4430
	Objectif stratégique 7 : Ramener la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs/nocifs, à des niveaux non nuisibles à la fonction éco systémique et à la Biodiversité	1495
	Objectif stratégique 8 : Mettre en place des mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes	930
	Objectif stratégique 9 : Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans	790
	But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	6450
	Objectif stratégique 10 : Mettre en place un système cohérent de conservation des écosystèmes continentaux et marins bâti sur des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées	2440
	Objectif stratégique 11 : Inverser la tendance à l'extinction d'espèces menacées connues et créer les conditions pour l'amélioration et le maintien de leur état de conservation	2510
	Objectif stratégique 12 : Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages	1500
Axe 3 : Mise en place d'un mécanisme de planification, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités autour de la Biodiversité		1405
	But stratégique D : Améliorer le degré de visibilité et de lisibilité des actions relatives à la Biodiversité dans tous les plans et programmes de développement pertinents du pays	810
	Objectif stratégique 13 : Assurer la prise en compte systématique des questions liées à la Biodiversité dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et améliorer leur intégration dans les processus de planification et de suivi-évaluation des actions aux plans national et local	810
	But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre des actions grâce à la gestion et au partage des connaissances sur la Biodiversité et au renforcement des capacités des parties prenantes	595
	Objectif stratégique 14 : Assurer l'intégration effective des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'intérêt avéré dans les stratégies et actions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique	235
	Objectif stratégique 15 : Améliorer les connaissances, la base de données scientifiques et	360

Domaines d'actions		Coûts estimés (millions FCFA)
	les technologies associées à la diversité biologique et s'assurer qu'elles soient largement partagées, transférées et appliquées	
Axe 4 : Renforcement de la contribution de la BD au bien-être et à la formation des revenus		5990
	<i>But stratégique F : Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>	5990
	Objectif stratégique 16 : Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone	5540
	Objectif stratégique 17 : Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	450
Axe 5 : Renforcement du cadre politique, institutionnel, législatif, réglementaire et financier favorable à la mise en œuvre des actions		1752
	<i>But stratégique G : Assurer un meilleur ancrage de la Biodiversité dans les mécanismes institutionnels, les procédures d'intervention et de reddition des comptes à tous les niveaux et dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles</i>	1610
	Objectif stratégique 18 : Concevoir et animer un dispositif institutionnel efficace s'appuyant sur de nouveaux mécanismes durables de collaboration interinstitutionnelle	1340
	Objectif stratégique 19 : Mettre en place des organes de pilotage multisectoriels et pluridisciplinaires pour renforcer la concertation des différentes parties prenantes	270
	<i>But stratégique F : Assurer un financement suffisant et pérenne pour la gestion durable de la BD</i>	142
	Objectif stratégique 20 : Développer des mécanismes permettant de garantir la disponibilité de ressources financières plus accrues en faveur de la mise en œuvre efficiente de la SPANB 2011-2020	142
COÛT GLOBAL ESTIME		35.892

V. Modalités de mise en œuvre et conditions de succès de la SPANB 2011-2020

La démarche vise à consolider les acquis de la SPANB_2002 et remédier aux insuffisances relevées par rapport à sa mise en œuvre. Elle vise également à concrétiser les principes directeurs retenus, à travers une véritable appropriation de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la SPANB révisée (2011-2020) par l'ensemble des acteurs, dans un esprit de contrat d'objectifs et de résultats partagés.

Les approches et mesures essentielles pour la réalisation des objectifs de la SPANB passent par : (i) la mise en place d'un mécanisme approprié de gestion, assorti d'un cadre institutionnel adéquat ; (ii) une meilleure adaptation du cadre législatif et réglementaire pour le rendre incitatif et favorable aux acteurs intervenant dans le secteur BD ; (iii) la professionnalisation, l'organisation et la responsabilisation des acteurs ; (iv) la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi-évaluation ; (v) la mise en place d'un mécanisme de financement durable dont les procédures tiennent compte des spécificités des différents secteurs d'activités liées à la BD ; (vi) l'appropriation effective des prérogatives des collectivités locales dans la mise en œuvre de la SPANB.

5.1. AMÉLIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET MÉCANISME DE GESTION DE LA SPANB RÉVISÉE

Le caractère transversal des actions de la SPANB révisée (2011-2020) lui confère une dimension pluridisciplinaire et multisectorielle qui nécessite la mise en place d'un mécanisme de gestion et d'exécution plus efficace que par le passé.

5.1.1. Le dispositif institutionnel

Le bilan de mise en œuvre de la première SPANB au Bénin a montré en effet que le dispositif institutionnel a constitué l'un des maillons faibles observés. Pour corriger les insuffisances, il apparaît nécessaire d'assurer :

- l'implication effective des premiers responsables des ministères sectoriels ;
- l'existence d'un mécanisme formel d'implication effective des différentes catégories d'acteurs clés et précisant leurs attributions, composition et mode de fonctionnement ;
- l'appropriation/internalisation du document de stratégie et plan d'actions par les différents acteurs devant contribuer à sa mise en œuvre ;
- l'élaboration et l'internalisation au sein des acteurs de procédures et méthodes avérées de travail ;
- la création de conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile ;
- la prise en compte réelle des données relatives à la décentralisation et de la déconcentration.

Par conséquent, la relecture des textes relatifs au Cadre institutionnel de la SPANB_2002 s'impose pour améliorer la gouvernance en rendant les organes plus fonctionnels et en garantissant un suivi plus efficace de la mise en œuvre de la SPANB 2011-2020.

Le fonctionnement du cadre institutionnel repose sur le **Comité National de la Biodiversité (CNB)**, instance de concertation, de pilotage et de décision, qui joue le rôle de suivi de la mise en œuvre de la SPANB_2011-2020. Il a pour mission, entre autres, de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en œuvre de la stratégie, d'assurer les arbitrages et de prendre les mesures appropriées pour lever les contraintes et difficultés rencontrées.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SPANB aux divers niveaux territoriaux (départemental et communal), le CNB comporterait des démembrements à savoir les Conseils régionaux de suivi et les Conseils communaux de suivi qui associent toutes les parties prenantes intervenant sur le terrain.

Pour son fonctionnement optimal, le CNB doit être impérativement doté des moyens institutionnels et organisationnels requis. Dans cette perspective, le CNB disposerait :

- ⇒ d'un **Secrétariat Permanent**, rôle attribué de fait au Point focal national, qui doit assurer la gestion quotidienne de la SPANB en développant des relations fonctionnelles avec des Points focaux sectoriels et les chefs de file des programmes spécifiques liés à la BD. Le Secrétariat Permanent est chargé de (i) préparer les assises du CNB, (ii) veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du

CNB, (iii) organiser des concertations pour éclairer le CNB sur certaines questions spécifiques relatives à la BD pour les prises de décisions ;

- ⇒ des **Commissions permanentes et/ou temporaires** qui travailleraient sur différentes thématiques/domaines (agriculture, pêche, forêts, chasse et faune sauvage, aires protégées, CITES, etc.), lui permettant de : (i) conduire la concertation sur les politiques et stratégies publiques relatives à la biodiversité ou l'impactant et (ii) assurer le suivi et l'évaluation de ces politiques et stratégies dans une perspective de cohérence ;
- ⇒ d'un **Conseil Scientifique et Technique de la Biodiversité (CSTB)** composé de scientifiques de haut niveau et qui sera l'instance nationale scientifique dont les avis éclaireront les travaux du Comité National de la Biodiversité.

Un Arrêté interministériel précisera l'organisation, les attributions et le fonctionnement des différents organes de gestion de la SPANB révisée.

5.1.2. Le mécanisme de gestion

Il est essentiellement fondé sur le processus de déclinaison permettant d'assurer la mise en œuvre de la SPANB aux divers niveaux sectoriels et selon les différentes échelles territoriales. Ce processus s'appliquera à travers :

- **l'intégration sectorielle et politique** qui consiste pour les organes de pilotage de la SPANB à vérifier que les documents de planification stratégique, de planification opérationnelle et de suivi-évaluation au niveau des secteurs et programmes concernés, font ressortir effectivement les points d'ancrage BD ;
- **la confection d'une grille de questions essentielles** visant à vérifier dans quelle mesure la SPANB est intégrée dans les politiques nationales plus larges (Plans de développement nationaux, SCRP, PANA, etc.) et dans les politiques sectorielles, Stratégies et plans niveau Gouvernement, secteur privé et Société civile ;
- **l'appui à l'élaboration d'un ensemble de plans d'action spécifiques**, reposant sur les orientations stratégiques définies dans la SPANB, selon des périodes quinquennales pour les secteurs tels que : les forêts, la faune sauvage, les aires protégées ; les ressources en eau ; les écosystèmes côtiers, marins et insulaires ; les ressources foncières ; l'agriculture, l'élevage et la pêche ; l'écotourisme, la biosécurité ; les ressources minières, etc.
- l'adoption d'une **démarche de planification concertée** est requise pour assurer de façon concrète l'arrimage de la SPANB avec les politiques et programmes sectoriels comme indiqué à titre d'exemples dans l'encadré ci-après :

Encadré... : Quelques exemples d'arrimage de la SPANB

- **Secteur de l'Environnement** : avec le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN), sur les domaines d'action pertinents touchant la SPANB ;
- **Secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche** : avec notamment le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) ;
- **Secteur de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisation**, avec notamment la Stratégie Opérationnelle du Document de Stratégie Opérationnelle (DSO) de la Déclaration de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (DSO/DEPONAT) et le Programme d'Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) ;
- **Secteur de l'Eau**, notamment la Vision nationale de l'eau 2025 et le Plan d'Action National de la GIRE, etc.

5.2. ADAPTATION DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'effectivité de la gestion décentralisée et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya nécessitent la mise en place des conditions cadres législatives et réglementaires adaptées. Aussi la mise en œuvre des Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) posera-t-elle des problèmes de droit d'usage par rapport auxquels l'arsenal juridique en place devra être ajusté. Par ailleurs, la situation relative aux écosystèmes marins, insulaires et des montagnes, mérite que les aspects législatifs et réglementaires soient mieux examinés.

Cette disposition sera utilement complétée par la consolidation des réformes en cours (par exemple les réformes portées par le PNGDRN, la politique forestière et la stratégie de conservation et gestion des réserves de faune) et engager de nouvelles réformes selon les besoins.

5.3. ORGANISATION DU MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation sont des éléments clés de l'adaptation planifiée qui permettent de donner l'alerte rapide sur le dépérissement des différents écosystèmes constitutifs de la BD et ce faisant, aident à réduire le degré d'incertitude dans la planification et minimiser les pertes. Un exemple concret entre autres, est la possibilité qui s'offrirait de favoriser la détection précoce des impacts des changements climatiques sur ces écosystèmes afin d'y apporter les réponses appropriées à temps.

Le mécanisme de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la SPANB 2011-2020 repose sur trois piliers essentiels à savoir :

- la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre ;
- la mise à jour régulière des indicateurs de suivi des domaines clés et objectifs stratégiques ;
- la construction de mécanismes plus adéquats d'évaluation participative.

Le dispositif de suivi-capitalisation repose sur les points focaux BD des diverses entités impliquées dans la mise en œuvre de la SPANB dans leurs différents secteurs d'activités (Forêts, Faune, Aires protégées, Agriculture, Elevage et Pêche, Economie maritime, etc.). Chaque Point Focal est considéré comme un centre de responsabilité qui doit gérer à l'interne une partie du système d'informations pour le suivi-évaluation de la stratégie, en lien avec les organes de pilotage (Point Focal CDB, CNB) prévus dans le cadre institutionnel.

Le dispositif intègre la démarche de gestion axée sur les résultats en matière de BD. Sa mise en place et son animation font intervenir globalement trois niveaux :

- le niveau opérationnel avec des structures évoluant à la base (Municipalités et Communes), terrain de réalisation des activités à travers des programmes et projets, nécessitant un suivi fréquent, détaillé et désagrégré des indicateurs;
- le niveau intermédiaire (Département ou région) où sont agrégées les informations provenant de la base, en opérant un suivi technique régulier agrégé des principaux indicateurs de la SPANB;
- le niveau central où s'opérera un suivi technique agrégé des principaux indicateurs au niveau de chaque structure et pour l'ensemble des structures, l'enjeu étant plutôt l'atteinte des résultats et des effets/impacts recherchés pour la SPANB et l'efficacité des actions menées.

Le dispositif de suivi-capitalisation de la SPANB ne sera réellement fonctionnel que lorsque les acteurs qui l'animent, les structures concernées et les outils utilisés sont reliés de sorte que l'information puisse circuler à tous les niveaux entre les personnes, les fonctions et les organismes. L'interaction à assurer réside dans la collecte, le traitement, le stockage et la communication/l'échange des informations.

⇒ **Suivre les effets de la SPANB sur la biodiversité**

Un tableau de bord annuel des indicateurs de suivi de mise en œuvre de la SPANB est préparé par le Secrétariat Technique (Point focal CDB) et présenté au Comité national de la Biodiversité pour s'assurer du bon déroulement du dispositif de pilotage et d'animation de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie. Les indicateurs proposés au moment de l'élaboration de la SPANB ont un caractère indicatif car procédant d'une première analyse des domaines clés et objectifs stratégiques retenus à l'issue du processus de révision de la SPANB_2002. La première liste d'indicateurs devra donc faire l'objet de relecture et de mise à jour en temps opportun (d'ici fin 2014).

Il est à examiner la possibilité de créer une structure spécifique qui fonctionnera au plan national à titre de Cellule ou d'Observatoire de la biodiversité, et dont la responsabilité sera essentiellement axée sur le suivi des effets de la SPANB sur la biodiversité dans son ensemble. Cette structure pourrait ainsi donner des repères fiables permettant non seulement un pilotage efficace de la stratégie par les organes habilités, mais aussi un débat large et constructif par toutes les parties prenantes.

⇒ **Evaluer la mise en œuvre de la SPANB**

Deux approches complémentaires seront utilisées dans ce cadre, à savoir :

- *la communication des résultats du suivi de la mise en œuvre* : Il s'agit de mettre en place une procédure par laquelle les résultats de la mise en œuvre de la SPANB seront périodiquement communiqués aux différents acteurs et parties prenantes concernés en vue de les motiver à agir davantage. L'examen périodique de ces résultats doit permettre aux partenaires et aux principaux acteurs impliqués d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats visés et d'aboutir à des conclusions communes quant aux mesures correctives à prendre ;

➤ *les revues et principales évaluations de la SPANB* : les revues annuelles notamment sous forme d'auto-évaluation ainsi que l'évaluation à mi-parcours de la SPANB permettront aux principaux acteurs¹² de faire une analyse sur :

- les effets et impacts ou changements (positifs et /ou négatifs) observés à différents niveaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la BD ;
- le degré d'efficacité et d'efficience des interventions menées;
- les problèmes / difficultés rencontrés ;
- les recommandations pour les prochaines étapes de planification ou pour la formulation d'une nouvelle SPANB en temps opportun.

5.4. RENFORCEMENT/ DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

La mobilisation des ressources humaines et techniques pour la mise en œuvre de la SPANB appelle le renforcement de la capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activité concernés. D'une manière générale, il s'agit d'amener (i) tous les acteurs à valoriser et faire connaître la SPANB et à s'engager dans l'action et (ii) les organismes (ONG, Associations, OSC, etc.) à diffuser et promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, au sein de leurs réseaux et auprès de leurs partenaires.

Le renforcement des capacités se fera en fonction selon les besoins. Dans tous les cas, il y a lieu de renforcer les capacités de coordination des institutions et des gestionnaires de programmes/projets œuvrant pour la diversité biologique, à travers une plateforme permanente au niveau interministériel avec la désignation préalable de points focaux biodiversité inter et intra-structure.

D'une manière spécifique, le renforcement de capacité sera orienté:

- *en faveur des entités en charge de la GRN sur :* (i) le plaidoyer et la sensibilisation des décideurs en vue de l'atteinte des trois (03) objectifs de la CDB, (ii) l'intégration des systèmes de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) dans les stratégies et programmes par domaine et (iii) l'évaluation périodique de l'état des ressources forestières, fauniques, etc. ;
- *en faveur des collectivités locales décentralisées*, dans l'esprit du transfert effectif de compétences en matière de gestion décentralisée des forêts, de la faune et des ressources naturelles du domaine forestier de l'Etat ;
- *en faveur des organes de pilotage de la SPANB*, en vue de les outiller pour la maîtrise de leur rôle de coordination et d'appui aux entités de mise en œuvre ;
- *en faveur des structures de recherche*, en vue de leur contribution plus accrue pour (i) le développement d'outils de valorisation économique de la biodiversité et de modèles de développement prenant en compte le rôle central des ressources naturelles dans l'économie nationale et (ii) le renforcement de la connaissance des enjeux de la biodiversité pour le pays tout entier.

5.5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGES

Il s'agit ici de promouvoir la SPANB à grande échelle dans le pays, aussi bien au niveau des décideurs, que du grand public. A cet égard, les mesures consisteraient entre autres à :

- ⇒ impliquer de façon systématique, la société civile et le secteur privé dans la réflexion stratégique, (i) en mettant en place un mécanisme de concertation et de dialogue permanent avec les ONG nationales et internationales pouvant déboucher sur des partenariats stratégiques¹³ ;
- ⇒ valoriser l'expertise de la société civile et du secteur privé pour la réalisation d'analyses stratégiques, d'études scientifiques et techniques et pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SPANB.
- ⇒ développer des programmes éducatifs de vulgarisation scientifique et de sensibilisation, en vue de disséminer les résultats de la recherche dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la Biodiversité. Cette mesure permettra de :
 - promouvoir des actions de communication et d'échange entre institutions de recherche ;

¹² Ce processus peut être conduit par les acteurs eux-mêmes ou également bénéficier d'une expertise externe pour son accompagnement.

¹³ Par exemple l'IUCN et le Ministère des Finances sont les membres fondateurs de la Fondation des Savanes Ouest Africaines/FSOA)

- soutenir la société civile impliquée dans l'éducation environnementale ;
- renforcer les actions communautaires visant la « promotion des métiers verts » ;
- développer une veille communicationnelle à travers tous les types de média ;
- vulgariser le document de la SPANB au niveau de toutes structures de recherche et de développement.

5.6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les Etats parties à la Convention se sont accordés sur un plan de mobilisation des ressources financières permettant de passer du déclaratif à l'action. Il s'agit d'augmenter substantiellement les flux financiers pour la biodiversité aux fins de couverture des besoins de financement de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020. Par ailleurs, les coûts de la gestion d'un réseau d'aires protégées représentent une dépense récurrente à laquelle, ni le budget national, ni l'Aide Publique au Développement ne peuvent faire face sur le long terme. Le maintien d'un tel réseau implique le développement de mécanismes économiques et financiers durables desdits coûts.

Les indicateurs de l'effort fait par chaque pays en faveur de la biodiversité sont : le pourcentage de l'Aide Publique au Développement dédié à la biodiversité, les financements nationaux, les produits de taxes vertes, le nombre d'instruments innovants de financements etc. Mais force est de constater que les financements actuels sont limités (principalement le FEM-6 et accessoirement le FFEM). Quant aux financements publics, leur faible disponibilité ne permet pas souvent de couvrir les besoins de financement réels en matière de conservation de la diversité biologique.

Pour rester en conformité avec la logique actuelle¹⁴ d'utilisation durable de la Biodiversité basée sur une gestion entrepreneuriale, les efforts doivent concourir à :

- garantir un financement à long terme (à l'abri des aléas des budgets publics), des actions de conservation ;
- fixer des objectifs rationnels, voire mesurables, en termes de biodiversité, sur des espaces qui échappaient aux politiques de conservation (ex : le domaine protégé de l'Etat en ce qui concerne la gestion de la faune) ;
- améliorer la mise en œuvre et l'efficacité de la compensation¹⁵.

Dans le contexte actuel, l'objectif consiste à *augmenter les flux financiers pour la biodiversité de manière suffisante pour couvrir les besoins de financement de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020* à l'échelle du Bénin. A cet égard, les actions non exhaustives ci-après sont proposées :

- *mobiliser, à l'échelle nationale, des ressources financières en faveur des objectifs de la Convention*, (i) en veillant à supprimer les subventions et autres aides publiques dommageables à la diversité biologique, (ii) en faisant inscrire systématiquement le financement des actions de la BD dans les Budgets-Programmes (Budget national et ressources extérieures) tout en améliorant leurs taux d'exécution physique et financière ;
- *étudier des mécanismes de financement nouveaux et novateurs à l'instar du fonds fiduciaire de la Fondation des Savanes ouest-Africaines* en vue d'augmenter le financement des actions inscrites dans le Plan d'Actions de la SPANB (exemple de prêts bonifiés pour les aires protégées comme au Kenya et au Maroc ; paiement pour les services écosystémiques/PSE) ;
- *mobiliser les fonds¹⁶ en faveur des Organisations de la Société Civile* en vue de leur permettre d'agir concrètement sur le terrain en termes d'influence sur les choix politiques et options stratégiques relatifs à la Biodiversité, améliorer leurs compétences en montage, gestion et suivi de projets.

¹⁴ Cette logique est fondée sur : (i) le caractère dynamique de la biodiversité ;(ii) la présence de l'homme et de ses interactions séculaires avec la nature et (iii) la possibilité de réparer des dommages faits à la biodiversité

¹⁵ La compensation, qui consiste à " récupérer ailleurs ce qui a été détruit ici ", est une mesure devant être prise lorsque celles visant d'abord à éviter puis à réduire des impacts ne sont pas jugées satisfaisantes.

¹⁶ Des exemples qui peuvent inspirer sont entre autres : le Programme de Petites Initiatives (PPI) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le Guichet spécifique ONG de l'AfD sur l'utilisation durable de la biodiversité par les communautés villageoises, le « Critical Ecosystem Partnership Fund » (CEPF) qui est un fonds multi bailleurs géré par Conservation Internationale et le Fonds Social de Développement mis en œuvre par les Ambassades françaises dans chaque pays.

Par contre les déficits du plan de mobilisation des ressources sont les suivantes :

- la non maîtrise des sources de financement dû au manque d'étude des différents sources de financement existantes;
- le manque d'études de ces sources de financement existantes à cause d'un manque de moyen financier. ;
- le faible taux de représentativité des béninois dans les instances internationale relevant du manque de promotion des cadres béninois dans institutions internationales ;
- ainsi que la mauvaise politique étrangère dans la diplomatie internationale, dû au manque de dynamisme des différents ambassadeurs béninois.

5.7. AUTRES MESURES INCITATIVES

☞ Réduction de la menace que constituent les effets pervers des changements climatiques :

⇒ *En augmentant les capacités adaptatives des Communautés à travers :*

- le développement d'activités écotouristiques ou alternatives génératrices de revenus, avec partage des revenus de gestion avec lesdites communautés ;
- la promotion de la foresterie communautaire avec la plantation d'arbres à buts multiples (production de perches, de bois de feu, de fruits etc.) ;
- la promotion des énergies renouvelables et des foyers économiques performants et autocuiseurs.

⇒ *En adaptant les pratiques de gestion de la biodiversité forestière à différents niveaux au contexte des changements climatiques :*

- au niveau local, par l'intégration de la diversification des revenus tirés à partir de produits forestiers ou non, une meilleure gouvernance forestière (exemple des marchés ruraux de bois) ;
- au niveau national, par un suivi régulier et un système de rapportage et le développement d'outils pour l'évaluation de la vulnérabilité et pour la planification des mesures/options d'adaptation ;
- à l'échelle d'un peuplement forestier, par la plantation d'une grande diversité d'espèces capables de résister à des stress de différentes sources ;
- à l'échelle territoriale, par des mesures (i) de réduction des impacts potentiels de feux, d'attaques parasitaires et de maladies, (ii) de création de corridor de biodiversité ;
- à l'échelle de l'unité de gestion, par l'évaluation de la vulnérabilité et la prise de dispositions pour faire face aux catastrophes, avec des plans d'aménagement subséquents.

⇒ *En appliquant les principes de généralisation de l'approche écosystémique à travers :*

- la prise en compte dans les politiques sectorielles et programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de la valeur des services des écosystèmes ;
- la diffusion par les médias (radio, journaux, télé...) d'informations sur les impacts négatifs des changements climatiques et l'importance socio-économique des services des écosystèmes forestiers en matière d'adaptation.

☞ Amélioration des approches de gestion des projets et programmes liés à la Biodiversité

La gestion actuelle des projets et programmes ayant des répercussions en termes de préservation et d'utilisation de la Biodiversité mérite d'être rationalisée pour plus d'efficacité et d'efficience. A cet effet, de nouveaux mécanismes assortis d'options claires seront mis en place en vue d'assurer :

- ✓ la capitalisation et la pérennisation des acquis (ancrage institutionnel de la coordination/gestion) ;
- ✓ l'implication effective des acteurs opérationnels (agents des services publics et agents non étatiques) ;
- ✓ le renforcement de la complémentarité et de la synergie entre les projets et programmes ayant trait à la Biodiversité.

Annexes

Annexe 1 : Superficie et proportion des unités d'occupation du sol au Bénin

N°	Description des unités	Superficie (ha)	%
1	Forêt dense	69.656,6	0,62 %
2	Forêt "galerie" ou cordon ripicole	280.889,0	2,49 %
3	Forêt claire et savane boisée	1.477.042,3	13,12 %
4	Savane arborée et arbustive	5.669.619,4	50,35 %
5	Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas-fond)	187.446,3	1,66 %
6	Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiers, orangers)	237.450,1	2,11 %
7	Surface rocheuse	16.172,2	0,14 %
8	Sol dénudé	6.688,7	0,06 %
9	Mosaïque de cultures et de jachères	2.700.130,8	23,98 %
10	Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers	487.177,0	4,33 %
11	Agglomération	82.642,8	0,73 %
12	Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)	45.756,9	0,41 %
13	Plages sablonneuses	849,0	0,01 %
		11.261.521,0	100,00 %

Source : Inventaire forestier National CENATEL 2007

Annexe 2 : Dynamique de l'occupation du sol et de l'utilisation des terres au Bénin de 1998 à 2007

Occupation du sol	1998		2007	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Forêt	392489	3.42	392489	3.11
Savane	8492462	74	8492462	63.71
Plantation	71153	0.62	71153	2.28
Culture	2368708	20.64	2368708	28.55
Autre	151487	1.32	151487	2.35
Total	11476300	100	11476300	100

Sources : Données 1985, HOUETO F. et AKPASSONOU P., 2004 ; Données de 1998, CENATEL 2000 ; Données de 2007, Projet Bois de Feu II /IFN, 20

Annexe 3 : Diversité faunique du Bénin

DESIGNATION		Espèces	Familles	OBSERVATION
INSECTES	Termites	19	03	
	Autres insectes	5000 dont 96 papillons		Identifiées par l'IITA-Bénin
POISSON	Eau douce et saumâtre	221	75	
	Mer	267	101	
AMPHIBIENS		51	10	
REPTILES	Crocodiles	03		
	Varans	02		
	Tortues	04 marines 10 terrestres et d'eau douce		Classées sur liste rouge de l'UICN
	Serpents	84	08	
OISEAUX		570 dont 233 espèces d'avifaune d'eau		25 Classées sur liste rouge de l'UICN
MAMMIFERES	Sauvages Terrestres			Eléphants (1120 à 2410 têtes entre 1991. Hippopotames (298 têtes à la Pendjari en 2001) ; Buffle (2000 têtes à la Pendjari) Antilopes (16 espèces) Lion (80 têtes à la Pendjari en 2007) Primates (11 espèces et 2 familles) Petits carnivores (21 espèces et 6 familles) Petits mammifères rongeurs (51 espèces, 8 familles) Chauves-Souris (53 espèces, 8 familles)
	Aquatiques			Dauphins et baleines. En 2001, 15 jours de travail ont permis d'observer 75 cétacées. En 2003, 9 jours de travail ont permis de d'observer 21 individus. Selon les travaux de Sohou Z. et al, 2013, six espèces de dauphins et quatre espèces de baleines ont été répertoriées. Il ya une seule espèce de lamantin.

Annexe N° 4 : Principaux services rendus par la biodiversité sur la base de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005.

Services	Description	Exemples de rapports avec l'être humain
1. Services de régulation	Un niveau élevé de biodiversité accroît la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements environnementaux (tel le changement climatique) et aux catastrophes naturelles.	- Protection contre les catastrophes naturelles (les palétuviers, par exemple, jouent un excellent rôle de tampons contre les inondations et les tempêtes; les terres marécageuses jouent un rôle clé dans l'atténuation des crues et des sécheresses, etc.) - La santé (des perturbations au niveau du fonctionnement d'un écosystème peuvent influencer de diverses manières la transmission de maladies à l'être humain) - La fourniture d'eau potable
	La biodiversité est garante des fonctions des écosystèmes qui fournissent des services environnementaux vitaux comme la purification de l'air, la pollinisation, la dissémination des semences, etc.	
2. Services d'approvisionnement	La biodiversité est la principale source de nombreux produits comme la nourriture (poisson, légumes, fruits, bétail, etc.), les fibres (papier, textile, etc.), les sources d'énergie (bois, combustible, etc.), l'eau, les médicaments, le matériel de construction, les cosmétiques, etc.	-la sécurité alimentaire (la biodiversité est la principale source de nourriture : poisson, récoltes et plantes comestibles, bétail, etc.) - la santé (les services d'approvisionnement de la biodiversité sont à la base de notre médecine à travers les "médicaments traditionnels" et les "médicaments modernes" dérivés de sources naturelles) - la source de revenus (la biodiversité est fondamentale pour maintenir la viabilité à long terme de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et constitue le fondement de nombreux processus industriels et de la production de nouveaux médicaments) - la fourniture d'abris humains - l'utilisation de la composition, de la structure, de la fonction des organismes/substances/mécanismes/processus biologiques pour développer des produits similaires par des mécanismes artificiels qui imitent les mécanismes naturels
	Biomimétisme : les modèles de la nature constituent une source d'inspiration pour de nouveaux concepts et processus qui permettent de résoudre des problèmes humains	
3. Services culturels	La beauté de la biodiversité a de la valeur pour un vaste éventail de fins récréatives qui rencontrent un vif succès en raison de la volonté des gens d'observer et de profiter de la biodiversité (randonneurs, plongeurs, chasseurs, observateurs d'oiseaux, peintres, auteurs, etc.). De nombreuses personnes passent leurs vacances dans des sites naturels de toute beauté (forêts, montagnes, côtes maritimes sauvages, etc.).	- les relations sociales - la source de revenus (les fins récréatives et les activités d'écotourisme* permettent de tirer d'importants avantages économiques directs et indirects)
	La biodiversité contribue au bien-être spirituel des individus. La beauté de la biodiversité procure du plaisir, est une importante source d'inspiration et fait partie de l'héritage spirituel des cultures.	
	La biodiversité constitue une source d'identité culturelle.	

Annexe 5 : Point des projets et programmes mis en œuvre de 2002 à 2013

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Projet de gestion des terroirs et des ressources naturelles (PGTRN)	MAEP/DFRN	BMZ/GTZ, AFD	Restauration des forêts (galeries forestières, forêts communautaires mangroves) Conservation des eaux et des sols	Ouèssè, Ouaké,	1999-2003
Projet Appui au Développement des aires protégées (PAP-AP)	MEPN/CENAGREF	FEM	Créer des réserves de faune des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé, de Wari-Marou et de la Lama	Collines, Zou, Atlantique	2009 - 2013
Ecosystèmes Protégés d'Afrique soudano-Sahélienne (ECOPAS/W)	MEHU/CENAGREF	UE	Promouvoir la conservation et la gestion des ressources naturelles avec le concours des populations et des institutions concernées, à travers un processus régional de coordination des politiques devant aboutir à : (i) une valorisation des ressources naturelles afin de dégager plus de bénéfices de leur exploitation durable ; et (ii) une mise en place de mécanismes de distribution équitable des bénéfices publics/privés et populations riveraines des aires protégées.		(2001-2008).
Projet d'appui aux actions nationales dans le cadre du Programme de travail de la CBD sur les Aires Protégées (PoWPA).	MEPN/CENAGREF	Bénin, ONG internationales,	Créer et doter de plans d'aménagement des réserves biologiques au Sud du Bénin	Sud Bénin (vallée de Sitatunga (Arrondissement de Zinvié), Forêt marécageuse de Lokoli, Dèmè, Koussoukopa (Commune de Zogbodomey), Forêt de la Lama et l'aire protégée d'Adjamè (Commune de Djakotomey).	2008-2010
Programme de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles (ProCGRN)	MEPN – MAEP	GTZ, KFW	La population tire davantage de bénéfices de l'exploitation durable des ressources naturelles	National Région Atacora - Donga	2004 - 2011
Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	DGFRN / MEPN	BM, FEM BENIN	Gestion durable et rationnelle des ressources des forêts et terroirs riverains par les communautés avec l'appui d'un cadre institutionnel renforcé	Forêts classées & terroirs riverains Terroir de Djidja	2002 - 2015
Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD) BENIN	Contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations	23 communes des départements de l'Atlantique, Zou et Collines	2007 – 2012
Projet Bois de Feu phase II (PBF II)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Le bilan offre-demande des combustibles ligneux est amélioré et la promotion de sources	National Plantations domaniales de	2004 - 2011

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
			d'énergie alternatives est assurée	bois de feu au Sud Bénin (Sèmè, Pahou, Ouèdo, Lama, Toffo-Itchédé)	
Projet de Fourniture de Services d'Energie (GERBES / PFSE), Composante 2 : Energie verte et substitution de combustibles	DGE / MMEE, MEHU/DGFRN	BM, FEM BENIN	Contribuer à l'offre effective de possibilités élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la <u>réduction de la pression sur les ressources naturelles</u> , à travers la réforme du sous-secteur et le renforcement du rôle du secteur privé	National Communes de Dassa-Zoumè, Glazoué, Savalou, Savè et Tchaourou	???
Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT)	DGFRN / MEPN	Budget National	Afforestation	National	2007 - 2011?
Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou (PAMF)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD / BADEA) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	L'aménagement intégré et durable des massifs forestiers d'Agoua, Mts Kouffé et Wari-Marou est réalisé Les revenus des populations riveraines sont améliorés à travers des activités économiques connexes	Forêts classées d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou	2002 - 2008
Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière (PGCBMC)	MEHU/ABE	Bénin FEM/BM,	Gestion durable de la biodiversité des zones humides côtières et des écosystèmes environnants Création d'outils juridiques, économiques et techniques utiles et durables Coordination institutionnelle Promotion de l'écotourisme (mangroves, plages...)	2 sites Ramsar (1017 et 1018)	2009-2015
Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN)	CENAGREF / MEPN	UE (ECOPAS-W) BMZ (ProCGRN)	Aménagement participatif du PNW Aménagement participatif de la réserve de biosphère de la Pendjari	PNW PNP	2004 - 2014
Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP)	CENAGREF / MEPN	BM (IDA) ; FEM ; Kfw	Renforcement des capacités de gestion de la Direction Générale du CENAGREF et des Directions des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W, développement et mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit des communautés riveraines, création d'un environnement favorable à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme pour la conservation de la biodiversité	PNW PNP	2011-2015

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Projet Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	MEHU	UEMOA ; UE (10 ^{ème} FED)	- Meilleure viabilité économique de la conservation au niveau régional et meilleure coordination induisant une mutualisation et des économies d'échelle sur le complexe (mis en œuvre par l'UEMOA). - Gestion et protection efficace des aires centrales (W, Arly, Pendjari), des aires tampons et de la faune (mis en œuvre par le PNUD). - Pressions négatives atténuées à la source, avec un bilan coûts-bénéfices favorable pour les populations concernées.		2012-2016
Projet de Renforcement de l'efficacité et de la durabilité des systèmes des Aires Protégées du W-Arly-Pendjari (WAP)	CENAGREF/ MEHU	PNUD/FEM	- Développement des Infrastructures vertes (lodges, route...) - Promotion du financement durable		???
Projet d'intégration des forêts sacrés dans le système des aires protégées (PIFSAP)	MEHU	FEM/PNUD	- Préservation et utilisation de la biodiversité de quelques Forêts Sacrées pilotes - Modèles d'utilisation durable des Forêts Sacrées à titre démonstratif - Appui à l'intégration de la gestion durable des forêts dans les processus intersectoriels		2010-2013
Projet d'appui à la préservation et au développement des forêts galeries et cartographie numérique (PAPDGFC)	MEHU/DGFRN ; IGN	EU (AMCC ¹⁷), PNUD	Réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries, Doter le Bénin d'infrastructures géographiques de base pour aider à une meilleure gestion forestière	13 Communes de la basse vallée de l'Ouémé	2012 ¹⁸ -2017
Autres projets/programmes importants					
Programme National de gestion de l'environnement (PNGE)	MEPN	BM, PNUD, BMZ/GTZ, FEM, PNUE	Intégrer l'environnement dans tous les projets, contribuer à la protection et à la gestion durable de l'environnement, renforcer les capacités de gestion des futures communes, assurer l'acquisition, par les populations, des	Territoire national : zone côtière, métropoles urbaines, zone soudano-sahélienne	2006-2011

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
			connaissances, des valeurs, des comportements et des compétences pratiques nécessaires en matière de gestion de l'environnement, développer une capacité nationale en gestion de l'information environnementale		
Projet Grands écosystèmes marins du courant du Golfe de Guinée phase 2	MEHU/DGE	PNUE, ONUDI, PNUD	Lutte contre la baisse des ressources Halieutiques et la dégradation des aires Côtières dans le grand écosystème marin du Courant de Guinée à travers des actions Régionales écosystémiques		2004-2011
Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes	MAEP/DPêches	CEDEAO, BAD, Bénin	résoudre des problèmes posés par les végétaux aquatiques envahissants tels que la salade d'eau, la jacinthe d'eau et la fougère d'eau sur les bassins fluviaux partagés par les huit pays. et améliorer par conséquent, les conditions de vie des populations riveraines.	20 Communes du sud Bénin	2006-2011
Projet d'Appui au développement des filières halieutiques sur le lac Ahémé	MAEP/DPêches	CTB, UE, Bénin	réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du Lac AHEME par un meilleur accès au marché national, régional et international dans une perspective de développement durable ; sécuriser, et mieux valoriser les productions de crevettes du Lac AHEME.	Lac Ahémé	2008-2010

Annexe 6 : Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002 à l'atteinte des objectifs d'Aichi

Objectifs d'Aichi	Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002
Objectif 1 D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	Beaucoup d'actions de sensibilisation réalisées notamment par les ONG en direction des scolaires ; les campagnes de reboisement et journées de l'arbre vont dans le même sens de même que les manifestations organisées à l'occasion des années internationales de la biodiversité, de la forêt..., des journées mondiales de l'alimentation, mais elles nécessitent d'être encore poursuivies diversifiées, et étendues.
Objectif 2 D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	Les préoccupations relatives à la diversité biologiques sont prises en compte dans les stratégies successives de réduction de la pauvreté depuis 2003 et déclinées dans leurs PAP respectifs comme dans les OSD ; une démarche de verdissement basée sur l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique a été mise au point par l'ABE qui a été appliquée au Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole/PSRSA en 2010.

Objectifs d'Aichi	Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002
	Par ailleurs, le nouveau manuel de procédure d'élaboration des Plans de Développement Communal intègre des outils dont l'utilisation amène aussi les parties prenantes au processus de planification à prendre obligatoirement en compte les préoccupations environnementales et le patrimoine naturel des Communes ; cela afin de proposer des mesures de protection, de conservation et de valorisation qui favorisent le développement durables des Communes. Seulement, les efforts doivent s'étendre à tous les secteurs d'activités au-delà du secteur des ressources naturelles.
Objectif 3 D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.	Des efforts louable ont été faits en matière d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique : la cogestion des plantations domaniales de teck et des parcs nationaux avec le partage des revenus entre les parties-prenantes (<u>ex</u> : 30% des recettes du Parc National de la Pendjari vont aux Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faunes/Avigref riveraines du Parc et partenaire du Cenagref dans sa gestion). Reste à travailler pour la réduction et l'élimination des incitations et subventions néfastes.
Objectif 4 D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	L'Etat a monté et assuré la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes en mobilisant des ressources financières importantes. La mise en œuvre desdits projets/programmes basée sur l'approche participative permet la mise en commun des efforts des Collectivités locales décentralisées, des Communautés à la base et des services techniques autour de documents de gestion durable (Plans d'Aménagement Participatif pour les forêts classées, Plans Simples de gestion pour les plantations, Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiés, Plans Gestion et Plans d'Affaire pour les Parcs Nationaux...). Cependant, des mécanismes de financement durable et d'appropriation doivent être pensés pour éviter la discontinuité dans la mise en œuvre des documents de gestion durable.
Objectif 5 D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	Des résultats palpables sont obtenus dans ce registre en ce qui concerne le Parc National de la Pendjari et celui du W dans une moindre mesure. De gros efforts restent encore à déployer pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.
Objectif 6 D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération	De nombreuses actions de sensibilisation et dissuasives sont menées en direction des populations contre l'utilisation d'engins de pêches prohibés, contre les pratiques comme les acadja pour éviter le comblement des plans

Objectifs d'Aichi	Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002
sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.	d'eau. Des techniques aquacoles de productions intensives (étangs piscicoles, bacs flottants...) et des activités génératrices de revenus sont appuyées pour réduire les pressions sur les plans d'eau. Mais le niveau d'appropriation desdites techniques reste encore faible pour atteindre l'objectif 6.
L'objectif 7 D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	Comme prescrit par la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, en son article 84, l'élaboration et l'adoption des SDAC par les Communes sont généralisées pour assurer une occupation de l'espace communal selon les vocations des terres et d'une manière respectueuse de l'environnement ; cela combiné avec la vulgarisation et l'adoption des bonnes pratiques culturelles par les populations devrait permettre d'atteindre l'objectif n° 7. Mais il y a une veille insuffisante pour le respect des règles d'occupation des espaces et le niveau de diffusion et d'adoption des bonnes pratiques reste également encore faible.
Objectif 8 D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.	En dehors du coton, le niveau d'utilisation d'engrais par hectare arable sur les autres cultures est très faible (le Bénin serait même en dessous de la moyenne ouest-africaine de 9 kg/ha. Dans ces conditions, l'objectif de la stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest est de passer de 9 kg/ha en 2005 à 23 kg/ha en 2015. En d'autres mots, le niveau actuel de consommation d'éléments nutritifs n'engendre pas encore de pollution défavorable à la fonction écosystémique et à la diversité biologique. Par contre les pratiques consistant à jeter les ordures et les eaux vannes dans les cours d'eau ont cours et engendreraient le phénomène d'eutrophisation qui est défavorable à la vie aquatique.
Objectif 9 D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	Un certain nombre d'espèces ont été identifiées dont la plus répandue est la jacinthe d'eau. Des opérations d'enlèvement sont organisées ici et là pour faciliter la navigabilité des plans d'eau infestés, une partie étant transformée en fumure organique par compostage.
Objectif 10 D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres <u>écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques</u> ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	Des actions non coordonnées et de faibles enveloppes sont développées notamment par les ONG et quelques projets dont le PGTRN et l'ABE en faveur de la protection et de la restauration des mangroves. Mais elles sont nettement insuffisantes (éparses, intermittentes,...) par rapport au niveau de dégradation des ressources. Aussi des capacités ne sont-elles pas créées au sein de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles pour la restauration et la gestion des peuplements de mangrove.
Objectif 11 D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et	Avant l'indépendance, le Bénin avait déjà assuré de classer environ 21% de ses zones terrestres

Objectifs d'Aichi	Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002
10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	hébergeant des eaux intérieures dont une partie en AP et réserve de faune pour des fins de conservation. Le Bénin fait depuis 2002, beaucoup d'efforts pour la mise en place de réseaux d'AP écologiquement représentatifs, les AP étant surtout concentrées dans sa partie septentrionale, certains départements du sud (Mono et Couffo) n'en possédant pas du tout et les écosystèmes de forêts denses semi-décidues du sud ainsi que les zones humides n'étant pas du tout représentées. Les sites Ramsar 1017 et 1018 destinées à abriter des AP et le processus de création d'AP communautaires en cours visent à combler ses manques.
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	Le premier pas important est posé : une liste rouge des espèces menacées d'extinction est établie en 2011. Des pistes d'actions sont proposées pour éviter leur extinction et améliorer leur conservation.
Objectif 13 D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	Un certain nombre de pratiques permettent de maintenir la diversité des espèces cultivées. Il s'agit de la culture polyvariétale, le marquage identitaire et culturel de certaines variétés, les échanges variétaux entre paysans, les introductions variétales à partir d'autres régions éloignées du pays ou des pays voisins, la domestication des espèces sauvages (cas des ignames sauvages). Mais non seulement les pratiques ne sont pas suffisamment documentées, il n'y a pas de stratégie ayant pour objectif de réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.
Objectif 14 D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	Cf. objectif n°4
Objectif 15 D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stock de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	Cf. n° 4, sans oublier les actions de reboisement qui contribuent à réduire les pressions sur l'existant et à améliorer le stock de carbone. Néanmoins, des efforts doivent être encore faits pour atteindre le niveau de restauration de 15% des écosystèmes dégradés.
Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale	Le processus de ratification du Protocole par le Parlement béninois est enclenché et suit son cours. Les premières réflexions sont également engagées pour donner une assise législative et réglementaire à APA.
Objectif 17 D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	Les échanges entre les différentes parties prenantes ont été initiés qui ont permis de faire un bilan participatif de la mise en œuvre de la SPANB_2002, assorti de propositions concrètes d'ajustement ou d'orientations nouvelles à

Objectifs d'Aichi	Contribution de la mise en œuvre de la SPANB_2002
	prendre en compte pour formuler une nouvelle stratégie alignée sur les objectifs d'Aichi.
Objectif 18 D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	Un regain d'intérêt pour les CT avec plusieurs publications dédiées à la capitalisation des connaissances locales liées à l'usage des plantes à travers les études ethnobotaniques (Koura et al. 2012 ; Fandohan et al., 2010 ; Gouwakinnou et al., 2011, Assogbadjo et al., 2011, Déléké et al. 2011, etc. Cependant, il est à noter que la plupart des études, à quelques exceptions près, se focalisent beaucoup plus sur les utilisations faites des espèces et moins sur l'ethnoécologie. Comparativement à l'ethnobotanique, le domaine ethnozoologique demeure encore insuffisamment exploré.
Objectif 19 D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	Cf.n°18
Objectif 20 D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.	La multitude de projets montés et mis en exécution par le Bénin donne une idée des ressources qu'il a su mobiliser pour la cause de la diversité biologique. Des mécanismes de financement durable ont été également mis en place dont le plus important est afférent au processus de création d'un fonds fiduciaire en appui à une fondation (la Fondation des Savanes Ouest-africaines/FSOA) ; mais les réflexions doivent se poursuivre pour la mise en place d'instruments innovants de financement.